

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

DIAGNOSTIC



➤ 2022 - 2027

RÉEMPLOI - COMPOSTAGE - ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Ensemble, réduisons nos déchets

SOMMAIRE

1. Contexte réglementaire	4
2. Définition de la prévention (source ADEME)	6
3. Présentation de la collectivité	7
3.1 Le SMICTOM VALCOBREIZH, un nouveau syndicat sur des bases solides	7
3.2 Situation géographique	8
4. Données Objectives socio-économiques	9
4.1 La structure de la population	9
4.2 Evolution et densité de la population	10
4.3 Le logement sur le territoire	11
4.4 Les Catégories Socioprofessionnelles (CSP) et secteurs d'activité	12
4.5 Salaires perçus sur le territoire des trois principales Communautés de Communes du SMICTOM VALCOBREIZH	13
4.6 L'emploi sur le territoire et hors du territoire	14
4.7 Les entreprises	15
5. Étude des quantités de déchets	17
5.1 Les collectes et les tonnages historiques	17
5.1.1 Deux territoires historiques : SMICTOM des Forêts et SMICTOM d'Ille et Rance	17
5.1.2 Territoire VALCOBREIZH	19
5.1.3 Comparaison aux collectivités limitrophes	23
5.1.4 Comparaison aux données nationales	25
5.2 Les collectes et les tonnages prospectifs	26
5.2.1 SIR (SMICTOM ILLE ET RANCE)	26
5.2.2 SF (SMICTOM DES FORÊTS)	27
5.2.3 SMICTOM VALCOBREIZH	28
6. Objectifs réglementaires	29
6.1 DMA (Déchets Ménagers Assimilés)	29
6.2 Végétaux	30
6.3 Déchets organiques	30
6.4 Valorisation matière des DNDNI (Déchets Non Dangereux et Non Inertes)	31
6.5 Stockage des DNDNI (Déchets Non Dangereux et Non Inertes)	32
6.6 DAE (Déchets des Activités Économiques)	32
6.7 Tarification incitative	32
6.7.1 Tarification incitative au SMICTOM VALCOBREIZH	33
6.7.2 Étude des collectivités voisines	33
6.7.3 Étude au niveau national	33
6.8 Plastiques	34
6.9 Réemploi	34
6.10 Textiles	34
6.11 Déchets du BTP	35
6.12 Synthèse	35
7. Étude des Coûts	35
7.1 Coûts unitaires 2019	35
7.2 Évolutions prospectives des coûts	37
7.2.1 Identification des futures hausses de la TGAP	37
7.2.3 Coûts prospectifs	37
7.3 Synthèse	39



8. Les filières REP (responsabilité élargie du producteur)	40
8.1 Filières REP imposées par l'Union Européenne	40
8.2 Filières REP imposées par la France	41
8.3 Filières REP volontaires	42
8.4 Les nouvelles REP à venir	42
8.5 Synthèse	42
9. Partenaires et Acteurs relais actuels	43
9.1 Emmaüs	43
9.2 Les Communautés de communes	43
9.3 Les Communes	43
9.4 Envie	43
9.5 Le Relais	44
9.6 L'association Transports Mobilité	44
9.7 Les associations de parents d'élèves	44
9.8 Les établissements scolaires	45
9.9 Les associations conventionnées pour les prêts de broyeurs	45
9.10 L'association Les Ptits Bregeons	45
9.11 L'entreprise Canon à Liffré	46
9.12 GAEC du Champ Fleury à Liffré	46
9.13 Les Repair cafés	46
9.14 Entreprise SOTRAV à Liffré	46
9.15 L'association Bâti Récup'	47
9.16 Autres partenaires	47
9.17 Collectors	47
10. Partenaires et Acteurs relais potentiels	47
11. Les Actions Prévention déjà menées	48
11.1 Être exemplaire en matière de prévention des déchets	48
11.2 Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets	50
11.3 Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets	52
11.4 Lutter contre le gaspillage alimentaire	53
11.5 Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets	54
11.6 Augmenter la durée de vie des produits	58
11.7 Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable	60
11.8 Réduire les déchets des entreprises	61
11.9 Réduire les déchets du BTP	62
12. Les Actions connexes	63
12.1 Les Plans Climats Air Energie Territoriaux (PCAET)	63
12.1.1 PCAET de Liffré Cormier Communauté	63
12.1.2 PCAET de la Communauté de Communes du Val d'Ille Aubigné	64
12.1.3 PCAET de la Communauté de Communes de Bretagne Romantique	64
12.2 Le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Ille et de l'Illet	64
12.3 L'association BRUDED (Bretagne Rurale et Urbaine pour un développement durable)	64
13. Les Points Forts et les Points Faibles : matrice AFOM	65

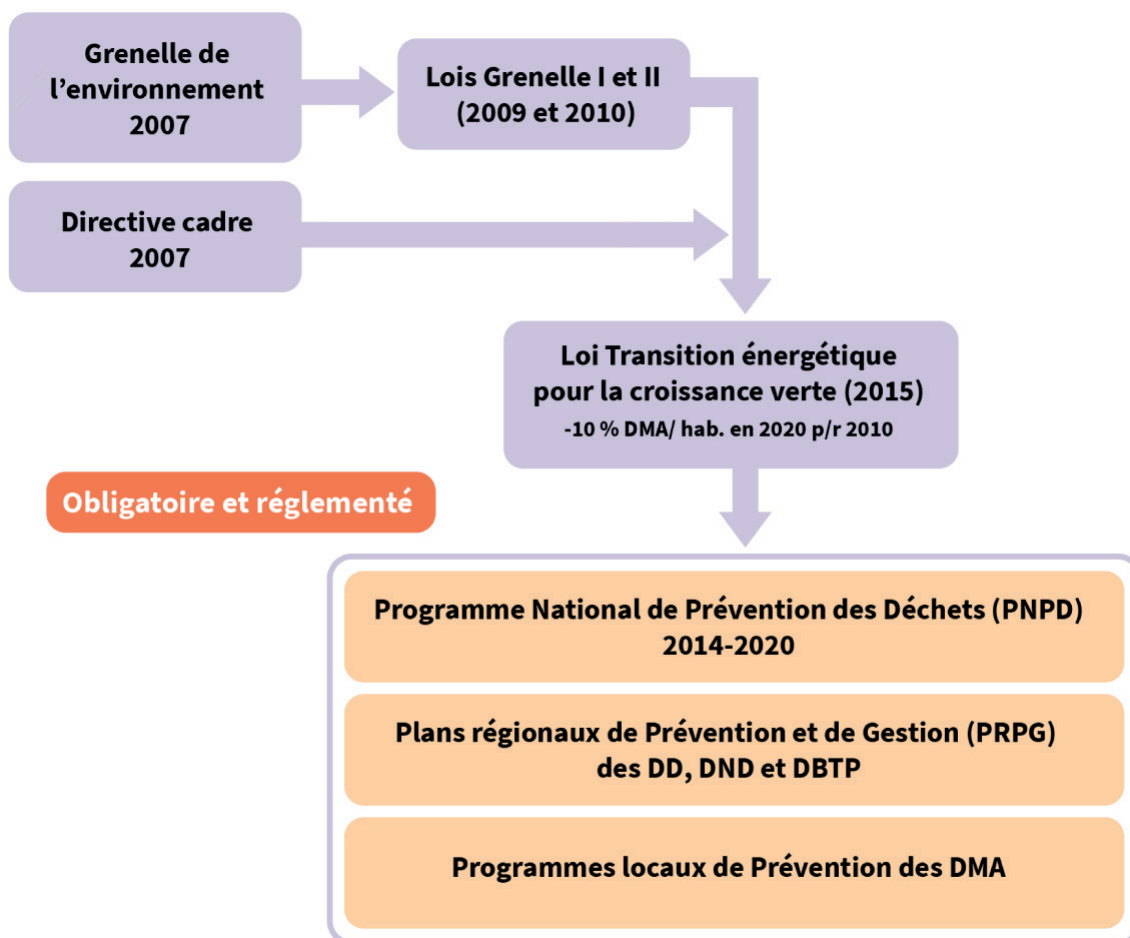


1. CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

La réglementation française encadre la prévention des déchets selon 3 niveaux :

- **National** : Plan National de prévention des déchets 2014-2020 (PNPD).
- **Régional** : Plans Régionaux de Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD), pour les déchets dangereux, non dangereux et du BTP.
- **Local** : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), obligatoires depuis le 1^{er} janvier 2012. Ils sont portés par les collectivités en charge de la collecte des déchets.

Le SMICTOM VALCOBREIZH doit donc mettre en place son propre programme comme prévu par le décret n°2015-662 du 14 Juin 2015.



Source : Formation « Animer et coordonner un PLPDMA », ADEME (2017)

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) – Titre IV « Lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire : de la conception des produits à leur recyclage » :

- Fixe comme objectif de dépasser le modèle économique linéaire (extraire-produire-consommer-jeter) et affirme le rôle essentiel de la politique nationale de prévention et de gestion des déchets pour y parvenir ;
- Réaffirme la priorité donnée à la prévention de la production de déchets, et la hiérarchie des modes de traitement des déchets (réutilisation, recyclage, ou à défaut valorisation) (art. 70, codifié à l'art. L.110-1-1 CE) ;
- Définit un nouvel objectif de réduction des DMA de 10 % à l'horizon 2020 par rapport à 2010 et de réduction des DAE, notamment du secteur du BTP sur la même période (art. 70, codifié à l'art. L. 541-1 CE) ;

- Rend obligatoires certaines actions pour les collectivités publiques :
 - o lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective (art. L. 541-15-3 CE),
 - o réduction de la consommation de papier de bureau,
 - o achat de papier recyclé (art. 79).

Le Programme national de prévention des déchets 2014-2020 (PNPD) :

- Traite de l'ensemble des déchets et cible l'ensemble des acteurs ;
- Fixe des orientations et objectifs pour la période 2014-2020, renforcés par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (dite « LTECV ») ;
- Prépare la mise en œuvre, le suivi ainsi que l'évaluation des mesures élaborées ;

Ce PNPD arrivant à échéance en 2020 et dans le but de répondre aux obligations européennes, un Projet de PNPD est en cours (soumis à consultation publique en 2019). Il reprend les objectifs de la LTECV de 2015 (également repris dans le cadre de la Feuille de route pour l'économie circulaire de 2018), ainsi que les nouveaux objectifs européens (2018). Ce plan national ne se substituera pas aux plans régionaux, déjà adoptés ou en cours d'élaboration, qui sont plus larges et traitent de façon plus détaillée et contraignante de l'organisation locale de la gestion des déchets. Le SMICTOM VALCOBREIZH veillera donc à se conformer aux objectifs fixés par le PRPGD de Bretagne.

Le Programme Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de Bretagne :

Le futur Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de la Région Bretagne doit être approuvé au premier trimestre 2020. Le projet de PRPGD fixe plusieurs objectifs en matière de prévention des Déchets, dont certains issus des objectifs nationaux. Il prévoit notamment :

- Une réduction des ratios de DMA (hors déchets végétaux) à plusieurs échéances :
 - o -10% en 2020 par rapport à 2010,
 - o -12% en 2020 par rapport à 2016,
 - o -25% en 2030, par rapport à 2016.
- Une augmentation de la valorisation matière des déchets non dangereux non inertes (DNDNI) :
 - o Objectif de 55% de valorisation matière en 2020,
 - o 65% en 2025.
- Une réduction des quantités de déchets non dangereux et non inertes (DNDNI) enfouis :
 - o -30% en 2020 par rapport à 2010,
 - o -50% en 2025 par rapport à 2010,
 - o Objectif 0% de DNDNI valorisables enfouis en 2030 (sauf pour les déchets de crises et de situations exceptionnelles).
- Un travail sur les déchets organiques :
 - o Progression du tri à la source des déchets organiques pour une généralisation en 2023, corrélée à la mise à disposition de moyens de tri à la source (collecte séparée et/ou compostage individuel ou partagé) pour tous les Bretons,
 - o Réduction de la fraction fermentescible dans les OMr (ordures ménagères résiduelles) à 20% en 2025, à 15% en 2030.
 - o En ce qui concerne les déchets végétaux, stabilisation en 2020 et une diminution de 20% en 2030, par rapport à l'année 2016.

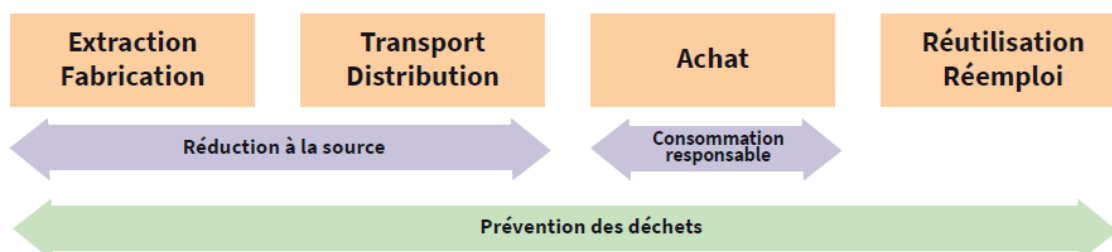
La trajectoire prévisionnelle du SMICTOM VALCOBREIZH par rapport à ces différents objectifs sera étudiée en paragraphe 6 du présent document, dans le cas où aucune action de prévention ne serait mise en place.



2. DÉFINITION DE LA PRÉVENTION (SOURCE : ADEME)

La prévention des déchets, qu'est-ce que c'est ?

La prévention de la production de déchets consiste à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits en intervenant à la fois sur leur mode de production et sur leur consommation (y compris le réemploi et la réutilisation).



Source : Ministère de la Transition écologique et solidaire

Quant aux moyens à mettre en œuvre pour éviter la production et la collecte de déchets, ils sont de deux ordres :

1/ La prévention des impacts sera atteinte grâce à des mesures quantitatives :

- sur le produit (allègement, miniaturisation, amélioration de la durabilité ou de la réparabilité, amélioration du coefficient volumique de l'emballage, réutilisation) ;
- par la modification des comportements de consommation des acteurs : des particuliers, des collectivités ou des entreprises ;
- par le développement de pratiques de gestion domestique des déchets (notamment du compostage domestique) ;
- par le développement du réemploi.

2/ Ces choix doivent être accompagnés de mesures qualitatives :

- la réduction de la nocivité des déchets ;
- l'amélioration du caractère valorisable des déchets.

La prévention se fait donc, d'une part, sur les déchets issus des produits en fin de vie et, d'autre part, sur les déchets générés au cours du cycle de vie du produit.

3. PRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

3.1. Le SMICTOM VALCOBREIZH, un nouveau syndicat sur des bases solides

Le SMICTOM VALCOBREIZH est né au 1^{er} janvier 2020 de la fusion de deux syndicats :

- **Le SMICTOM des Forêts** a été créé en 1977 en tant que syndicat intercommunal d'études, de collecte et de traitement des ordures ménagères des secteurs de Liffré et Saint-Aubin-d'Aubigné, soit 13 communes. En 1980, la commune de Melesse y adhère, puis ce sera le tour des communes de Gahard et Romazy la même année, et de Vieux-Vy-sur-Couesnon en 1981.

Au fil des adhésions, le SMICTOM grandit pour atteindre 17 communes et 38 000 habitants en 2019, répartis sur 3 communautés de communes : Communauté de Communes du Val d'Ille Aubigné (10 communes), Liffré Cormier Communauté (6 communes), Communauté de Communes Couesnon Marches de Bretagne (1 commune).

- **Le SMICTOM d'Ille et Rance** trouve son origine en 1974 avec la création du syndicat intercommunal pour la collecte et le traitement des déchets de Bécherel, Combourg, Hédé et Tinténiac. Depuis 1998, le traitement des ordures ménagères est délégué au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets du Pays de Rance et de la Baie (SMPRB). Au fil des années et des évolutions de périmètre, le SMICTOM prend de l'ampleur. Il compte 35 communes en 2019 répartis sur 3 communautés de communes : Communauté de Communes Bretagne Romantique (25 communes), Communauté de Communes du Val d'Ille Aubigné (8 communes), Communauté de Communes Saint-Méen Montauban (2 communes).

Depuis 2015, une démarche de fusion a été engagée entre les SMICTOM. Après la création du service unifié de collecte en 2017, ce sont les services Accueil-Redevance, Déchèteries et Administratif qui ont fusionné en 2018. En 2019, le SMICTOM des Forêts a adhéré au SMPRB, y rejoignant le SMICTOM d'Ille et Rance. La fusion a été actée au 1^{er} janvier 2020, engendrant l'élection d'un nouveau Comité Syndical.

Par délégation des communautés de communes, le SMICTOM VALCOBREIZH est compétent pour :

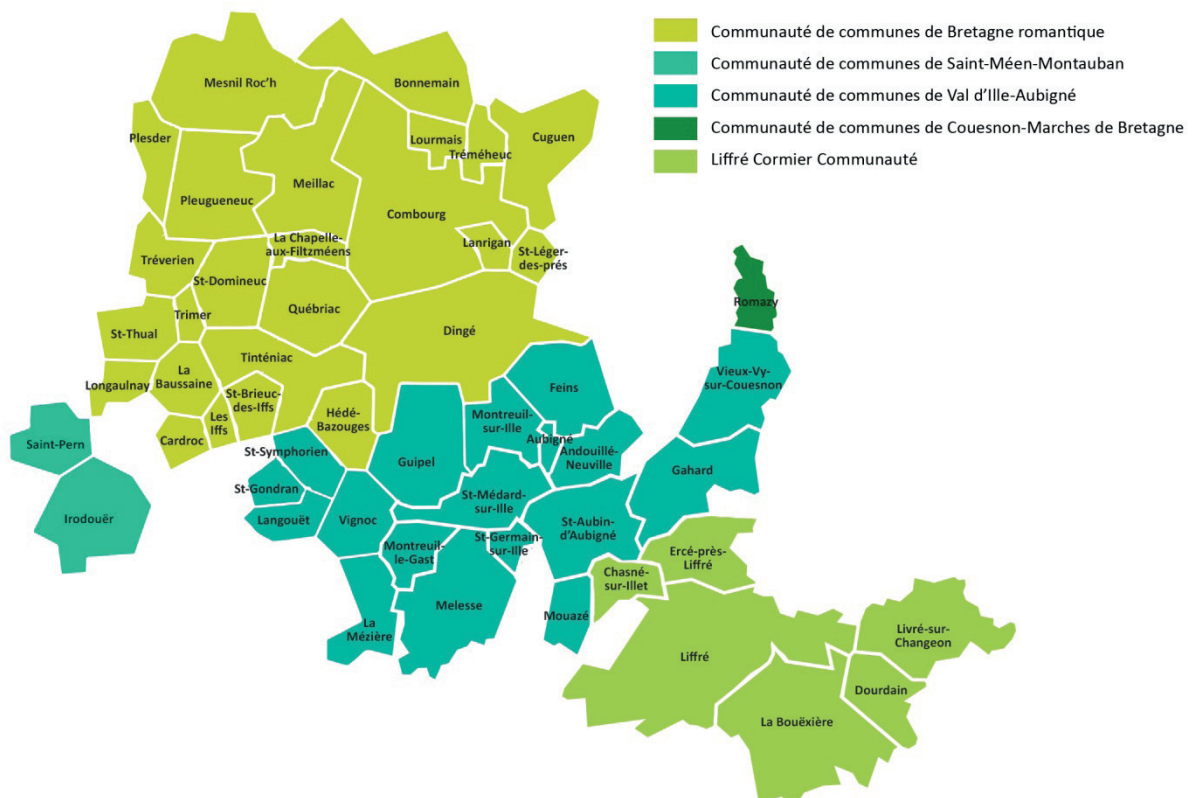
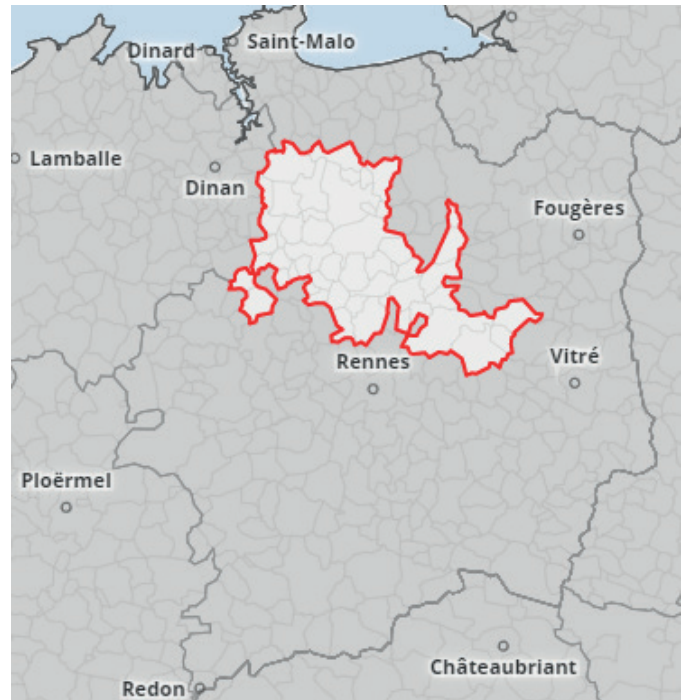
- la prévention
- la pré-collecte
- la collecte des ordures ménagères résiduelles
- la collecte des déchets recyclables
- la gestion des déchèteries
- la gestion de la redevance
- le tri et le traitement (lui-même délégué au SMPRB)

3.2. Situation géographique

Situé au nord de l'Ille et Vilaine, le syndicat regroupe 52 communes et 5 Communautés de Communes. Il compte 92 582 habitants au 1^{er} janvier 2020, ce qui en fait un territoire semi-rural.

Les principaux axes de communication sont les axes routiers Rennes – Saint-Malo et Rennes – Fougères ainsi que la voie ferroviaire Rennes – Saint-Malo. Peu d'axes importants sont axés Est/Ouest.

On peut également noter la présence du canal d'Ille et Rance qui traverse plusieurs communes du territoire.





4. DONNÉES OBJECTIVES SOCIO-ÉCONOMIQUES

Les données présentées dans cette partie sont issues de l'INSEE. Ainsi, la plupart d'entre elles proviennent du recensement de 2016. Des écarts peuvent donc être observés par rapport à la situation réelle de 2020. Par ailleurs, certaines données ne sont pas interprétables pour des zones de moins de 2000 habitants en raison de la méthode de sondage du recensement de la population.

4.1. Structure de la population

Population par grandes tranches d'âge

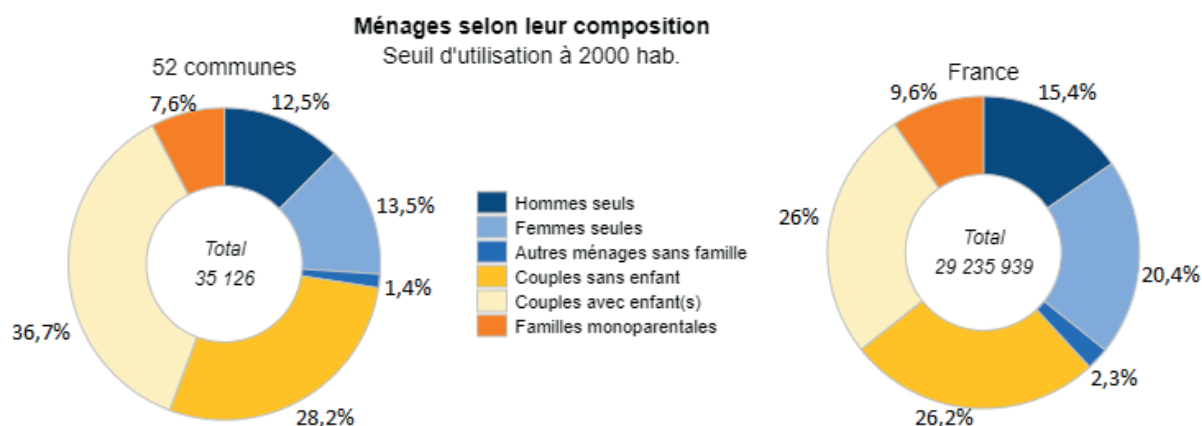
Catégorie	Nombre		%	
	52 communes	France	52 communes	France
0 à 14 ans	21 037	12 118 274	23,5	18,3
15 à 29 ans	13 160	11 744 270	14,7	17,7
30 à 44 ans	20 070	12 594 023	22,4	19,0
45 à 59 ans	17 412	13 210 612	19,4	19,9
60 à 74 ans	11 459	10 541 416	12,8	15,9
75 ans ou plus	6 549	6 152 993	7,3	9,3
Total	89 687	66 361 588	100,0	100,0

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2016

La population du territoire est en moyenne plus jeune que sur le territoire national, avec une sur-représentation de la classe d'âge 0-14 ans et 30-44 ans. En revanche, on observe une sous-représentation de la classe d'âge 15-29 ans, ce qui s'explique certainement par l'absence de grands établissements d'enseignement supérieur sur le territoire.

La population est ainsi composée d'un grand nombre de familles jeunes : le programme d'action devra en tenir compte en proposant par exemple des animations adaptées.

Ces informations sont confirmées par les schémas suivants : la part des couples avec enfants est plus de 10 points supérieure à la moyenne nationale.



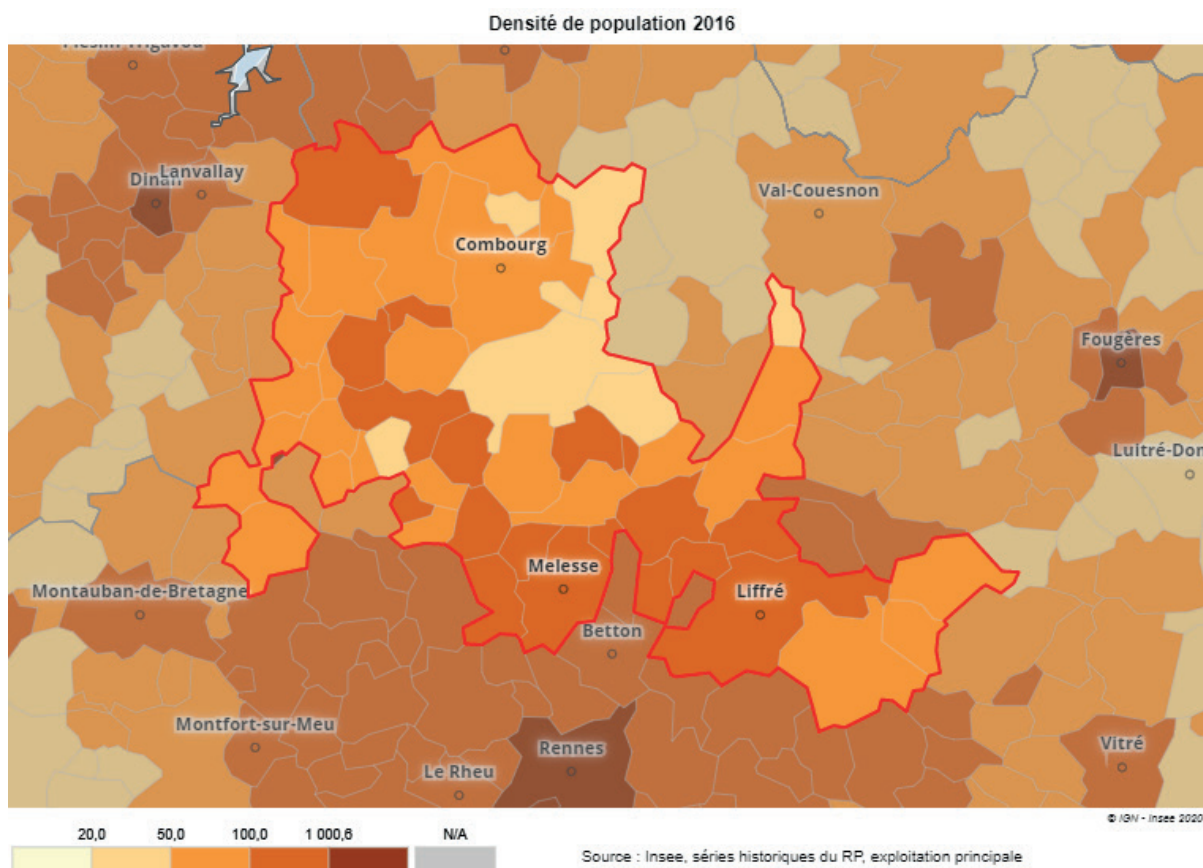
Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire - 2016

4.2. Évolution et densité de la population

Population de 1968 à 2016

Période	Population		Densité de population (hab/km ²)	
	52 communes	France	52 communes	France
1968	47 170	50 798 112	50,6	80,3
1975	48 991	53 764 064	52,5	85,0
1982	54 337	55 569 542	58,3	87,8
1990	58 941	58 040 659	63,2	91,7
1999	65 005	60 149 901	69,7	95,1
2006	76 128	63 186 117	81,6	99,9
2011	83 271	64 933 400	89,3	102,6
2016	89 687	66 361 658	96,2	104,9

Source : Insee, séries historiques du RP, exploitations principales



On constate une forte progression de la population ainsi que de sa densité : ainsi, de 1999 à 2016, la densité de population a augmenté de 26,5 points, alors qu'à l'échelle nationale elle progressait de 9,8 points. **Le territoire est donc attractif.**

La densité de population est très variable selon les communes : la plus faible densité est de 31,2 habitants/km² à Dingé, tandis que la plus forte est de 299 habitants/km² à La Mézière.

Cette densité est plus élevée sur la couronne rennaise, ainsi que sur l'axe Rennes – Saint-Malo. On peut corréler cette information avec les données présentées dans la partie 4.6.

4.3. Logement sur le territoire

Logements par catégorie

Catégorie	Nombre		%	
	52 communes	France	52 communes	France
Résidences principales	35 733	29 479 746	88,6	82,2
Résid. secondaires et log. occasionnels	1 616	3 464 523	4,0	9,7
Logements vacants	2 985	2 935 447	7,4	8,2
Total	40 334	35 879 716	100,0	100,0

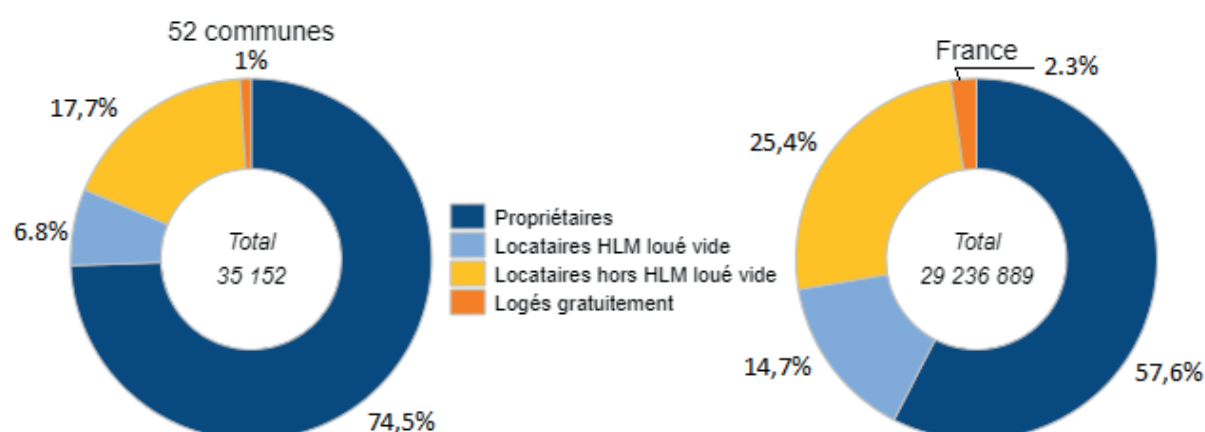
Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale - 2017

Logements selon leurs types

Catégorie	Nombre		%	
	52 communes	France	52 communes	France
Maisons	35 779	19 988 574	88,7	55,7
Appartements	4 430	15 520 592	11,0	43,3
Autres logements	125	370 550	0,3	1,0
Total	40 334	35 879 716	100,0	100,0

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2017

Résidences principales selon le statut d'occupation



Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2016

Plus de 88% des logements du territoire sont des **résidences principales** (plus de 6 points au-dessus de la moyenne nationale). Ces logements sont très **majoritairement des maisons** (88,7%) et la proportion de **propriétaires** est fortement supérieure à la moyenne nationale (+16,9 points).

Ces conditions sont favorables à des pratiques vertueuses et durables dans le temps, telles que la pratique du compostage individuel.

4.4. Les catégories socioprofessionnelles (CSP) et secteurs d'activité

Professions et catégories socioprofessionnelles

Indicateurs	52 communes (2019)	France
Agriculteurs	1,7	0,8
Artisans, commerçants et chef d'ent.	3,5	3,5
Cadres et prof. intel. sup.	9,2	9,2
Professions intermédiaires	17,3	14,1
Employés	17,5	16,3
Ouvriers	14,7	12,4
Autres inactifs	11,9	16,7
Retraités	24,1	26,9

Source : Insee, RP - 2016

Les trois principales CSP (hors retraités) de la population sont, par ordre d'importance :

- Les employés
- Les professions intermédiaires
- Les ouvriers

Emplois selon le secteur d'activité

Seuil d'utilisation à 2000 hab.

Catégories	Nombre	
	52 communes	France
Ensemble	23 920	26 345 019
Agriculture	1 594	705 188
Industrie	3 940	3 214 789
Construction	2 431	1 702 589
Commerce, transports, services divers	8 568	12 218 959
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	7 387	8 503 494

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire, lieu de travail - 2016

Les principaux secteurs d'activité représentés sur le territoire sont le commerce, les transports et les services ; suivis des métiers de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale.

4.5. Salaires perçus sur le territoire des trois principales Communautés de Communes du SMICTOM VALCOBREIZH

Salaire net horaire moyen par sexe et âge

Secteur privé et entreprises publiques hors agriculture

Catégories	Salaire net hor. moyen (€)		Salaire net hor. moyen des femmes (€)		Salaire net hor. moyen des hommes (€)	
	CC Bretagne Romantique	Bretagne	CC Bretagne Romantique	Bretagne	CC Bretagne Romantique	Bretagne
Ensemble	12,54	12,96	11,31	11,54	13,38	13,98
De 18 à 25 ans	9,14	9,35	8,89	8,98	9,30	9,62
De 26 à 50 ans	12,74	12,81	11,50	11,57	13,60	13,67
Plus de 50 ans	13,49	14,98	11,79	12,59	14,58	16,74

Source : Insee, Déclaration annuelle de données sociales (DADS) - 2016

Catégories	Salaire net hor. moyen (€)		Salaire net hor. moyen des femmes (€)		Salaire net hor. moyen des hommes (€)	
	CC Liffré-Cormier Communauté	Bretagne	CC Liffré-Cormier Communauté	Bretagne	CC Liffré-Cormier Communauté	Bretagne
Ensemble	13,58	12,96	11,90	11,54	14,69	13,98
De 18 à 25 ans	9,36	9,35	9,10	8,98	9,53	9,62
De 26 à 50 ans	13,76	12,81	12,05	11,57	14,92	13,67
Plus de 50 ans	14,83	14,98	12,63	12,59	16,20	16,74

Source : Insee, Déclaration annuelle de données sociales (DADS) - 2016

Catégories	Salaire net hor. moyen (€)		Salaire net hor. moyen des femmes (€)		Salaire net hor. moyen des hommes (€)	
	CC du Val d'Ille-Aubigné	Bretagne	CC du Val d'Ille-Aubigné	Bretagne	CC du Val d'Ille-Aubigné	Bretagne
Ensemble	13,87	12,96	12,19	11,54	15,06	13,98
De 18 à 25 ans	9,48	9,35	8,96	8,98	9,88	9,62
De 26 à 50 ans	13,94	12,81	12,33	11,57	15,11	13,67
Plus de 50 ans	15,49	14,98	13,16	12,59	17,00	16,74

Source : Insee, Déclaration annuelle de données sociales (DADS) - 2016

On observe que les salaires nets horaires moyens sont légèrement différents selon les territoires : sur la Communauté de Communes de Bretagne Romantique, ils sont légèrement inférieurs aux moyennes observées en Bretagne (-3.4% pour l'ensemble des catégories) tandis que sur Liffré Cormier Communauté, ils sont supérieurs à ces moyennes bretonnes (+4.8%). Les salaires les plus importants du territoire sont versés sur la Communauté de Communes du Val d'Ille Aubigné (+7%). Cela peut être expliqué par la proximité du pôle urbain de Rennes.

Ces moyennes de salaires sont toutes plus faibles que les salaires horaires moyens versés en France métropolitaine (salaire net horaire moyen versé en France métropolitaine : 14,66 €).

Si l'on compare les salaires versés sur le territoire avec cette moyenne française, on trouve les écarts suivants :

- Communauté de Communes de Bretagne Romantique : -14,5%
- Liffré Cormier Communauté : -7,4%
- Communauté de Communes du Val d'Ille Aubigné : -5,4%

Ainsi, bien qu'étant assez bien rémunérés au regard de la population bretonne, les salariés du territoire restent moins bien payés que la moyenne sur le plan national.

Ces différences de niveau de vie peuvent avoir un impact sur les pratiques de consommation des habitants.

4.6. L'emploi sur le territoire et hors du territoire

Population des 15-64 ans par type d'activité

Indicateurs	52 communes		France métropolitaine
Ensemble	55 213		40 405 147
Actifs : (%)	79,7	▲	74,0
- actifs en emploi (%)	73,4	▲	63,9
- chômeurs (%)	6,3	▼	10,1
Inactifs : (%)	20,3	▼	26,0
- élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés (%)	9,0	▼	10,5
- retraités ou préretraités (%)	7,0		7,0
- autres inactifs (%)	4,3	▼	8,5

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2016

La part des actifs dans la population est supérieure à la moyenne nationale (+5,7 points), bien que le taux de chômage y soit inférieur de 3,8 points.

Le nombre de retraités est quant à lui identique au taux moyen national.

Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone

Catégorie	Nombre		%	
	52 communes	France	52 communes	France
Travaillent dans la commune de résidence	7 857	9 240 241	19,2	34,5
Travaillent dans une autre commune	32 959	17 518 679	80,8	65,5
Total	40 816	26 758 920	100,0	100,0

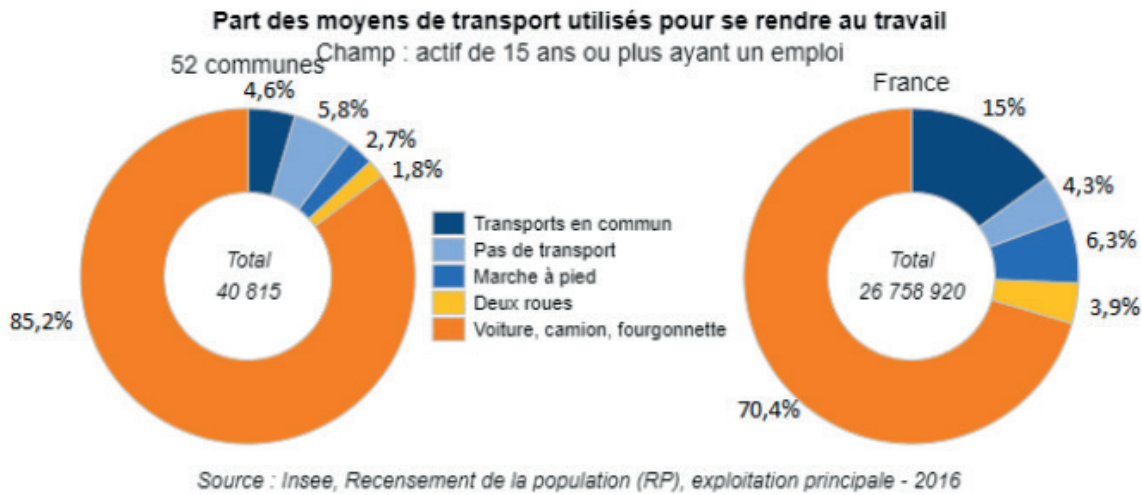
Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2016

Emploi et activité

Indicateurs	52 communes
Nombre d'emplois dans la zone	24 051
Actifs en emploi résidant dans la zone	40 820
Indicateur de concentration d'emploi	58,9
Taux d'activité des 15 ans ou plus (%)	64,6

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale, lieu de travail - 2016

* L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

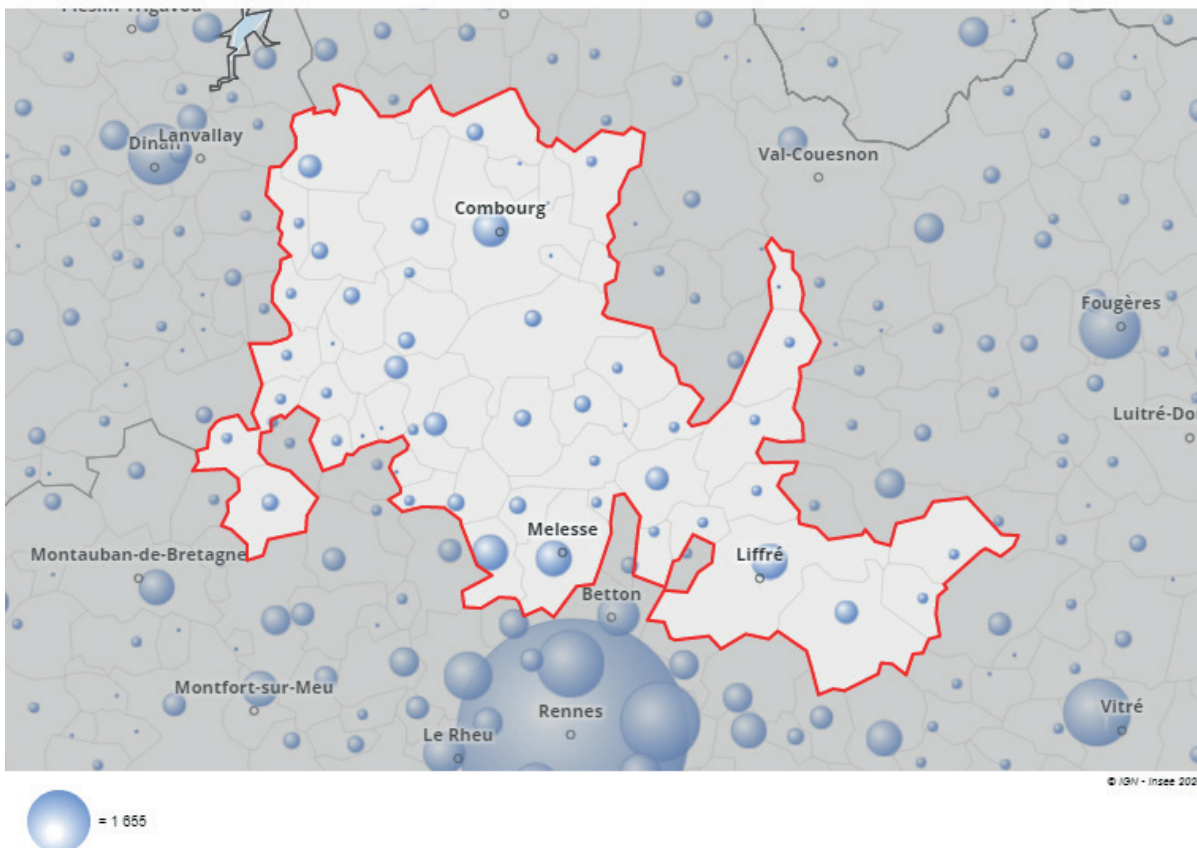


Plus de 80% des actifs ne travaillent pas sur leur commune de résidence, et l'indicateur de concentration d'emploi informe que seuls 58,9 % des actifs du territoire travaillent sur le périmètre du SMICTOM VALCOBREIZH. En effet, les communes de Rennes et de Saint-Malo drainent un grand nombre d'emplois.

En conséquence, et en lien avec l'offre limitée de transports en commun, la part de la population utilisant un véhicule individuel pour se rendre au travail est supérieur de 15 points à la moyenne nationale.

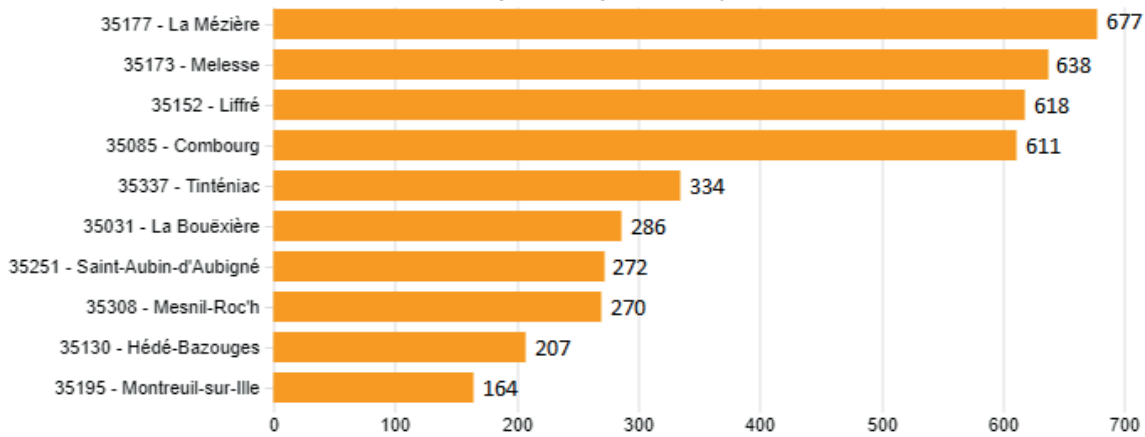
4.7. Les entreprises

Nombre d'établissements actifs au 31/12, 2015 - Source : Insee, Connaissance locale de l'appareil productif (Clap)



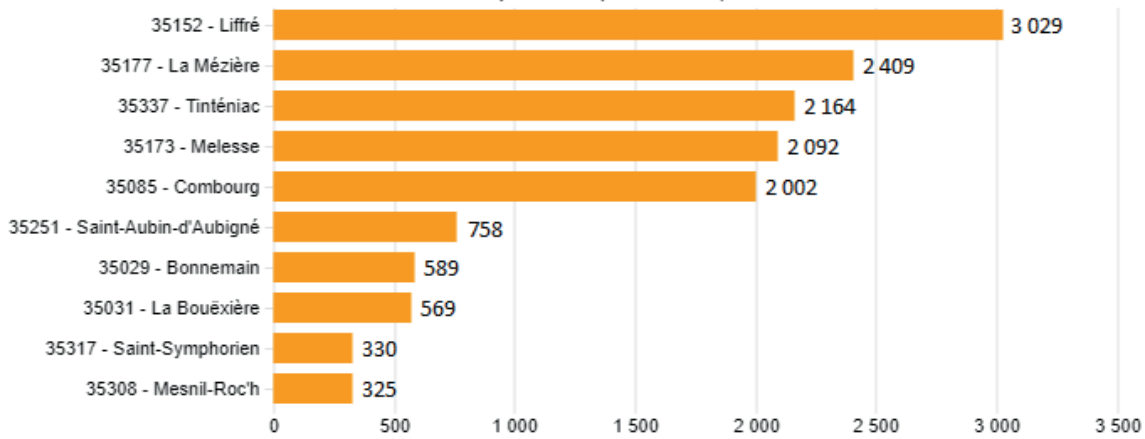
Selon les données de l'INSEE, au 31/12/2015, le territoire du SMICTOM VALCOBREIZH comptabilisait 7 110 établissements actifs, représentant au total 17 682 postes.

Nombre d'établissements actifs au 31/12/15
les 10 premiers (communes)



Source : Insee, Connaissance locale de l'appareil productif (Clap)

Nombre de postes des établissements actifs au 31/12/15
les 10 premiers (communes)



Source : Insee, Connaissance locale de l'appareil productif (Clap)

Postes dans les établissements

Indicateurs	52 communes	France
Postes dans les étab. actifs au 31/12	17 682	22 748 700
Part de l'agriculture (%)	2,2	▲ 1,1
Part de l'industrie (%)	20,6	▲ 13,9
Part de la construction (%)	12,2	▲ 6,0
Part du commerce, transports, services (%)	36,7	▼ 46,5
Part de l'admin.publique, enseignement, santé et action sociale (%)	28,3	▼ 32,5

Source : Insee, Connaissance locale de l'appareil productif (Clap) - 2015

5. ÉTUDES DES QUANTITÉS DE DÉCHETS

5.1. Les collectes et les tonnages historiques

Le SMICTOM VALCOBREIZH résulte de la fusion au 1er janvier 2020 de deux collectivités : le SMICTOM d'Ille et Rance (SIR) et le SMICTOM des Forêts (SF). L'étude des tonnages historiques se fait donc via l'étude des données distinctes historiques de ces deux collectivités.

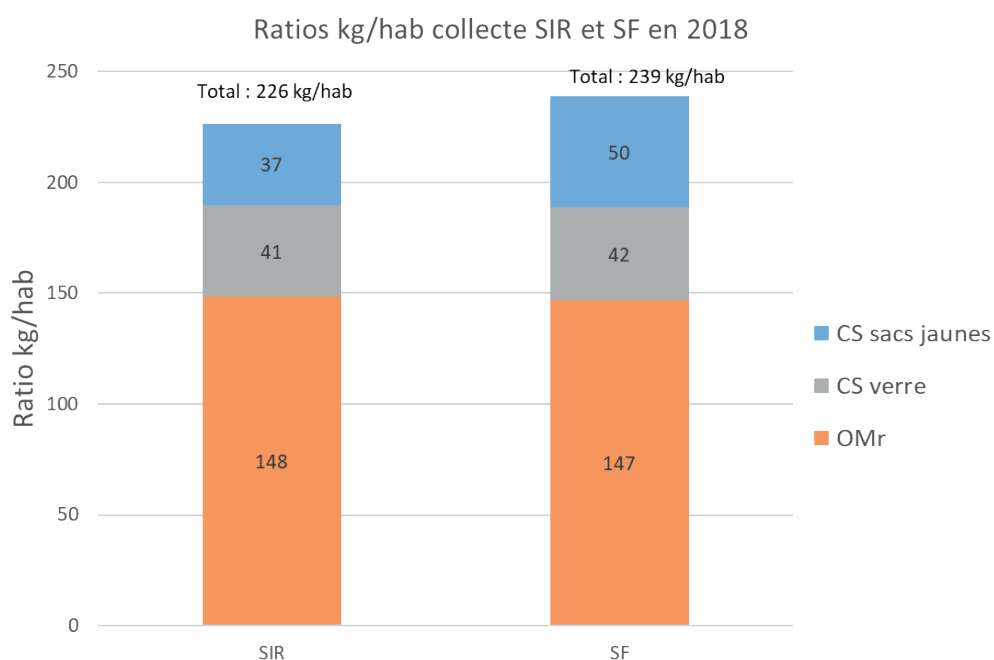
5.1.1. Deux territoires historiques : le SMICTOM des Forêts et le SMICTOM d'Ille et Rance

L'étude des deux entités qu'étaient le SMICTOM d'Ille et Rance et le SMICTOM des Forêts a permis de relever des similitudes et des disparités quant aux ratios collectés.

Ces deux territoires présentent des ratios (kg/habitant/an) d'ordures ménagères résiduelles (OMr) et de collecte sélective du verre similaires. Ces collectes ont la particularité d'être effectuées en porte à porte ou en point d'apport volontaire.

La collecte sélective des déchets recyclables secs (collecte des sacs jaunes) est effectuée en extension de consignes de tri sur le SF depuis 2012, et le sera à compter de 2021 sur le territoire de l'ex-SIR : ceci explique l'écart actuel de ratio sur ce gisement entre les deux entités.

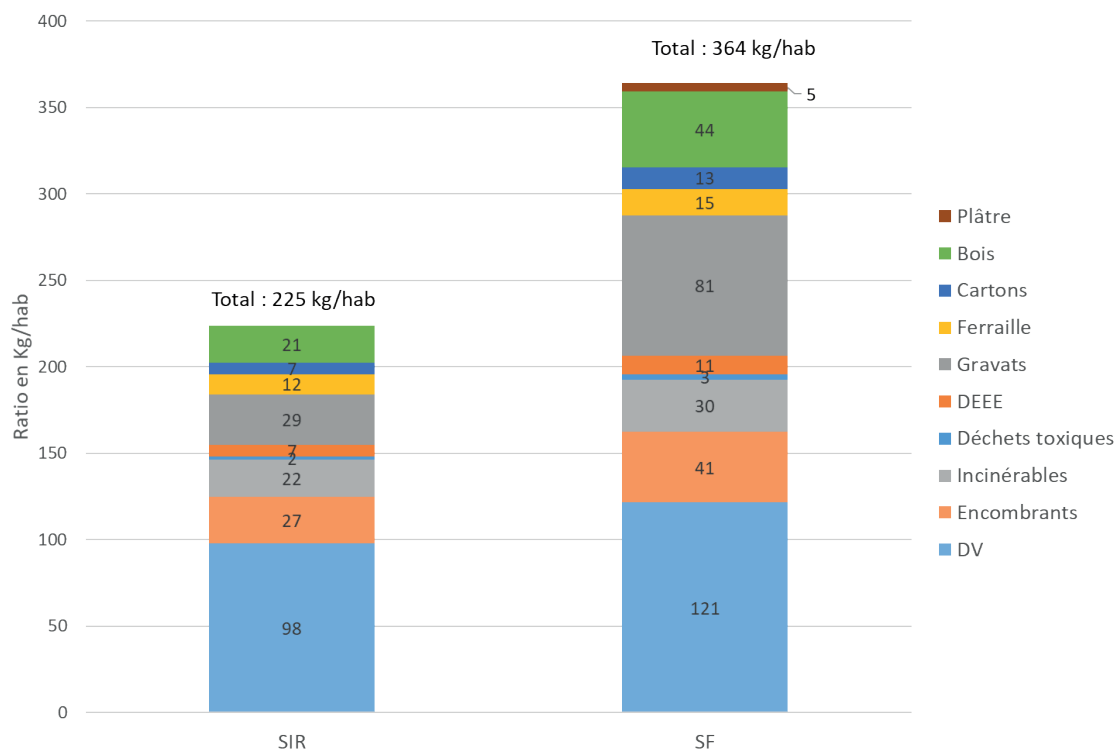
Ci-après l'illustration de ces données pour l'année 2018.



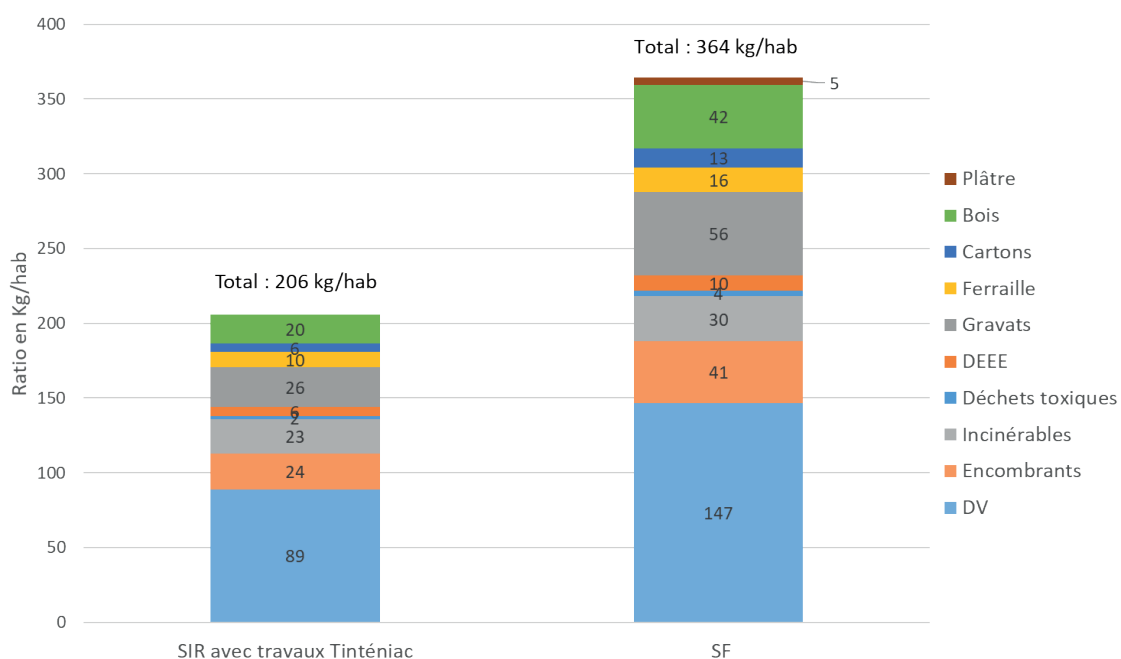
En ce qui concerne les ratios de collecte en déchèteries, il apparaît que les ratios (kg/habitant/an) collectés en déchèteries du SMICTOM des Forêts sont bien plus élevés (parfois quasiment le double pour certains flux) des ratios collectés en déchèteries du SMICTOM d'Ille et Rance.

Ci-après l'illustration de ces données pour les années 2018 et 2019.

Ratios kg/hab **déchèteries** SIR et SF en 2018



Ratios kg/hab **déchèteries** SIR et SF en 2019



Remarque : à partir de septembre 2019, la déchèterie de Tinténac est entrée en travaux ce qui fait diminuer les ratios collectés en déchèteries du SIR et accentue un peu plus cet écart entre SIR et SF.

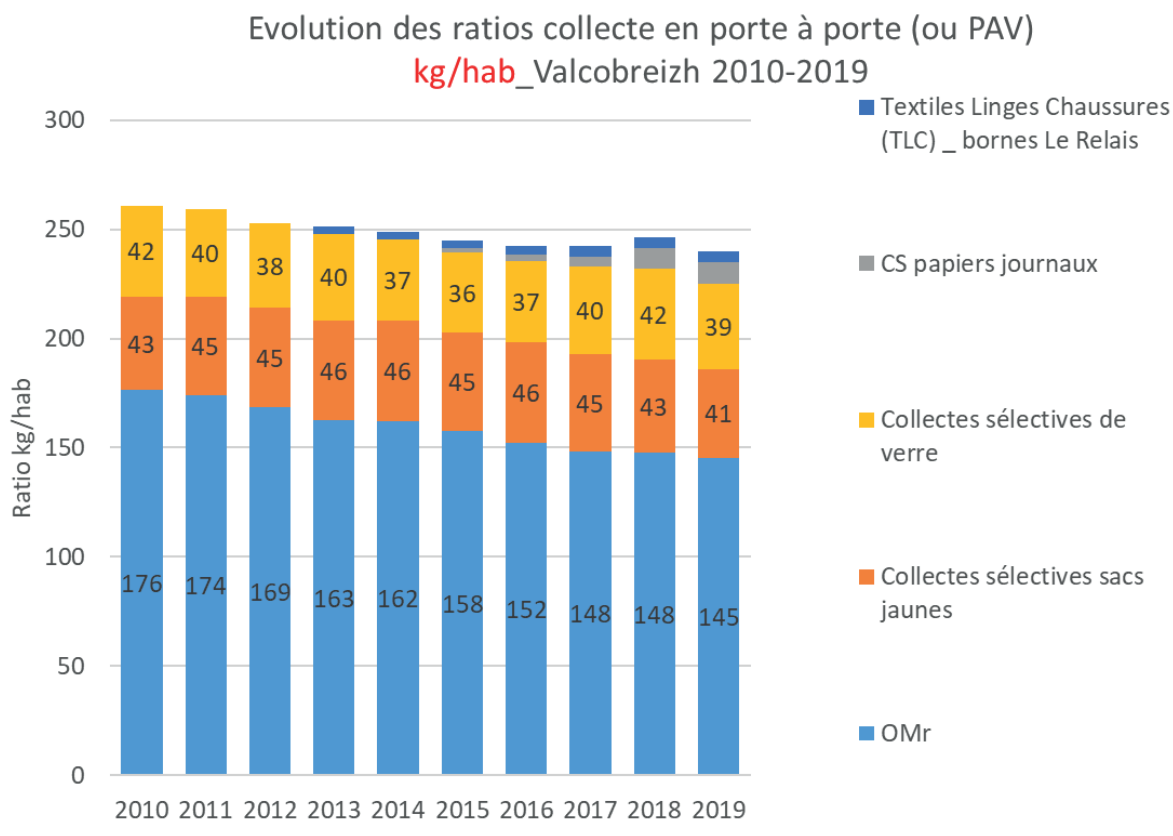
Les hypothèses actuelles pour expliquer cet écart sont les suivantes :

- Davantage de professionnels viendraient déposer des déchets sur les déchèteries du SF, et sans être systématiquement identifiés comme tels (pas de contrôle), notamment depuis 2014-2015 lors du durcissement des conditions d'accès en déchèteries sur Rennes Métropole, collectivité limitrophe.
- Existence de tickets de déchèteries sur le SIR pour les usagers : incite à rationaliser son nombre de passage annuel en déchèterie.
- Densité de déchèterie 2,25 fois plus élevée sur le SF que sur le SIR : l'apport en déchèterie est plus facile, incite les usagers à utiliser ce service de proximité.
- De plus, la présence d'Emmaüs sur le SIR encourage le réemploi et pourrait impacter à la baisse les tonnages apportés en déchèterie.

5.1.2. Territoire VALCOBREIZH

La concaténation des données des deux entités SMICTOM Ille et Rance et SMICTOM des Forêts nous permet d'établir des données illustrant l'historique des données chiffrées à l'échelle du territoire du SMICTOM VALCOBREIZH.

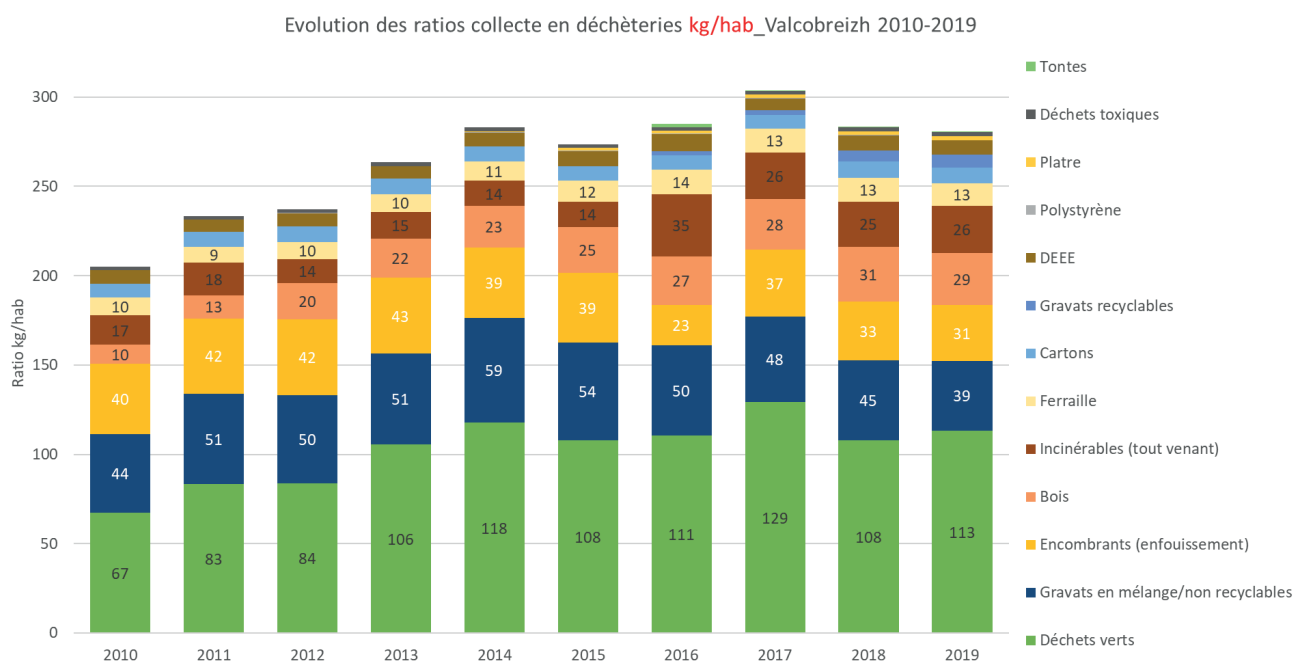
Pour ce qui est des ratios observés en collecte en porte à porte ou en point d'apport volontaire pour les flux d'OMr (ordures ménagères résiduelles), de verre, de collecte sélective (CS) des déchets recyclables secs, de collecte sélective de papiers journaux, et de textiles linges chaussures, l'évolution des quantités collectées est présentée sur le graphique suivant :



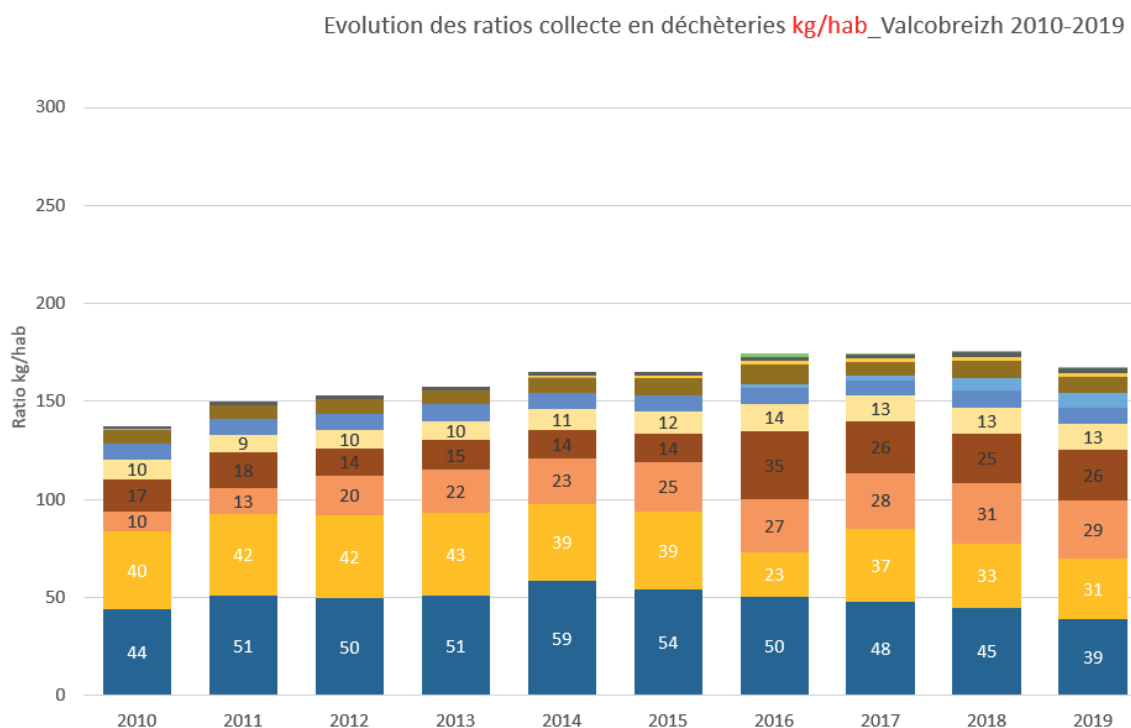
Nous observons :

- Une baisse progressive des OM, qui ont réduit de 31 kg/hab en 10 ans
- Une relative stabilité de la collecte sélective des déchets recyclables secs (sacs jaunes)
- Une relative stabilité de la collecte du verre
- Une augmentation de la collecte sélective des papiers et journaux, expliquée par l'augmentation du nombre d'associations partenaires et donc l'augmentation du nombre de points de collecte et du nombre d'habitants mobilisés
- Une augmentation de la collecte des textiles linges chaussures, expliquée par l'augmentation du nombre de points de collecte.

L'évolution des ratios collectés en déchèteries est représentée par le graphique suivant :



Graphique sans déchets verts :



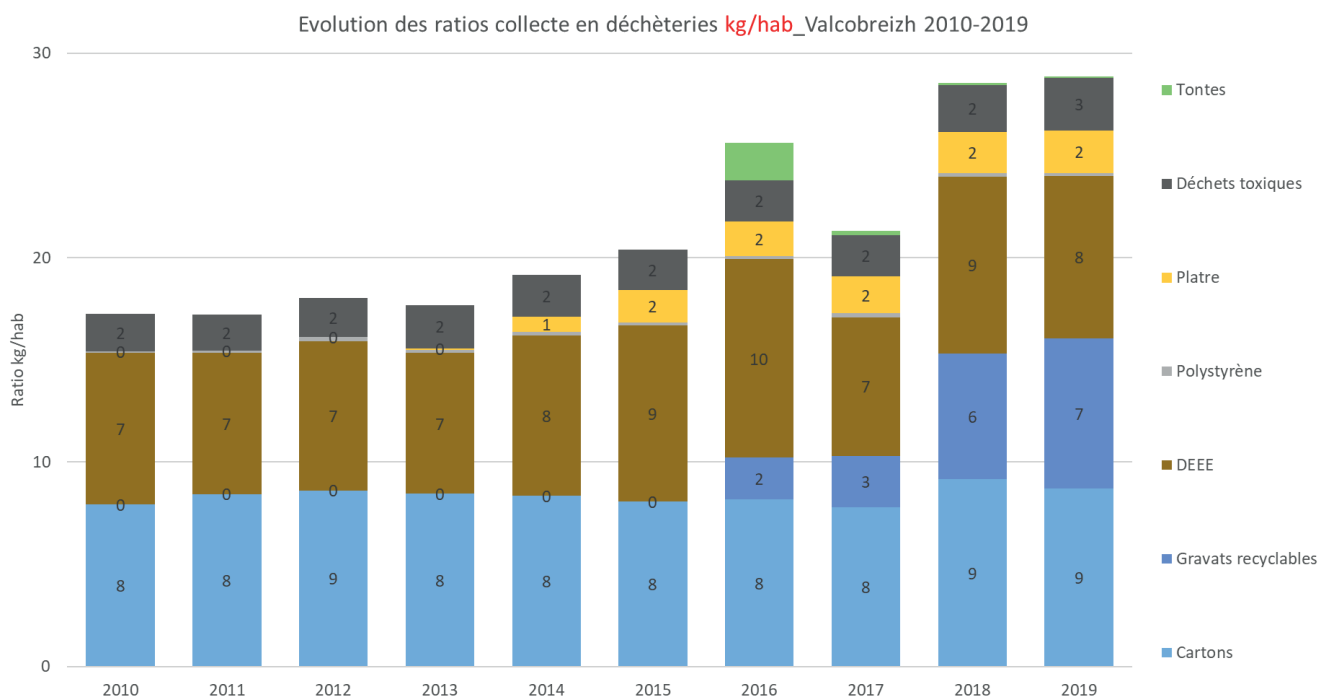
Nous observons une augmentation globale des ratios collectés en déchèteries : en 2019, le ratio est de 281 kg/hab/an contre 205 kg/hab/an en 2010.

Par flux, nous observons :

- Une augmentation du gisement des déchets verts entre 2010 et 2013, puis une relative stabilité météo-dépendante.
- Une augmentation du flux de gravats en mélange (non recyclables) entre 2010 et 2016, puis une diminution de ce flux à partir de 2016, année de la mise en place de la filière gravats recyclables sur les déchèteries du SF.
- Un flux des encombrants relativement stable entre 2010 et 2015. 2016 fut une année particulière pour la gestion des encombrants sur le SF où les marchés publics favorisaient l'incinération (gisement des incinérables) au détriment de l'enfouissement (filrière de traitement du flux encombrants), d'où une baisse du ratio des encombrants. Entre 2017 et 2019, baisse progressive du gisement.

- Une augmentation du flux bois (flux triplé entre 2010 et 2019).
- Une relative stabilité du flux incinérables (tout venant) entre 2010 et 2016, jusqu'alors mis en place uniquement sur les déchèteries du SIR. Cette filière fut mise en place en 2016 sur les déchèteries du SF. 2016 fut une année particulièrement favorable à l'incinération, expliquant un ratio particulièrement élevé pour cette année précise. Flux relativement stable de 2017 à 2019.
- Une relative stabilité du flux ferraille, en très légère augmentation.

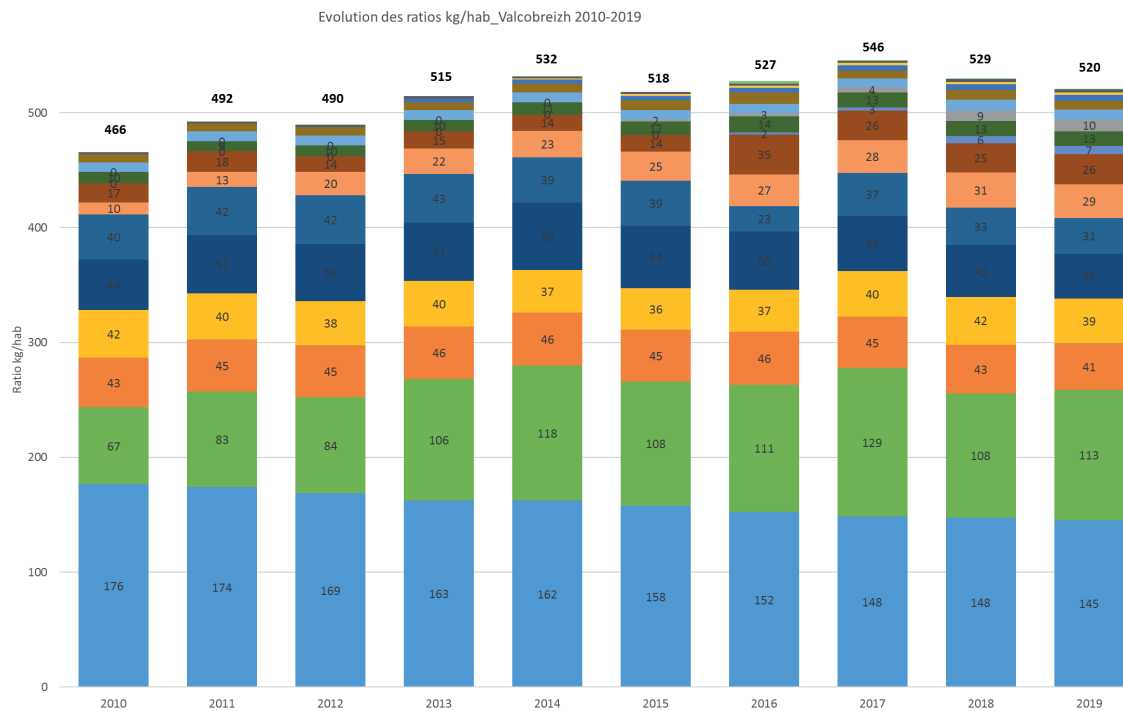
La dynamique des flux collectés en moindre quantité en déchèteries (moins de 10kg/habitant/an) est lisible sur le graphique suivant (zoom du graphique précédent) :



Nous observons :

- Une stabilité du flux cartons
- La mise en place du flux de gravats recyclables en 2016 sur les déchèteries du SF. Une progression de ce flux depuis sa mise en place.
- Une relative stabilité du flux DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques).
- Une progression puis stabilité du flux polystyrène uniquement mis en place sur le SF sur la période observée (0,4 kg/hab/an).
- La mise en place d'une filière plâtre en 2014 sur le SF, qui a rapidement atteint une stabilité à 2 kg/hab/an.
- Une stabilité du flux de déchets toxiques.
- La mise en place d'une filière tontes de pelouse en 2016 sur le SF, aux ratios irréguliers.

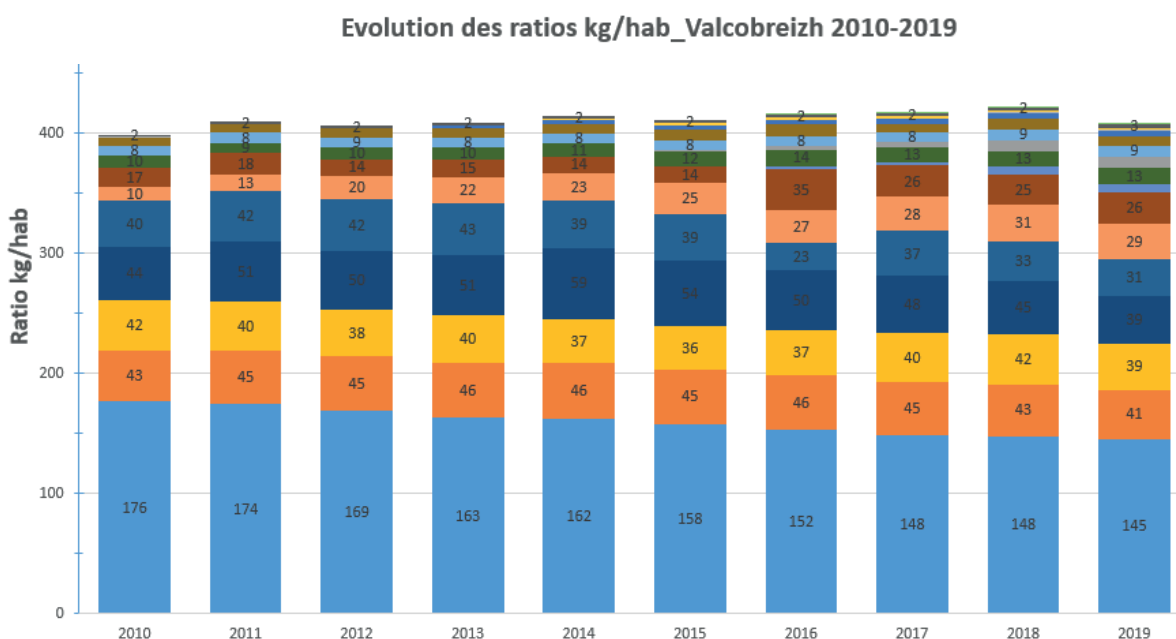
La vue d'ensemble de l'évolution des ratios collectés pour chaque flux, tout mode de collecte confondu, est présentée ci-dessous :



Légende :

- Tontes
- Gravats recyclables
- Déchets toxiques
- Incinérables (tout venant)
- Platre
- Bois
- Polystyrène
- Encombrants (enfouissement)
- Textiles Linges Chaussures (TLC) _ bornes Le Relais
- Gravats en mélange/non recyclables
- DEEE
- Collectes sélectives de verre
- Cartons
- Collectes sélectives sacs jaunes
- CS papiers journaux
- Déchets verts
- Ferraille
- OMr

Graphique sans les déchets verts :



La tendance d'évolution du total des DMA (déchets ménagers et assimilés) est à la hausse sur cette période : depuis l'année 2013, nous dépassons systématiquement les 500 kg/hab/an.

Nous observons deux flux majoritaires en termes de quantités : les OMr et les déchets verts.

5.1.3. Comparaison aux collectivités limitrophes

Les données VALCOBREIZH 2018 ont été comparées aux données de trois collectivités voisines sur cette même année de référence :

- Rennes Métropole, collectivité urbaine et plus densément peuplée,
- SMICTOM du Pays de Fougères, collectivité similaire à la nôtre,
- SMICTOM Centre Ouest, collectivité similaire à la nôtre.

Ordures ménagères résiduelles et assimilés :

SF+SIR = VALCOBREIZH		Valcobreizh 2018	Rennes Métropole 2018	Fougères 2018	SMICTOM C-O 2018
Population municipale INSEE	SIR	52 144			
	SF	37 989			
	TOTAL	90 133	443 192	86 697	100 505
Ordures ménagères résiduelles	Tonnage	13 312	83 175	14 591	11 144
	Ratio kg/hab	148	188	168	111
Collectes sélectives sacs jaunes	Tonnage	3 843	22 935	1 932	4 476
	Ratio kg/hab	43	52	22	45
Total papier recyclé (cf RA)	Tonnage	2 198	3 988	1 631	
Ratio papier collecté/hab	Ratio kg/hab	24	9	19	
Collectes sélectives de verre	Tonnage	3 750	15 517	3 560	4 549
	Ratio kg/hab	42	35	41	45
TOTAL ordures ménagères et assimilées (hors déchèteries)	Tonnage	21 747	125 615	21 714	20 169
	Ratio kg/hab	241	283	250	201

Précision : tous les territoires n'ont pas mis en place l'extension des consignes de tri.

Les ratios VALCOBREIZH d'OMr et OMA (ordures ménagères et assimilés) sont plutôt bons en regard des autres collectivités étudiées.

Déchets des déchèteries :

		2018	2018	2018	2018
Population municipale INSEE	SIR	52 144			
	SF	37 989			
	TOTAL	90 133	443 192	86 697	100 505
Déchets verts	Tonnage	9 726	28 766	8 976	11 343
	Ratio kg/hab	108	65	104	113
Encombrants (enfouissement)	Tonnage	2 939	10 354	914	5 143
	Ratio kg/hab	33	23	11	51
Incinérables (tout venant)	Tonnage	2 274	7 440	5 580	
	Ratio kg/hab	25	17	64	
Total incinérables + encombrants	Ratio kg/hab	58	40	75	51
DEEE	Tonnage	777	2 555	840	1 073
	Ratio kg/hab	9	6	10	11
Gravats	Tonnage	4 045	13 879	5 576	5 938
	Ratio kg/hab	45	31	64	59
Ferraille	Tonnage	1 186	2 869	889	1 508
	Ratio kg/hab	13	6	10	15
Cartons	Tonnage	826	1 818	883	942
	Ratio kg/hab	9	4	10	9
Bois	Tonnage	2 783	587	4 028	2 808
	Ratio kg/hab	31	1	46	28
Polystyrène	Tonnage	16		20	
	Ratio kg/hab	0		0	
Platre	Tonnage	181	7 830		1 674
	Ratio kg/hab	2	18		17
TOTAL déchets des déchèteries	Tonnage	25 525	81 630	28 045	30 100
	Ratio kg/hab	283	184	323	299
TOTAL déchets ménagers et assimilés	Tonnage	47 272	207 245	49 759	50 269
	Ratio kg/hab	524	468	574	500

Précision : tous les territoires n'ont pas mis en place l'extension des consignes de tri.

Concernant les déchets des déchèteries, nous produisons plus de tonnages que la collectivité urbaine (Rennes Métropole) mais moins que les collectivités rurales limitrophes (notamment en ce qui concerne les gravats).

Les DMA restent globalement supérieurs à la moyenne des collectivités voisines étudiées.

5.1.4. Comparaison aux données nationales

	Moyenne nationale 2017 (kg/hab/an)*	SMICTOM VALCOBREIZH 2017 (kg/hab/an)	Positionnement du SMICTOM VALCOBREIZH par rapport au national
DMA	583	546	- 6%
Dont OMr (ordures ménagères résiduelles)	255	148	- 42%
Dont collectes sélectives hors déchèteries	80	94	+ 17%
Dont déchets des déchèteries	218	304	+ 39%
Dont collectes occasionnelles de déchets (Collectes occasionnelles d'encombrants, de déchets verts, de déchets dangereux, ...)	30	Sans objet	Sans objet

*Source : SINOE® Déchets 2017 - module statistiques

Le SMICTOM VALCOBREIZH collecte au global 546 kg/hab/an de DMA, ce qui est 6% de moins que la moyenne nationale de 583kg/hab/an (sur base des données 2017).

Le ratio d'OMr collectées est bien inférieur à la moyenne nationale (148 kg/hab/an contre 255kg/hab/an au national, soit 42% de moins).

Le ratio de déchets collectés en déchèteries est bien supérieur à la moyenne nationale (304kg/hab/an contre une moyenne nationale de 218kg/hab/an, soit 39% de plus).

Le ratio de déchets collectés en collectes sélectives hors déchèterie est supérieur à la moyenne nationale (94kg/hab/an contre une moyenne nationale de 80kg/hab/an, soit 17% de plus).

Le SMICTOM VALCOBREIZH affiche donc de bons résultats en termes de collecte des OMr et des DMA au global, ainsi qu'un bon taux de collecte pour les collectes sélectives hors déchèteries. En revanche, le SMICTOM affiche un ratio de collecte en déchèteries bien supérieur à la moyenne.

5.2. Les collectes et les tonnages prospectifs

Afin de se projeter sur les objectifs réglementaires notamment, il est nécessaire d'établir d'un « scénario prospectif de référence » : si l'on ne fait rien, quelles seront les quantités de déchets produites dans les prochaines années ?

Méthode : flux par flux et sur chaque ex-SMICTOM du territoire VALCOBREIZH (SMICTOM des Forêts dit SF et SMICTOM d'Ille et Rance dit SIR), analyse de l'historique et des tendances d'évolution des ratios en kg/hab, des éventuels changements attendus autres qu'actions de Prévention au sens strict (mise en place de l'extension de consignes de tri sur la collecte sélective des déchets recyclables secs sur le SIR par exemple), et hypothèses émises pour les 10 prochaines années (en kg/hab).

5.2.1. SIR (SMICTOM D'ILLE ET RANCE)

- **OMR**

Moyenne -3kg/hab/an sur l'historique 2010-2019, et -2kg/an en moyenne des 4 dernières années --> on estime à -1,5kg/an pendant encore 3 années puis -1kg/an pendant 3 ans puis -0,5kg/an (Ces hypothèses ne sont pas très optimistes mais les ratios de VALCOBREIZH sont déjà assez bas)

- **Collecte sélective déchets recyclables secs (extension des consignes de tri prévue en 2021)**

Moyenne d'évolution 2010-2019 = 0 donc on garde le même taux avant extension des consignes de tri (ECT) à 36kg/hab. Pour la suite, nous avons repris les projections définies lors de l'étude de faisabilité d'un centre de tri territorial incluant l'impact de la mise en place de l'ECT.

- **Collecte sélective papier (colonnes bleues)**

On suppose une stabilité pour les 3 prochaines années (autour de 450 tonnes/an) puis légère baisse car dématérialisation généralisée (400 tonnes/an pendant 3 ans puis 350 tonnes/an).

- **Collecte sélective Papiers bureautiques**

On suppose stabilité du gisement si aucune action menée.

- **Collecte sélective journaux des écoles**

On suppose stabilité du gisement si aucune action menée.

- **Collecte sélective de verre**

Moyenne de 38kg/hab ces 10 dernières années, stable, donc projections à 38kg/hab pour les 10 prochaines années.

- **Déchets verts**

100 kg/hab en moyenne des 3 dernières années : ratio projeté pour les prochaines années.

- **Encombrants (enfouissement)**

Moyenne de 24kg/hab sur les 10 dernières années, 27 kg/hab moyenne des 3 dernières années : on estime à 27 kg/hab pour les prochaines années si aucune action menée.

- **Incinérables (tout venant)**

24 kg/hab ces 10 dernières années donc projection identique pour les prochaines années.

- **Déchets toxiques**

Stabilité à 2kg/hab ces dernières années donc projection identique.

- **DEEE**

6kg/hab en moyenne sur les 10 dernières années, et sur les 3 dernières années également : projection identique.

- **Gravats totaux (recyclables et non recyclables)**

31 kg/hab en moyenne sur les 10 dernières années ; 28kg/hab ces 3 dernières années : projections à 28kg/hab.

- **Gravats recyclables (dès 2020)**

Objectif d'atteindre 35% de gravats recyclables après 7 ans de mise en place de la filière (objectif donné par Jérôme Marquet). Projections des tonnages en ce sens : mise en place en 2020 et évolution progressive vers cet objectif en 2026, puis stabilité des ratios kg/hab si aucune action menée.

- **Gravats non recyclables (dès 2020)**

Gisement déduit des deux précédents : gravats non recyclables = gravats totaux – gravats recyclables.

- **Ferraille**

Moyenne de 10kg/hab ces 10 dernières années, moyenne de 11kg/hab ces 3 dernières années : projections à 11kg/hab.

- **Cartons**

Moyenne de 6kg/hab ces 10 dernières années : projection identique.

- **Bois**

Moyenne de 20kg/hab ces dernières années : projection identique.

- **Polystyrène (dès 2020)**

Mise en place de cette filière sur SIR à partir de 2020. Nous avons considéré que nous mettrions 4 ans à atteindre un taux de captage similaire à celui observé sur SF où la filière est mise en place depuis au moins 10 ans. Puis stabilité du gisement (comme observé sur SF).

- **Plâtre (dès 2020)**

Mise en place de cette filière sur SIR à partir de 2020, en place depuis 2014 sur SF. Nous avons considéré que nous mettrions 4 ans à atteindre un taux de captage légèrement plus faible que celui observé sur SF (tendance générale de ratios par habitants plus élevés sur les déchèteries SF). Puis stabilité du gisement (comme observé sur SF).

5.2.2. SF (SMICTOM DES FORETS)

- **OMR**

Moyenne -4kg/hab/an sur l'historique 2010-2019, et -3kg/an en moyenne des 3 dernières années --> on estime à -2,5kg/an pendant encore 3 années puis -1,5kg/an pendant 3 ans puis -1kg/an (Ces hypothèses ne sont pas très optimistes mais les ratios de VALCOBREIZH sont déjà assez bas)

- **Collecte sélective déchets recyclables secs (ECT depuis 2012)**

Nous avons repris les projections définies lors de l'étude de faisabilité d'un centre de tri territorial.

- **Collecte sélective papier (colonnes bleues)**

On suppose une stabilité pour les 3 prochaines années (autour de 350 tonnes/an) puis baisse progressive car dématérialisation généralisée (300 tonnes/an pendant 3 ans puis 280 tonnes/an).

- **Collecte sélective Papiers bureautiques**

On suppose stabilité du gisement si aucune action menée.

- **Collecte sélective journaux des écoles**

On suppose stabilité du gisement si aucune action menée.

- **Collecte sélective de verre**

Moyenne de 40kg/hab ces 10 dernières années, stable, donc projections identiques.

- **Déchets verts**

140 kg/hab en moyenne des 3 dernières années : ratio projeté pour les prochaines années.

- **Encombrants (enfouissement)**

Ratio de 41kg/hab ces 2 dernières années : ratio projeté pour les prochaines années.

- **Incinérables (tout venant)**

30 kg/hab ces 3 dernières années donc projection identique pour les prochaines années.

- **Déchets toxiques**

Stabilité à 3kg/hab ces 10 dernières années donc projection identique.

- **DEEE**

10kg/hab en moyenne sur les 10 dernières années, et sur les 3 dernières années également : projection identique.

- **Gravats totaux (recyclables et non recyclables)**

Depuis la mise en place de la filière gravats recyclables en 2016, même quantité de gravats au global mais augmentation de la part recyclable.

81 kg/hab en moyenne sur les 10 dernières années : projections identiques si aucune action menée.

- **Gravats recyclables (dès 2020)**

Objectif d'atteindre 35% de gravats recyclables après 7 ans de mise en place de la filière (objectif donné par Jérôme Marquet). Projections des tonnages en ce sens : mise en place en 2016 et évolution progressive vers cet objectif en 2023, puis stabilité des ratios kg/hab si aucune action menée.

- **Gravats non recyclables (dès 2020)**

Gisement déduit des deux précédents : gravats non recyclables = gravats totaux stables – gravats recyclables en hausse.

- **Ferraille**

Moyenne de 16kg/hab ces 4 dernières années : projections en ce sens pour les prochaines années.

- **Cartons**

Moyenne de 12kg/hab ces 10 dernières années, stable : projection identique.

- **Bois**

Moyenne de 42kg/hab ces 3 dernières années : projection identique.

- **Polystyrène**

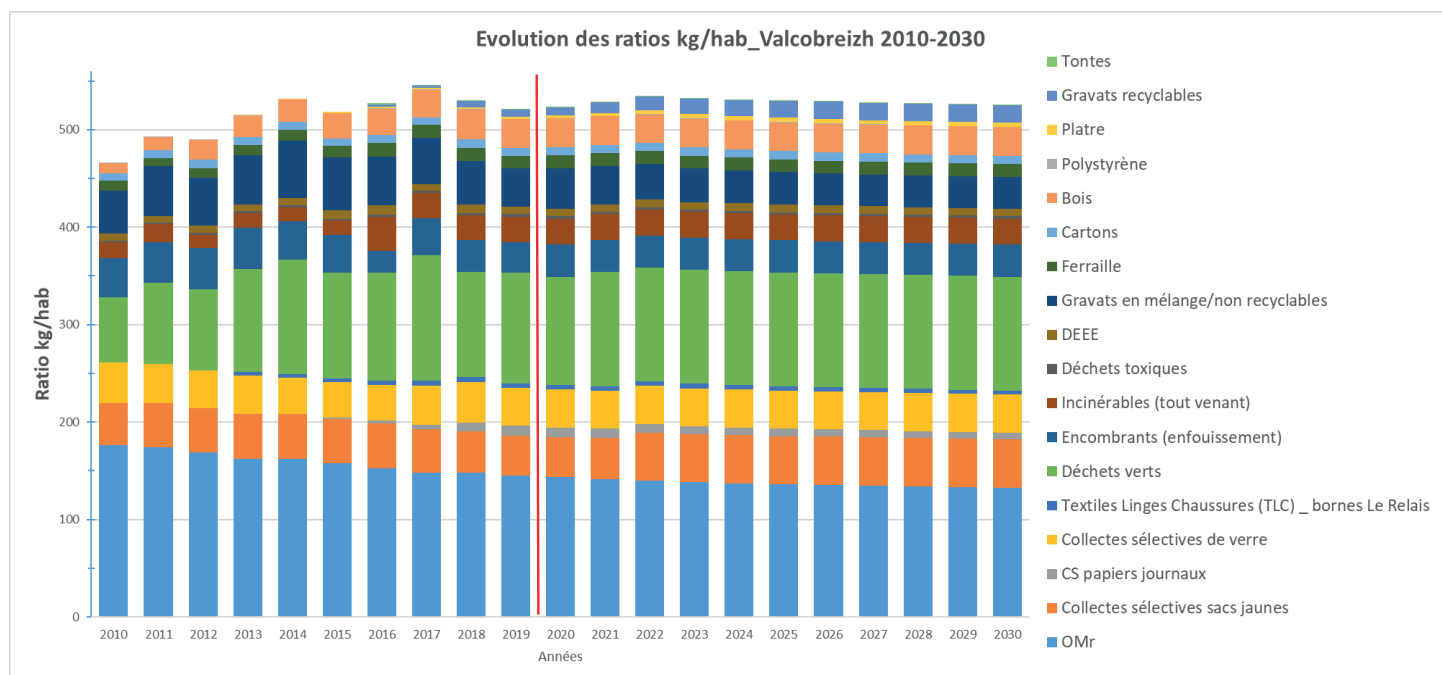
Moyenne stable de 0,4kg/hab ces 10 dernières années : projection identique.

- **Plâtre**

Moyenne stable de 5kg/hab ces dernières années : projection identique.

5.2.3. SMICTOM VALCOBREIZH

L'évolution des tonnages historiques et prospectifs se traduit donc par le graphique suivant, pour chaque flux de déchet et en ratio kg/hab :





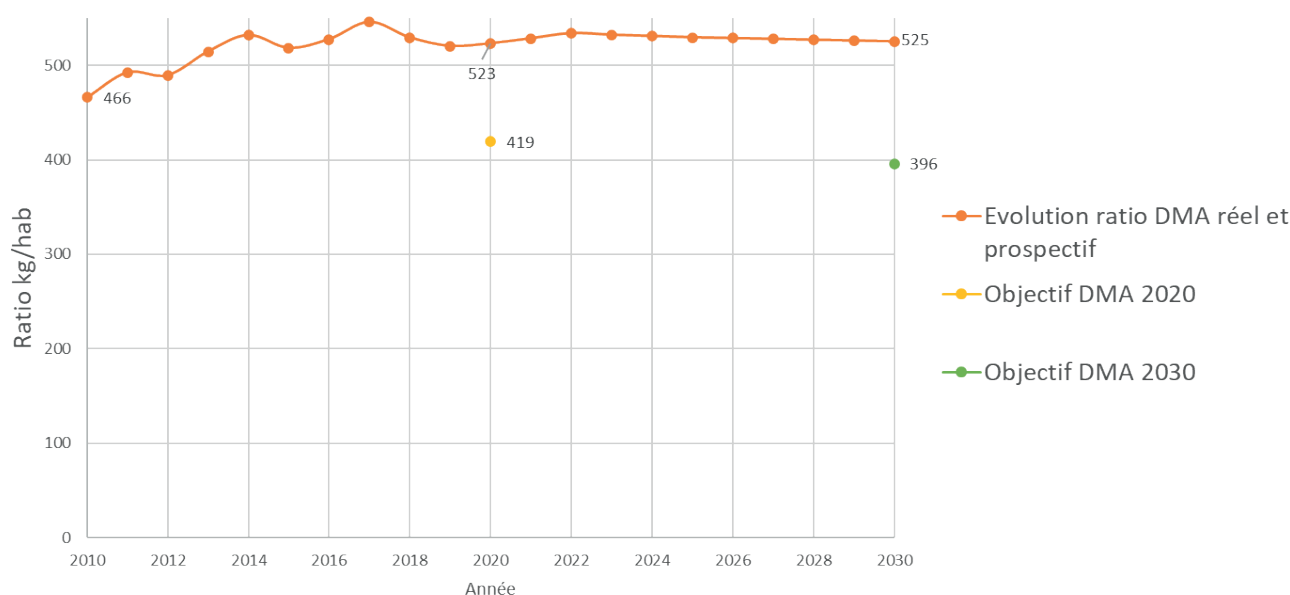
6. Objectifs réglementaires

L'élaboration du scénario prospectif à horizon 2030 permet de situer le SMICTOM VALCOBREIZH par rapport aux objectifs réglementaires détaillés en partie 1 du présent document.

6.1. DMA (Déchets Ménagers Assimilés)

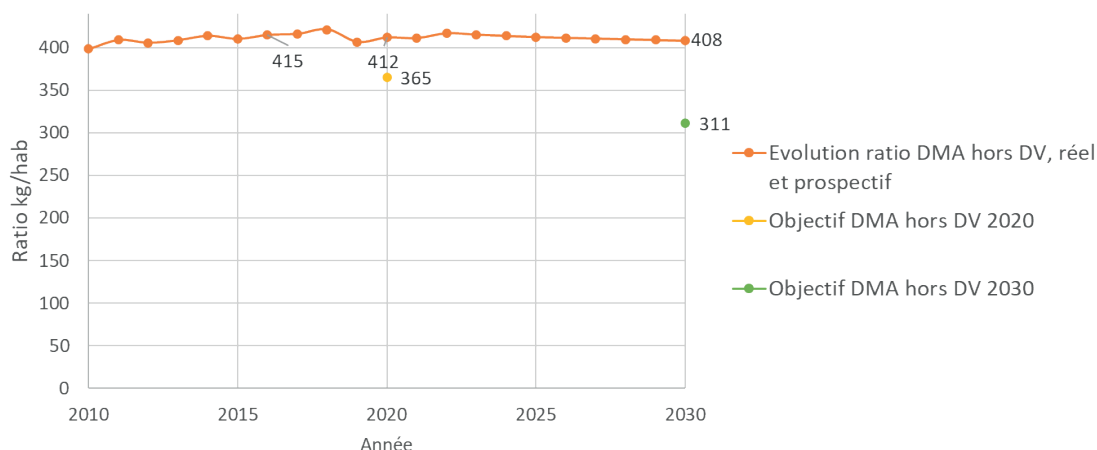
ACTION	OBJECTIFS NATIONAUX ET BRETONS REGLEMENTAIRES	RESULTATS ou PERSPECTIVES VALCOBREIZH
Prévention et réduction des quantités de DMA produits par habitant	Objectifs nationaux : <ul style="list-style-type: none"> - -10 % entre 2010 et 2020 - -15 % entre 2010 et 2030 	<ul style="list-style-type: none"> - +12% entre 2010 et 2020 - +13% entre 2010 et 2030 <p>→ Actions à mener pour réduire les DMA</p>

Evolution DMA Valcobreizh 2010-2030



ACTION	OBJECTIFS NATIONAUX ET BRETONS REGLEMENTAIRES	RESULTATS ou PERSPECTIVES VALCOBREIZH
Prévention et réduction des quantités de DMA produits par habitant	Objectifs bretons : <ul style="list-style-type: none"> - Hors végétaux, -12% entre 2016 et 2020 - Hors végétaux, -25% entre 2016 et 2030 	<ul style="list-style-type: none"> - Hors végétaux, -1% entre 2016 et 2020 - Hors végétaux, -2% entre 2016 et 2030 <p>→ Actions à mener pour réduire les DMA, hors végétaux</p>

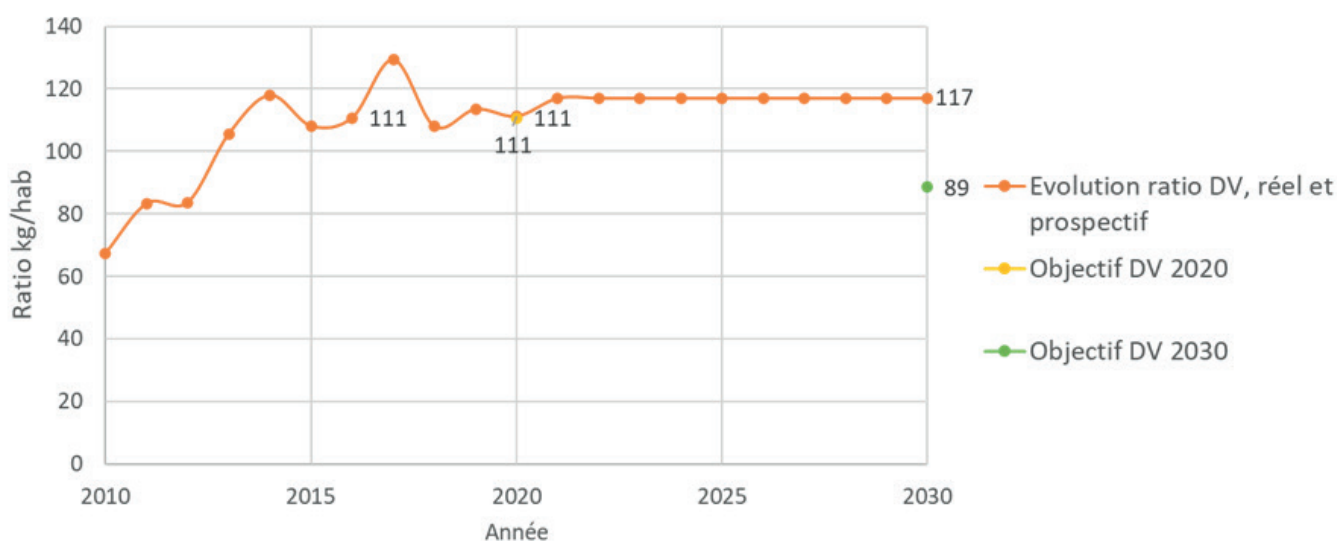
Evolution DMA hors DV_Valcobreizh 2010-2030



6.2. Végétaux

ACTION	OBJECTIFS NATIONAUX ET BRETONS REGLEMENTAIRES	RESULTATS ou PERSPECTIVES VALCOBREIZH
Prévention et réduction des quantités de végétaux	<p>Objectifs nationaux : Néant.</p> <p>Objectifs bretons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stabilisation en 2020 par rapport à 2016 - Réduction de 20% en 2030 par rapport à 2016 	<ul style="list-style-type: none"> - Même ratio DV 2016 et 2020 : ok (sur base du scénario prospectif) - Augmentation de 6% entre 2016 et 2030 (sur base du scénario prospectif) <p>→Actions à mener pour réduire les végétaux</p>

Evolution DV Valcobreizh 2010-2030



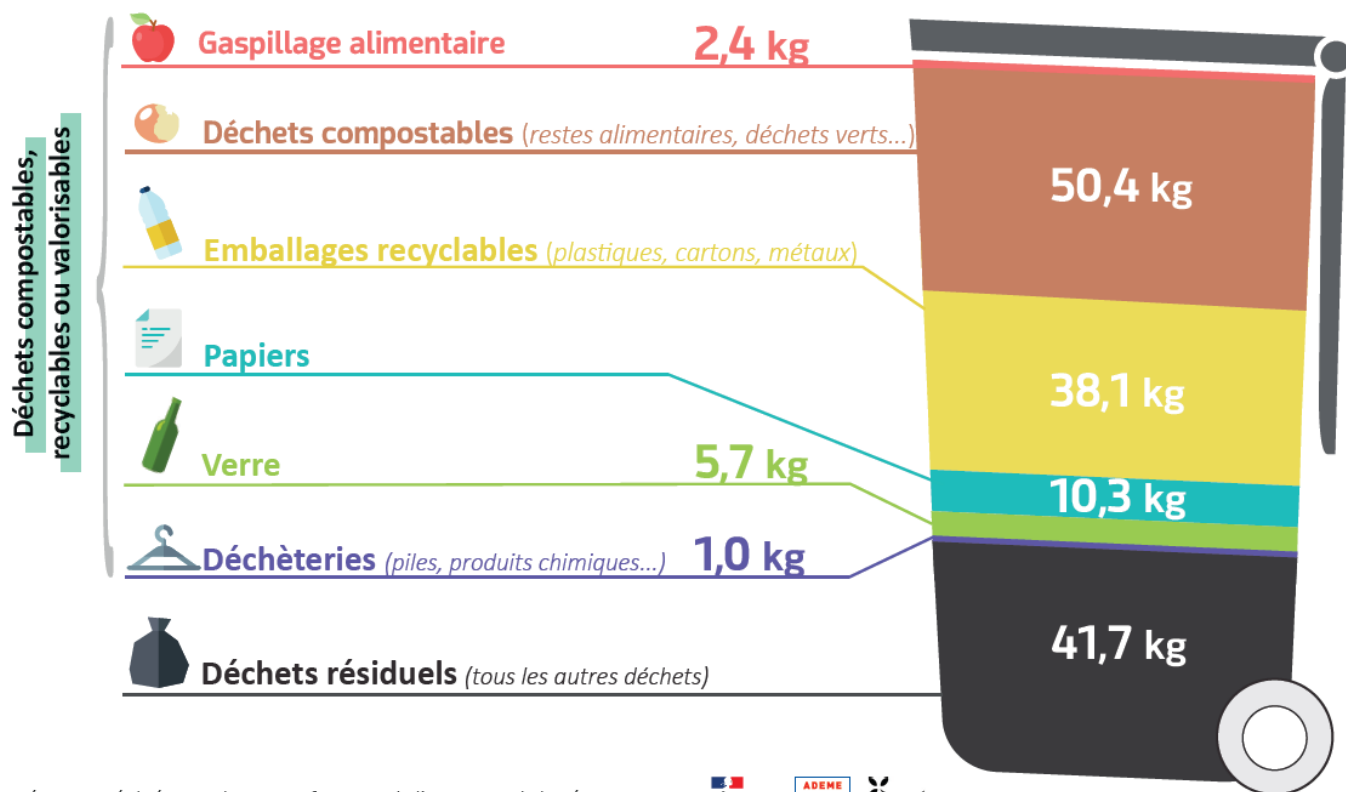
6.3. Déchets organiques

ACTION	OBJECTIFS NATIONAUX ET BRETONS REGLEMENTAIRES	RESULTATS ou PERSPECTIVES VALCOBREIZH
Tri à la source des biodéchets	<p>Objectifs nationaux : Généralisation pour tous les producteurs au 31/12/2023</p> <p>Objectifs bretons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition de moyens de tri à la source (collecte séparée et/ou compostage individuel ou partagé) pour tous les bretons - Réduction de la fraction fermentescible dans les OMr (ordures ménagères résiduelles) à 20% en 2025, à 15 % en 2030 	<ul style="list-style-type: none"> - Vente de composteurs, installations d'aires de compostage partagé, de compostage en établissement - Caractérisation des OMr en 2012, 2016 et 2021.

La fraction fermentescible dans les OMr correspond à la somme des déchets compostables et du gaspillage alimentaire.

Résultats de la caractérisation (septembre 2021) :

149,6 kg d'ordures ménagères par habitant et par an en 2020 sur le territoire du SMICTOM VALCOBREIZH répartis comme suit :



Caractérisation réalisée avec le soutien financier de l'ADEME et de la Région Bretagne



6.4. Valorisation matière des DNDNI (Déchets Non Dangereux et Non Inertes)

ACTION	OBJECTIFS NATIONAUX ET BRETONS REGLEMENTAIRES	RESULTATS ou PERSPECTIVES VALCOBREIZH
Augmentation de la quantité de déchets valorisés sous forme de matière, notamment organique	<p>Objectifs nationaux : 55% en masse des DNDNI en 2020, 65% en masse en 2025</p> <p>Objectifs bretons : Néant.</p>	<p>57% en 2020 : OK</p> <p>Scénario prospectif 2025 : 59%</p> <p>→ Actions à mener pour augmenter VM (valorisation matière) et VO (valorisation organique) des DNDNI. Cela revient à travailler sur une diminution des OMr, des encombrants, et des incinérables</p>

6.5. Stokage des DNDNI (Déchets Non Dangereux Et Non Inertes)

ACTION	OBJECTIFS NATIONAUX ET BRETONS REGLEMENTAIRES	RESULTATS ou PERSPECTIVES VALCOBREIZH
Réduction du stockage des déchets non dangereux non inertes admis en installation	<p>Objectifs nationaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - -30% des déchets stockés en Bretagne entre 2010 et 2020 - -50% entre 2010 et 2025 - 10% maximum des DMA produits admis en stockage en 2035 <p>Objectifs bretons :</p> <p>Trajectoire zéro stockage de DNDNI valorisables en 2030 sauf pour les déchets de crises et de situations exceptionnelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> - -17% entre 2010 et 2020 (ratio kg/hab) - -17% entre 2010 et 2025 - 13% des DMA enfouis en 2031 <p>→ Actions à mener pour diminuer le ratio sur gisement « encombrants » et « gravats non recyclables »</p> <p>En 2030, l'enfouissement concernerait les gisements « encombrants » et « gravats non recyclables ». DNDNI enfouis = les encombrants. Objectif d'extraire toute matière valorisable de ce flux « encombrants ».</p>

6.6. DAE (Déchets des Activités Economiques)

ACTION	OBJECTIFS NATIONAUX ET BRETONS REGLEMENTAIRES	RESULTATS ou PERSPECTIVES VALCOBREIZH
Prévention et réduction des quantités de DAE par unité de valeur produite	<p>Objectifs nationaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduction d'ici 2020 par rapport à 2010 par unité de valeur produite - Réduction de 5% en 2030 par rapport à 2010 <p>Objectifs bretons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect de la mise en place du tri 5 flux - Facturation des producteurs (contrôles d'accès en déchèterie, redevance spécifique) 	<p>Facturation des professionnels en déchèterie :</p> <p>SIR : les professionnels n'ont accès aux déchèteries que depuis 2018, pas de contrôle spécifique en entrée de déchèterie (les professionnels doivent se signaler de leur propre grès).</p> <p>SF : les professionnels ont accès aux déchèteries depuis longtemps, sans contrôle d'accès spécifique en entrée de déchèterie (les professionnels doivent se signaler de leur propre grès). Leurs apports font augmenter les ratios (kg/hab) des flux en déchèteries sur SF.</p>

6.7. Tarification incitative

La tarification incitative assure le financement du service public de gestion des déchets en intégrant une part variable dans la facturation aux usagers, calculée en fonction de la quantité de déchets produits (volume, poids, ou nombre de levées). Les objectifs visés par ce type de financement sont une réduction de la quantité globale de déchets, et une amélioration des performances de tri.

Un des objectifs poursuivis au niveau national et régional est d'augmenter le nombre de territoires fonctionnant sous le régime de la tarification incitative.

6.7.1. Tarification incitative au SMICTOM VALCOBREIZH

Le SMICTOM VALCOBREIZH fonctionne déjà sous ce modèle de financement (depuis 2005 au SMICTOM d'Ille et Rance et depuis 2016 au SMICTOM des Forêts).

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la redevance est harmonisée sur tout le territoire VALCOBREIZH et est calculée en fonction du nombre de personnes du foyer. Ce montant, non corrélé à la quantité de déchets réellement produite, peut se voir réduite dans le cas où le bac d'ordures ménagères serait présenté une semaine sur deux ou moins : cette réduction de la quantité de déchets donne lieu à une ristourne incitative de 10€/an/foyer. Cette ristourne incitative représente entre 4 et 9% du montant annuel de la redevance selon les foyers.

6.7.2. Etude des collectivités voisines

Sur le **SMICTOM Centre Ouest**, une redevance incitative est en place, et prend en compte la production de déchets réelle (l'utilisation du service). La redevance se décompose en une part fixe (abonnement au service + 18 levées) et une part variable échelonnée très incitative.

On observe un ratio kg/hab OMr bien plus faible pour ce syndicat qui affiche un ratio de 111kg/hab/an en collecte d'OMr, contre 145 kg/hab/an en 2019 au SMICTOM VALCOBREIZH. Les économies réalisées par les foyers réduisant leurs déchets sont élevées :

- Exemple n°1 d'économies réalisées pour 1 personne seule (bac de 80 L) :

- Une levée en moins chaque mois : 60€ d'économisés/an (-24%)
- Foyer vertueux (minimum du forfait possible) : - 57 % économisés/an.

- Exemple n°2 d'économies réalisées pour 1 couple : cas du choix d'un bac de 240 L

- 1 levée en moins chaque mois : 168€ d'économisés/an (-24%)
- Foyer vertueux (minimum du forfait possible avec bac 120 L) : - 75 % économisés/an.

- Exemple n°3 d'économies réalisées pour 1 famille de 5 personnes : cas du choix d'un bac de 340 L

- 1 levée en moins chaque mois : 240€ d'économisés/an (-24%)
- Foyer vertueux (minimum du forfait possible avec bac 120 L) : - 82 % économisés/an.

Sur **Rennes Métropole**, pas de tarification incitative à ce jour.

Sur le **SMICTOM Pays de Fougères**, la redevance actuelle est calculée en fonction du nombre de personnes présentes dans le foyer. Cependant, une expérimentation est en cours depuis 2019 sur 7 communes sur une redevance incitative qui prend en compte la production de déchets (l'utilisation du service). La redevance se décompose en une part fixe (abonnement au service + 12 levées) et une part variable (pour chaque levée au-delà des 12 premières). Le premier bilan de cette expérimentation est positif : une baisse de la production de déchets est observée (-14% d'OMr), ainsi qu'une qualité de tri améliorée (+13% de collecte sélective déchets recyclables secs avec un taux d'erreurs diminué de 11%, +5% de collectes sélectives de papiers et de verre).

6.7.3. Etude au niveau national

L'ADEME a publié un rapport intitulé « Bilan des collectivités en tarification incitative au 1er janvier 2016 », en date de janvier 2018.

D'après ce rapport :

- Les collectivités en Redevance incitative affichent en moyenne un ratio de 467 kg/hab/an en DMA hors gravats (SMICTOM VALCOBREIZH : 474 kg/hab/an en 2019),

- « Plus la tarification est basée sur des mesures précises de déchets collectés, plus la production d'OMR est faible. »

- En moyenne quand un territoire passe en Redevance incitative, une baisse moyenne de -37% en OMR est observée (minimum : -4% pour une collectivité avec une grille tarifaire très peu incitative / maximum : -78% pour une collectivité ayant associé la mise en place de la tarification incitative à une collecte séparée des déchets alimentaires). Les collectivités ayant mis en place une tarification au poids obtiennent une baisse plus importante que celles en levées/dépôts et en volume.» Sur le SMICTOM des Forêts, le passage en redevance incitative en date de 2016 a donné lieu à une baisse de -7% d'OMR en 2016, puis chaque année suivante respectivement -4%, -2%, -3%.

- «En deçà de 10€ d'économie possible par an, le niveau de production d'OMR n'est jamais inférieur à 130 kg/hab./an.»

- « Au-delà de 35€ d'économie possible par an, pour les ménages de 2 personnes, la majorité des collectivités possèdent un ratio d'OMR inférieur à la moyenne. »

De ces données, il apparaît, selon l'ADEME, que le levier de la redevance incitative dans le but de diminuer les OMR ne peut être envisagé que si la redevance est suffisamment incitative.

6.8. Plastiques

L'extension des consignes de tri pour l'ensemble des emballages plastiques est plébiscitée. Le SMICTOM VALCOBREIZH fonctionne d'ores et déjà sur ce modèle sur le secteur Est (ex SMICTOM des Forêts), et fonctionnera sur ce modèle dès 2021 sur le secteur Ouest (ex SMICTOM d'Ille et Rance).

6.9. Réemploi

Le développement du réemploi est plébiscité.

Objectifs nationaux :

- Viser 5% du tonnage des déchets ménagers en réemploi et réutilisation en 2030.

- Obligation d'accorder l'accès des déchèteries aux acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) pour de la récupération ponctuelle et du retraitement d'objets en bon état ou réparables : obligation de prévoir dans les déchèteries un lieu de dépôt de ce type d'objets

Objectifs bretons :

Existence d'une offre de réemploi pour tout breton par bassin de vie (recyclerie, ressourcerie, objèterie, matériauthèque...).

Le SMICTOM VALCOBREIZH intègre ces exigences dans la modernisation de ses déchèteries, qui seront toutes équipées d'un local réemploi à terme.

Des partenariats sont déjà en place avec quelques associations du domaine du réemploi. Ce type de partenariat est voué à être développé.

6.10. Textiles

Au niveau national, l'objectif est la mise en place d'un tri à la source des textiles en 2025.

Le SMICTOM VALCOBREIZH fonctionne d'ores et déjà sur ce modèle via le partenariat en place avec Le Relais (collecte des textiles/linges/chaussures en bornes d'apport volontaire).

6.11. Déchets du BTP

Le travail sur la stabilisation puis réduction de cette typologie de déchets est un fort enjeu au niveau national. Une des actions plébiscitées au niveau national concerne le réemploi, recyclage ou valorisation matière dans la commande publique. L'objectif affiché est d'atteindre 60% en masse des matériaux utilisés (sur un an de chantier) en réemploi, réutilisation ou recyclage des déchets.

Le SMICTOM VALCOBREIZH a noué un partenariat avec l'association Bati'Récup afin d'intégrer des matériaux issus du réemploi lors de la modernisation des déchèteries du territoire. Ce type de partenariat sera à privilégier.

Concernant la valorisation matière des déchets du BTP, l'objectif national poursuivi est qu'au moins 70% des déchets non dangereux de construction et de démolition suivent une filière de valorisation matière en 2020. Le SMICTOM VALCOBREIZH a noué un partenariat avec la société Sotrav afin de collecter séparément les gravats bétonnés dans trois déchèteries (Liffré, Melesse et Saint-Aubin d'Aubigné), afin de les orienter vers une filière de réemploi-valorisation matière. Ce type de partenariat sera à privilégier.

6.12. Synthèse

L'étude des objectifs réglementaires nationaux et régionaux permettent d'identifier les actions potentielles à mener dans ce cadre :

- Réduction du flux OMr
- Réduction du flux déchets verts
- Réduction des déchets ménagers assimilés (DMA)
- Réduction des déchets organiques présents dans les OMr
- Réduction du flux encombrants
- Réduction du flux incinérables
- Réduction du flux gravats non recyclables
- Développement du réemploi (en déchèteries et sur le territoire)
- Poursuivre le développement de la collecte des textiles/linges/chaussures



7. ÉTUDE DES COÛTS

L'étude des coûts représentés par chaque flux de déchets en 2019 et l'étude des évolutions à venir permet d'aider à prioriser les actions de prévention à mener sur les différents flux de déchets.

7.1. Coûts unitaires 2019

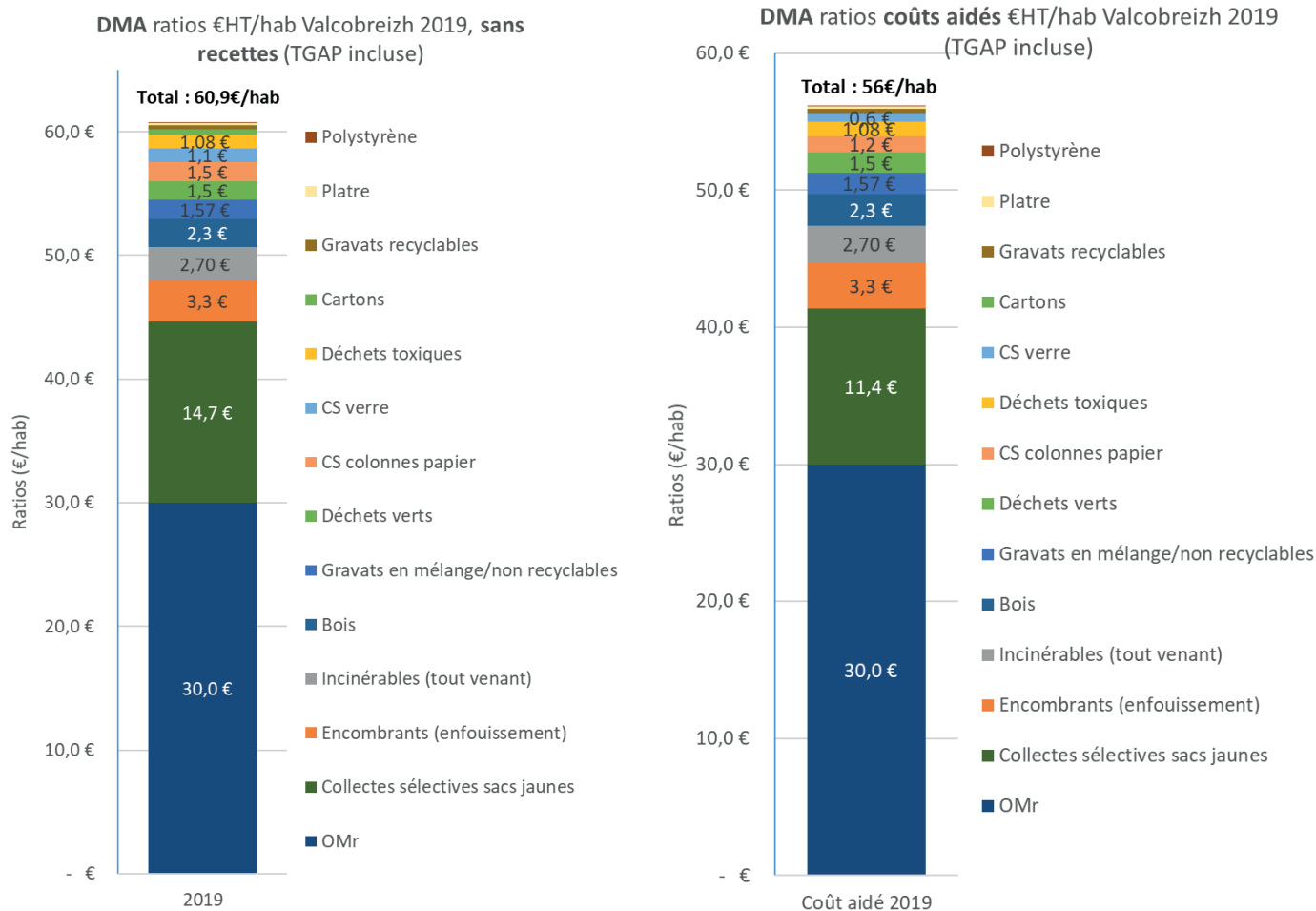
L'identification du coût unitaire de collecte pour chaque flux s'est faite via les données Comptacout :

- Coût de collecte distinct et identifié pour les flux hors déchèteries.
- Pour les flux issus des déchèteries, les coûts de collecte sont parfois différents d'une déchèterie à une autre sur le territoire du SMICTOM VALCOBREIZH, dans ce cas le coût le plus pénalisant a été retenu. Les coûts de collecte sont parfois globaux à plusieurs flux de déchets, dans ce cas il a été estimé un coût unitaire de collecte en divisant le montant total des coûts de collecte de ces flux par les tonnages concernés.

L'identification des coûts de traitement de chaque flux s'est basée sur les tarifs des marchés ou conventions en cours en 2019. Pour chaque flux, l'éventuelle TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) à appliquer a été identifiée également, sur base des tarifs en vigueur en 2019.

Pour certains flux, il existe une recette de reprise de matériaux. Les coûts présentés ci-après sont précisés « sans recettes » ou « coûts aidés » (avec recettes).

Les coûts 2019 transport-traitement par flux collectés sont représentés sur les graphiques ci-après, en ratio par habitant, avec ou sans recettes :



Les deux flux aux coûts (aidés ou non) les plus importants sont les OMr et la collecte sélective des déchets recyclables secs (sacs jaunes).

Les flux des encombrants et des incinérables représentent les deux gisements les plus coûteux pour les flux des déchèteries, bien que largement inférieurs au coût unitaire associé aux OMr ou à la collecte sélective des déchets recyclables secs (sacs jaunes).

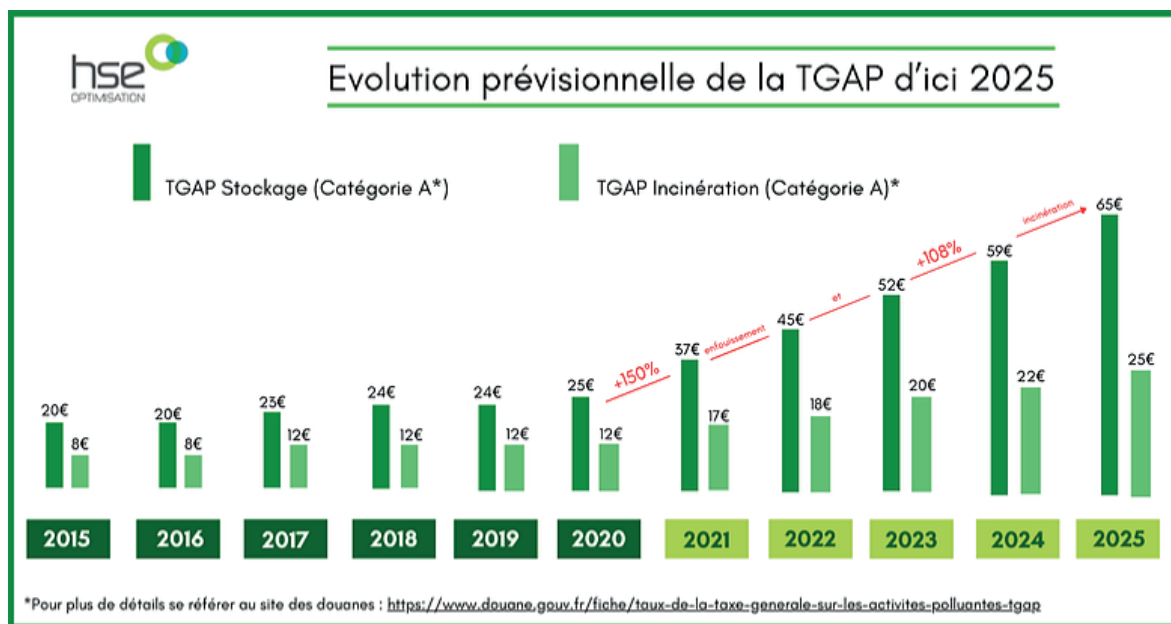
Ces couts ne tiennent pas compte des recettes des éco-organismes.

7.2. Evolutions prospectives des coûts

7.2.1. Identification des futures hausses de la TGAP

La TGAP, ou Taxe Générale sur les Activités Polluantes, instituée par la loi de finances pour 1999, est constituée du regroupement de plusieurs taxes liées à l'environnement. La TGAP émet un signal-prix qui doit dissuader les pratiques polluantes. Dans le secteur déchets, cette taxe est applicable sur les filières d'incinération et d'enfouissement, afin de favoriser d'autres filières plus vertueuses (privilégier dans l'ordre la prévention des déchets, la préparation en vue de la réutilisation, le recyclage, ou toute autre valorisation).

Dans les années à venir, cette taxe va subir une augmentation importante et sans précédent, comme le montre le graphique ci-dessous (tarifs en €/tonne) :



Les flux de déchets suivant les filières de stockage (enfouissement) ou d'incinération vont donc voir leur budget augmenter fortement ces prochaines années. Au sein du SMICTOM VALCOBREIZH, les flux concernés sont :

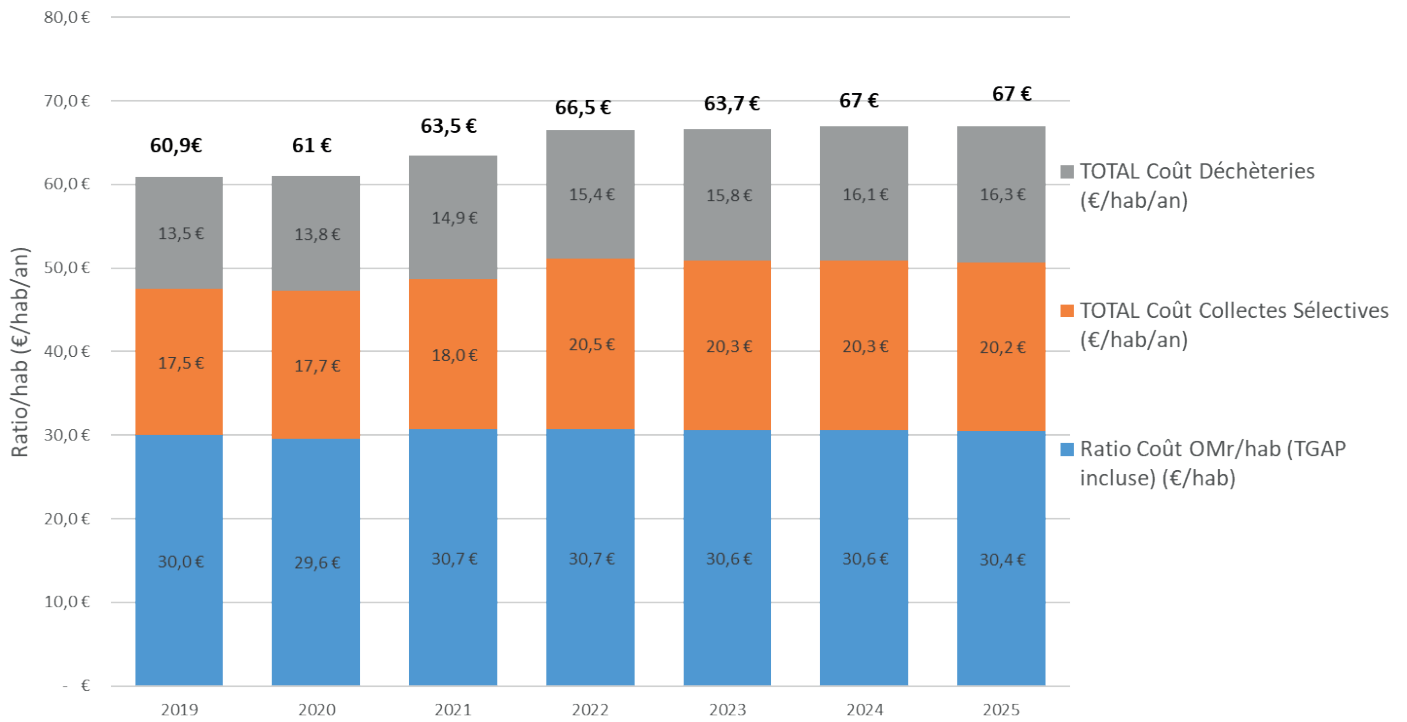
- Les ordures ménagères résiduelles (OMr), qui suivent la filière de l'incinération ;
 - Les encombrants collectés en déchèteries, qui suivent la filière de stockage/enfouissement ;
 - Les incinérables collectés en déchèteries, qui suivent la filière de l'incinération ;
 - Une partie des déchets toxiques, qui selon leur nature suivent les filières soit de stockage soit d'incinération.
- Les gravats en mélange suivent la filière de stockage/enfouissement mais ne sont pas soumis à la TGAP car sont des déchets inertes.

7.2.2. Coûts prospectifs

Le graphique suivant présente l'évolution prospective des coûts de collecte-traitement par grandes masses de déchets (déchèteries / OMr / collectes sélectives), prenant en compte :

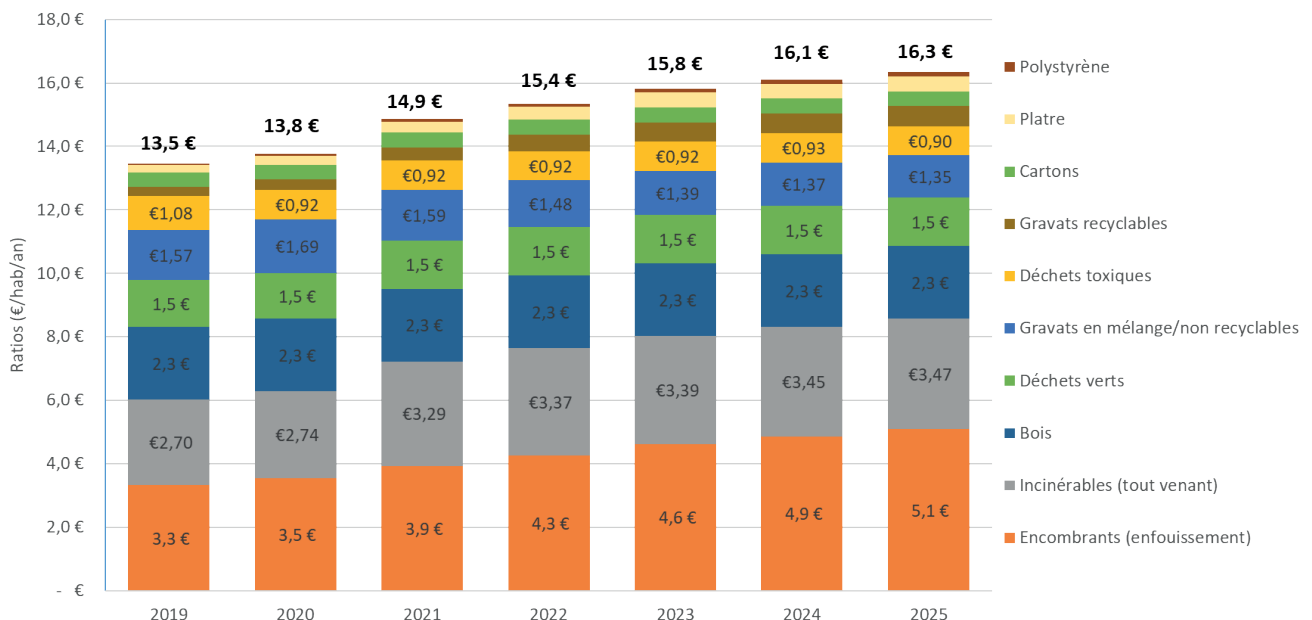
- Les hausses de TGAP à venir,
- La hausse du tarif d'incinération annoncée pour 2021 pour notre syndicat,
- L'évolution des tonnages et de la population sur notre territoire, projetés dans le scénario prospectif de référence du présent diagnostic de PLPDMA.
- L'hypothèse de coûts de collecte + traitement (hors TGAP) stables, sauf l'incinération (une augmentation du tarif en 2021).

Ratio €/hab/an Valcobreizh 2019-2025 (TGAP incluse)



Nous observons :

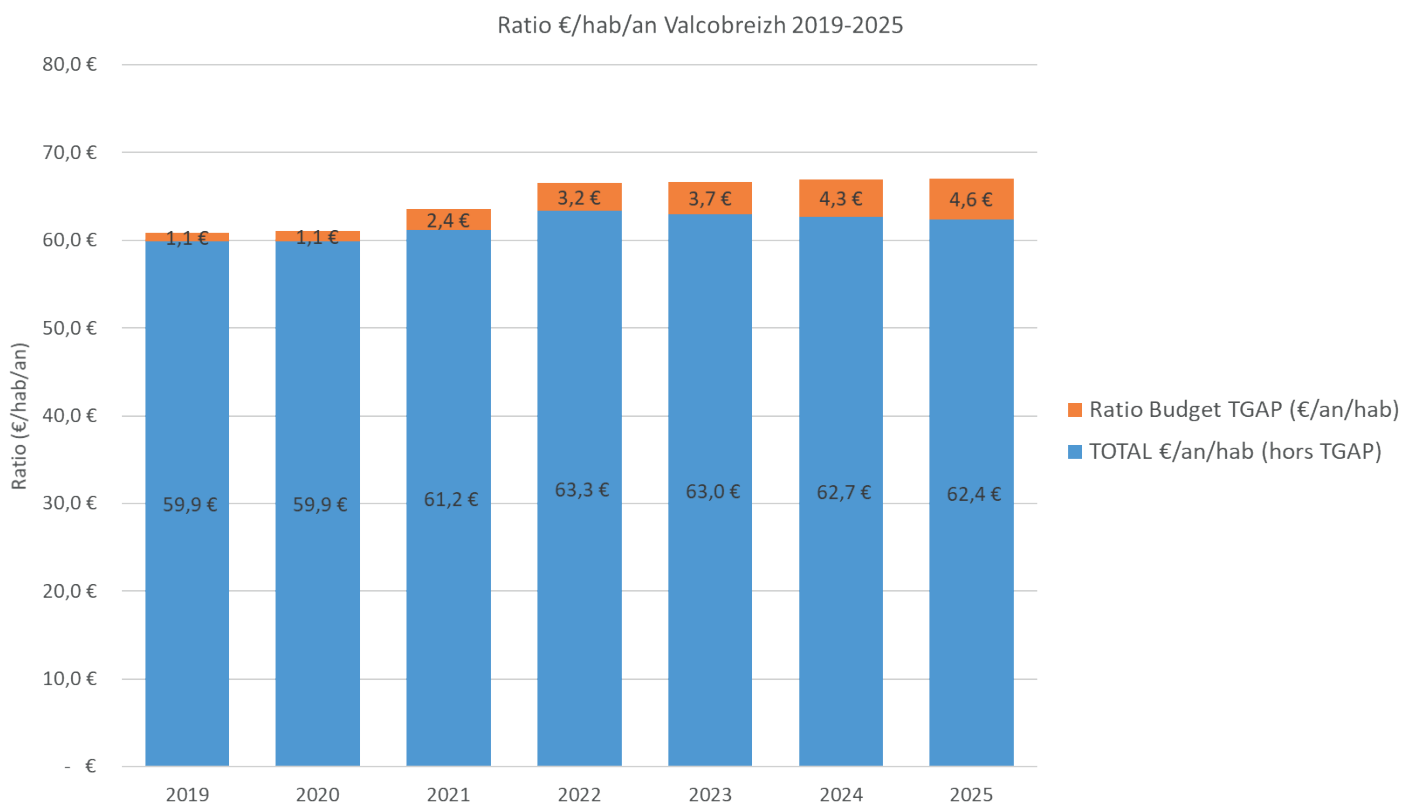
- Qu'entre 2019 et 2025, l'impact budgétaire serait d'environ +6€/an/hab de coûts, dû notamment à la hausse de TGAP (+3,5€/an/hab comme détaillé page suivante) et à la hausse du tarif d'incinération (pour OMr et flux des incinérables en déchèterie).
- Que la prise en charge des OMR représente environ 50% du budget/hab.
- Que le ratio coût (€/hab/an) du flux OMR reste relativement stable malgré hausse de la TGAP et la hausse du tarif de traitement en 2021, car la population augmente légèrement (+1,3%/an d'après le scénario prospectif) alors que les OMR diminuent (-1%/an environ d'après le scénario prospectif).
- Que pour ce qui est des collectes sélectives, la mise en place de l'extension des consignes de tri en 2022 sur le secteur Ouest du SMICTOM induit une augmentation du ratio kg/hab collecté et donc des coûts associés, les autres flux en collectes sélectives restants relativement stables en tonnages et en coûts sur base des hypothèses retenues.
- Que le coût associé aux flux des déchèteries augmente, comme le développe le graphique ci-après.



Grâce à ce graphique, nous observons que :

- Le ratio coût global associé aux flux des déchèteries augmente : +2.8€/hab/an entre 2019 et 2025.
- Cette augmentation est principalement due à la hausse du coût des flux des encombrants (+1,8€/hab/an entre 2019 et 2025) et des incinérables (+0,8€/hab/an entre 2019 et 2025), soit +2,6€/hab/an au cumul de ces deux gisements.
- Le budget par habitant des déchets des déchèteries concerne en premiers lieux les encombrants, les incinérables, et le bois.

Le graphique suivant illustre la progression du budget associé spécifiquement à la future hausse de la TGAP, sur base des tonnages projetés dans le cadre du scénario prospectif :



Ainsi, ce sont + 3,5€/an/hab de TGAP attendus entre 2019 et 2025.

7.3. Synthèse

L'étude des coûts permet d'identifier le flux au coût majoritaire (OMr) ainsi que les flux de déchets dont le coût va spécifiquement augmenter les 5 prochaines années à savoir les encombrants et les incinérables.



8. LES FILIÈRES REP (RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR)

En France, le principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP) existe dans la loi depuis 1975 et est codifié dans l'article L. 541-10 du code de l'environnement.

« Il peut être fait obligation aux producteurs, importateurs et distributeurs de ces produits ou des éléments et matériaux entrant dans leur fabrication de pourvoir ou de contribuer à l'élimination des déchets qui en proviennent. »

Dans le cadre de la REP, les fabricants, distributeurs pour les produits de leurs propres marques, importateurs, qui mettent sur le marché des produits générant des déchets, doivent prendre en charge, notamment financièrement, la gestion de ces déchets. Même s'il subsiste un reste à charge pour la collectivité.

Bien que basée sur la responsabilité individuelle du producteur, la REP peut être assurée par les metteurs sur le marché de manière individuelle ou collective, au travers d'un éco-organisme.

Les filières REP ont prouvé leur utilité pour la prévention et la prise en charge des déchets issus de certains types de produits.

On compte trois objectifs principaux aux filières à responsabilité élargie des producteurs :

- développer le recyclage de certains déchets et augmenter la performance de recyclage de ces déchets ;
- décharger les collectivités territoriales de tout ou partie des coûts de gestion des déchets et transférer le financement du contribuable vers le consommateur ;
- internaliser dans le prix de vente du produit neuf les coûts de gestion de ce produit une fois usagé afin d'inciter les fabricants à s'engager dans une démarche d'écoconception.

8.1 Filières REP imposées par l'Union Européenne

- **Emballages ménagers** : plusieurs éco-organismes existent. Le SMICTOM VALCOBREIZH est conventionné avec l'éco-organisme Citéo et a mis en place plusieurs contrats de reprise des matériaux avec dives prestataires. Les matériaux concernés sont :
 - le verre collecté en colonnes dédiées,
 - les plastiques issus de la collecte du flux recyclable secs (sacs jaunes),
 - les papiers issus de la collecte des recyclables secs,
 - les papiers-cartons issus des déchèteries,
 - l'aluminium et l'acier issus de la collecte des recyclables secs.
- **DEEE** : le SMICTOM est sous contrat avec OCAD3E qui est chargé de coordonner les éco-organismes de cette filière. Le SMICTOM touche une subvention d'Ecosystem pour la communication sur le recyclage des lampes, les points de collecte étant placés sur les déchèteries du SMICTOM. Ecosystem reste l'interlocuteur exploitant pour la filière opérationnelle.
- **Piles et accumulateurs portables** : partenariat en place avec Corepile pour toutes les déchèteries.
- **Piles et accumulateurs automobiles** : pas d'éco-organisme. Collectés sous contrat en filière déchets toxiques filière hors ecoDDS.
- **Automobiles (véhicules hors d'usage)** : SMICTOM non concerné (non collectés par le SMICTOM).
- **Gaz fluorés** : pas d'éco-organisme, SMICTOM non concerné (non collectés par le SMICTOM).
- **Médicaments** : le seul éco-organisme existant est Cyclamed, SMICTOM non concerné (non collectés par le SMICTOM).

8.2 Filières REP imposées par la France

Pneumatiques : conventionnement avec Aliapur en cours. Collecte en déchèterie à partir de 100 pneus (à regrouper sur un site unique).

Papiers graphiques ménagers (et assimilés) (papiers imprimés, enveloppes, etc) : Citeo seul agréé. Contrat en cours de signature (2020).

Textiles Linges Chaussures : partenariat avec Le Relais en place.

DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux) : SMICTOM non concerné car ne les collecte pas. Les pharmacies du territoire sont conventionnées avec l'éco-organisme concerné.

DDS (déchets diffus spécifiques) : SMICTOM conventionné avec EcoDDS.

Bouteilles de gaz : pas d'éco-organisme existant. Ce flux n'est pas collecté en déchèterie actuellement. Une REP est annoncée pour 2024.

Déchets de bateaux de plaisance ou de sport : pas d'éco-organisme existant et le SMICTOM reste non concerné (ne les collecte pas).

Éléments d'ameublement ménagers : Eco-mobilier est le seul éco-organisme agréé, avec qui le SMICTOM est conventionné. La nouvelle convention signée avec ce partenaire début 2020 prévoit le déploiement de la collecte de ce flux en benne dédiée en déchèterie. Ce déploiement est directement corrélé aux travaux de modernisation des déchèteries du SMICTOM : les déchèteries non modernisées manquent de place pour ajouter une benne dédiée à ce flux, tandis que les nouvelles déchèteries modernisées seront aménagées de sorte à collecter ce flux séparément, ce qui devrait permettre de réduire à terme les flux des encombrants, du bois, et des incinérables. Ce changement devra être accompagné de communication auprès des usagers en déchèteries, qui avaient l'habitude de trier leurs déchets par matière, et qui devront désormais trier certains déchets par usages. Une réorganisation spatiale peut également être envisagée sur les déchèteries, en présentant le caisson éco-mobilier en premier caisson de tri, non loin des gardiens, afin de limiter que les déchets concernés par ce flux ne finissent dans les autres caissons bois et encombrants s'ils étaient placés en amont.

Les déchets suivant cette filière éco-mobilier sont à 55% recyclés, à 35% valorisés en CSR (combustible solide de récupération), et à 7% enfouis. Pour les meubles dont l'état le permet, la filière du réemploi (en amont des bennes éco-mobilier) restera à privilégier à cette filière éco-mobilier, tant pour la possibilité de réemployer les meubles que pour réduire le coût pour la collectivité.

Le conventionnement avec Eco-mobilier n'empêche pas le développement des filières réemploi :

- avec des structures de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) : dans ce cas, il peut être intéressant de mettre en lien la structure de l'ESS avec Eco-mobilier car la structure peut toucher des soutiens (communication et financiers)
- avec des structures hors ESS mais pas de soutiens financiers possibles.

8.3 Filières REP volontaires

Agrofourniture et produits phytosanitaires : SMICTOM non concerné car ne les collecte pas, seul éco-organisme : Adivalor.

Cartouches d'impression bureautique : pas d'éco-organisme. Ce flux était collecté sur les déchèteries du SMICTOM des Forêts (prestataire Collectors), mais ne l'était pas sur les déchèteries du SMICTOM d'Ille et Rance. Une harmonisation est à mener.

Mobil-homes : SMICTOM non concerné car ne les collecte pas.

8.4 Les nouvelles REP à venir

- La loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire, en date de février 2020, prévoit la mise en place de nouvelles filières REP, ou de modifications de certaines REP existantes :
- Création d'une REP sur les produits de tabac équipés de filtres en plastique en 2021.
- Les Déchets d'éléments d'ameublement (DEA) vont intégrer dès 2022 les éléments de décoration textiles (ex : rideaux, tapis), ce qui impactera le contenu des bennes Eco-mobilier.
- Création de nouvelles REP portant sur les jouets, les articles de sport et de loisirs, et les articles de bricolage et de jardin en 2022.
- Mise en place en 2024 d'une REP sur les bouteilles et cartouches de gaz.
- Mise en place en 2025 d'une REP sur les filets de pêche et les chaluts : SMICTOM non concerné.

8.5 Synthèse

Le SMICTOM a déjà mis en place la plupart des conventionnements possibles pour bénéficier des filières REP.

Certains conventionnements en cours restent à finaliser pour les flux suivants : les pneumatiques, les cartouches d'impression bureautique. Le développement de ces nouvelles collectes devra être accompagné de pédagogie et de communication auprès des usagers et des gardiens de déchèteries.

De nouvelles filières REP seront à mettre en place dans les années à venir.



9. PARTENAIRES ET ACTEURS RELAIS ACTUELS

Depuis toujours, le SMICTOM développe des partenariats et s'appuie sur les acteurs relais du territoire :

9.1 Emmaüs

Jetez utile : de nombreux objets, meubles, matériaux dont les habitants souhaitent se débarrasser pourront, après réparation, encore servir et profiter à d'autres personnes.

Des collectes sont organisées plusieurs fois par an, dans les communes du territoire. Des caissons réemploi ont été installés dans les déchèteries ayant bénéficié de travaux de modernisation : les déchèteries de Tinténiac, Liffré et Combourg. Le programme de réhabilitation des autres déchèteries prévoit également la mise en place de caissons réemploi dans chacune des déchèteries du territoire à terme.

Emmaüs est actuellement partenaire du SMICTOM VALCOBREIZH pour la récupération et réemploi des objets collectés via le caisson réemploi de la déchèterie de Tinténiac.

9.2 Les Communautés de communes

Les Communautés de Communes de Bretagne Romantique, du Val D'Ille-Aubigné, de Liffré Cormier Communauté, de Couesnon-Marches de Bretagne et de Saint-Méen Montauban se partagent le territoire.

Le comité syndical regroupe 34 délégués élus qui seront les acteurs relais dans les communautés de communes du territoire.

Le Service Redevance est en lien régulier avec ces entités pour la facturation de la redevance aux usagers.

9.3 Les Communes

Le comité syndical regroupe 34 délégués élus, aussi appelés « Référents des communes » qui seront les acteurs relais dans les 52 communes du territoire.

Notre service Communication est en lien avec les communes pour les informer de nos évènements, de modalités pratiques liés à notre service public, dont certain(e)s sont en lien avec le service Prévention.

Le bulletin « Je Valorizh » édité par le SMICTOM est transmis aux communes et à leurs habitants tous les trimestres, afin de communiquer sur les informations relatives au SMICTOM.

Ponctuellement, le service Communication transmet également des informations spécifiques aux communes pour alimenter leurs bulletins communaux.

Enfin, des rencontres régulières sont organisées entre le président du SMICTOM, les présidents des EPCI et les maires.

Le SMICTOM est donc en lien régulier avec les communes, qui pourront relayer nos actions.

De plus, quatre communes ont participé à l'appel à projet « Ma commune zéro biodéchet » mené par le SMICTOM d'Ille et Rance sur 2017-2018 : Guipel, Hédé-Bazouges, La Mézière et Saint-Domineuc (soit 11 000 habitants concernés). Ces communes restent encore actuellement motrices sur la réduction des biodéchets et restent donc des partenaires privilégiés pour ces thématiques d'action.

9.4 Envie

Envie collecte, répare et revend les DEEE déposés par les habitants sur le Territoire du SMICTOM. L'entreprise traite essentiellement les tubes cathodiques, les PAM (petits appareils en mélanges) et le gros électroménager (appareils à fluides frigorigènes inclus). Il faut en général 3 épaves d'une même machine pour obtenir un appareil qui fonctionne correctement.

9.5 Le Relais

Membre d'Emmaüs France, le Relais est une entreprise d'insertion qui collecte, trie et valorise les textiles, linge de maison et chaussures. La collecte est réalisée grâce aux conteneurs placés sur le territoire. Il y a actuellement 75 conteneurs sur notre territoire.



La seconde vie des textiles au Relais

En 2019, 449 tonnes de vêtements, linge et chaussures ont été collectés sur notre territoire (4,91 kg par habitants) contre 283 tonnes de textile en 2013 (3 kg par habitant). La moyenne nationale est de 3,5 kg/an/hab, ce qui nous

place dans la catégorie des bons élèves. Les années 2020 et 2021 ont cependant été impactées par la crise du Covid-19. Les collectes ayant été reportées durant les périodes de confinement, certains dépôts ont été perdus.

D'après nos échanges avec ce partenaire, le meilleur outil pour améliorer les tonnages collectés reste la communication, notamment sur l'utilité de cette collecte pour le réemploi et la revalorisation, et sur le fait que cela participe au projet d'une entreprise ESS qui crée des emplois locaux.

9.6 L'association Transports Mobilité

L'association Transports-Mobilité est une association loi de 1901, à but non lucratif, qui œuvre pour la promotion des mobilités autres que la voiture en solo (transport en commun Breizhgo ligne 11, vélo, co-voiturage, pédibus, train, MELIB, ...).

Dans le cadre de ses activités, Transports-Mobilité organise des ateliers d'entretien et de remise en état de bicyclettes. Ses deux sources d'approvisionnement en bicyclettes sont les dons des particuliers et des entreprises, ainsi que la récupération de vélos en filière de réemploi en déchèteries. Une fois remis en état, les bicyclettes sont revendues à un prix modique, couvrant une partie des frais de fonctionnement de l'association (revente non lucrative).

Cette association participe donc à la dynamique d'économie circulaire sur le territoire du SMICTOM. Ainsi, le SMICTOM assume une perte de revenus liée à la moindre revente de matières, afin de participer à une action vertueuse de réemploi.

9.7 Les associations de parents d'élèves

En 2016, le SMICTOM a lancé un grand programme pour atteindre l'objectif de 60% de recyclage des papiers en 2018. C'est dans ce cadre que des partenariats spécifiques ont vu le jour entre le SMICTOM et les Associations de Parents d'Élèves (APE) du territoire, afin de collecter séparément les papiers et journaux dans les écoles et plus largement sur le territoire et leur apporter un soutien financier.

A ce jour, ce sont 67 APE qui sont conventionnées avec le SMICTOM, et qui représentent donc des relais potentiels d'actions de prévention.

9.8 Les établissements scolaires

Le SMICTOM travaille d'ores et déjà avec de nombreux établissements scolaires, sur différentes thématiques liées à la prévention des déchets.

Tout d'abord, la collecte des papiers et journaux via les partenariats avec les Associations de Parents d'Élèves touchent les établissements scolaires concernés (67 établissements).

D'autres actions ont été menées depuis 2013 en direction des scolaires : animations dans les écoles, visites du centre de tri, mise à disposition d'outils pédagogiques, création d'une édition spéciale des Incollables sur la prévention des déchets...

Par ailleurs, en juillet 2016, les SMICTOM d'Ille et Rance et des Forêts ont été lauréats de l'appel à projet « 1000 écoles et collèges contre le gaspillage alimentaire » lancé par le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, et porté par l'ADEME. 37 restaurants scolaires sur 50 se sont engagés dans le projet de réduction du gaspillage alimentaire et dans la mise en place de sites de compostage.

Depuis plusieurs années maintenant, les classes de collège et de lycée élisent des éco-délégués pour participer activement à la mise en œuvre du développement durable dans leurs établissements : ils pourront également être des acteurs relais pour développer certaines actions en lien avec les établissements scolaires.

9.9 Les associations conventionnées pour les prêts broyeur

Depuis 2010, le SMICTOM des Forêts met gratuitement des broyeurs à la disposition des associations locales. Les associations intéressées signent une convention avec le SMICTOM et ainsi peuvent proposer à leurs adhérents de broyer gratuitement leurs déchets verts.

Au 1er juin 2020, 42 associations sont conventionnées et constituent donc des relais potentiels pour nos futures actions de prévention.

9.10 L'association Les P'tits Bregeons

Dans le cadre de l'appel à projet Ma commune zéro biodéchet, le SMICTOM a accompagné la commune de Guipel dans la réduction de la production de biodéchets (déchets verts et déchets alimentaires) et dans leur gestion au plus près des lieux de production.

Pour y parvenir, les parties ont notamment expérimenté la mise en place d'une zone d'apport volontaire de déchets verts, afin de les valoriser sur place en paillage et de sensibiliser les habitants qui souhaitent déposer leurs déchets verts.

Cette zone d'apport s'est mise en place sur un site guipelois géré par l'association Les P'tits Bregeons, qui réalise le broyage des apports de déchets verts afin de les utiliser en paillage pour son activité de maraichage, pour ses fruitiers et en amendement pour des lits de semences.

Cette action proposée par Les P'tits Bregeons permet d'intégrer l'ensemble des acteurs locaux dans une démarche exemplaire d'économie circulaire. Lors de la première phase de cette action, une sensibilisation à la réduction des déchets verts a ainsi été réalisée à travers de nombreuses communications locales et grâce à la réalisation de plusieurs animations.

Cette association reste donc un acteur relais actif sur notre territoire.

9.11 L'entreprise Canon à Liffré

L'entreprise Canon basée à Liffré a mis en place de nombreuses actions de prévention au sein de son établissement afin de réduire ses déchets ou mieux les trier. Un partenariat avec le SMICTOM a permis d'effectuer une vente de composteurs directement sur le site de l'entreprise en 2020, à destination des employés habitants sur le territoire du SMICTOM. D'autres projets sont à l'étude, notamment le compostage des biodéchets issus du restaurant d'entreprise présent sur place.

9.12 Le GAEC du Champ Fleury

Le GAEC du Champ Fleury à Liffré est un site privé de méthanisation. Un partenariat a été mis en place avec le SMICTOM :

- Le SMICTOM fournit des intrants au méthaniseur : actuellement des tontes de pelouses en provenance des déchèteries. Dans le cas où le SMICTOM développerait une collecte séparée des biodéchets, ce partenariat pourrait évoluer en conséquence.
- Le SMICTOM se place comme futur consommateur de bioGNV produit par le site du GAEC du Champ Fleury, pour ses camions de collecte (renouvellement d'une partie de la flotte).

9.13 Les Repair cafés

Depuis 2017, deux Repair Café se sont mis en place sur le territoire : les Repairs Cafés de Liffré et de Combourg. Des ateliers participatifs de réparation s'y déroulent ainsi régulièrement, et favorisent le réemploi des objets, notamment des équipements électriques et électroniques.

Plus récemment, de nouveaux Repair Cafés émergent : ainsi, à Saint Domineuc, une association créée en 2020 a commencé la réalisation d'ateliers Repair Café et a pris contact avec le SMICTOM. Les échanges sont en cours pour étudier la manière dont le SMICTOM pourra soutenir cette association.

Ces associations pourront être des acteurs relais sur les thématiques de la réparation, du réemploi, et de l'économie circulaire.

9.14 Entreprise SOTRAV à Liffré

Le SMICTOM des Forêts a mis en place un partenariat avec la SOTRAV, société spécialisée dans les travaux publics, ayant ouvert une nouvelle plateforme de recyclage des gravats inertes, limitrophe de la déchèterie de Liffré. L'entreprise récupère ainsi les gravats bétonnés issus de trois déchèteries du SMICTOM (Liffré, Melesse et Saint-Aubin d'Aubigné). Après concassage et déferraillage, ces matériaux sont ensuite réutilisés sur des chantiers de voirie, de remblaiement des tranchées, de parkings.

En lien avec la réhabilitation des déchèteries de Liffré, Melesse et Saint Aubin d'Aubigné, le tri des gravats en 4 flux sera réalisé : gravats bétonnés, ardoises, terre végétale et autres gravats.

9.15 L'association Bâti Récup'

L'association Bâti Récup' est axée dans la recherche et l'expérimentation dans le domaine du réemploi. Elle a vocation à tisser des partenariats avec des acteurs locaux pour développer la filière du réemploi et faire émerger une plateforme locale. Elle assume également un rôle de sensibilisation et de formation autour des nouvelles pratiques du secteur.

Le SMICTOM VALCOBREIZH et l'association Bâti Récup' ont mené un partenariat spécifique dans le cadre de la modernisation de certaines déchèteries du SMICTOM, afin d'intégrer des matériaux de réemploi dans ces projets d'aménagement.

9.16 Autres partenaires

- Liffab, pour la récupération de jouets plastiques.
- Les associations dans le cadre de la mise en place de poulaillers (Chasné environnement, ...).
- Les partenaires du vide-déchèterie : collectivités, associations locales (Liffr'échange, le Conseil Municipal des Enfants...)

9.17 Collectors

Le partenariat avec l'entreprise Collectors permet la collecte gratuite des cartouches jet d'encre ou laser sur les déchèteries de l'ex-SMICTOM des Forêts. Le déploiement de cette collecte à l'échelle de tout VALCOBREIZH devra être réfléchi.



10. PARTENAIRES ET ACTEURS RELAIS POTENTIELS

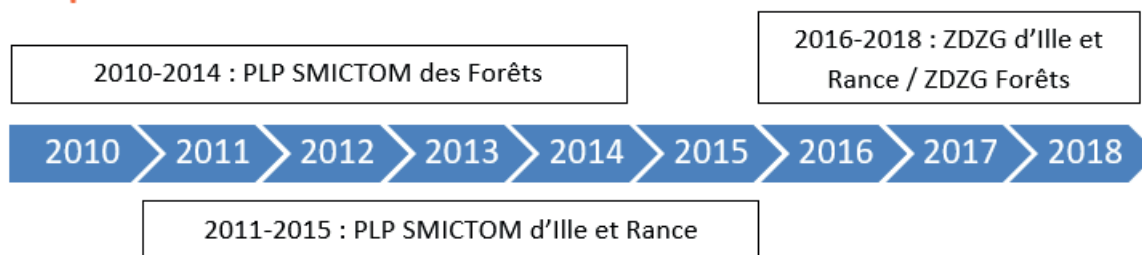
D'autres acteurs relais potentiels sont identifiés mais leurs actions sont actuellement peu connues du service Prévention du SMICTOM VALCOBREIZH : ils seront contactés et étudiés plus amplement selon les actions envisagées à la suite de ce diagnostic.

- La Chambre Régionale des métiers et de l'artisanat (CRMA)
- La Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI), afin de toucher les commerces désirant réduire leurs déchets
- Les artisans commerçants acteurs du réemploi tels que les cordonniers, couturiers, réparateur de cycles, de sièges, etc.
- Des entreprises engagées sur notre territoire, notamment certaines avec qui nous avons eu de premiers échanges telles que les Pépiniéristes Plants Gourmands et le pépiniériste des Lucanes, la Fourche de Louis, les Fesses à Terre,
- Les Associations du territoire, notamment certaines avec qui nous avons eu de premiers échanges telles que les Docmaé'liens à Saint Domineuc, le Liffab à Liffré, les Ateliers partagés à Melesse, l'Epicerie solidaire de Liffré, La tribu des poilus à Liffré, le T.R.U.C. à La Mézière
- Les Producteurs locaux (réduction des emballages notamment)
- Les crèches et assistantes maternelles (promotion des couches réutilisables notamment)
- Les Maisons de Retraite et EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), gros producteurs de déchets (notamment déchets fermentescibles)
- Les Bailleurs Sociaux et les syndicats de copropriétés, notamment pour développer le compostage collectif



11. LES ACTIONS PRÉVENTION DÉJÀ MENÉES

Temporalité des actions menées :



Une partie de la redevance des ordures ménagère versée par les ménages est consacrée au financement des actions de prévention. Des financements extérieurs permettent de mettre en place des actions à destination des non-ménagers.

11.1 Être exemplaire en matière de prévention des déchets

RÉHABILITATION DE 5 DÉCHÈTERIES EN CENTRES DE VALORISATION DES RESSOURCES

Action mise en place sur le périmètre VALCOBREIZH

Les déchèteries du SMICTOM d'Ille et Rance et du SMICTOM des Forêts ont été construites au début des années 2000. Vieillissantes, elles ne correspondaient plus ni à la fréquentation des usagers ni aux objectifs de valorisation qu'ambitionnent les syndicats.

Ce projet se veut exemplaire à plusieurs titres :

Les SMICTOM ont délibéré en novembre 2017 pour tendre vers le zéro enfouissement des ressources entrant dans 5 déchèteries : Tinténiac, Liffré, Combourg, Saint-Aubin d'Aubigné et Melesse. Pour atteindre cet objectif, 25 nouvelles filières dédiées à la valorisation des ressources (réutilisation, réemploi et recyclage matière) doivent être créées.

La conception des sites a été pensée en privilégiant la réutilisation de matériaux existants.

Objectifs des nouvelles déchèteries :

- Un tri à la source de plus de 40 flux
- Facilité de circulation et de compréhension des consignes de tri
- Local dédié au réemploi, à destination des associations locales, et à la collecte de matériaux issus de déconstruction en vue du réemploi.

Les travaux pour la déchèterie de Tinténiac se sont achevés en mars 2020. La déchèterie de Liffré a rouvert ses portes à l'automne 2020 et celle de Combourg a été livrée au printemps 2021. Les travaux pour la déchèterie de Saint-Aubin d'Aubigné débuteront ensuite. Concernant la déchèterie de Melesse, la recherche d'un terrain est en cours. Il est aussi prévu de réhabiliter celle de Montreuil-sur-Ille et de La Bouëxière.

L'ECO-EXEMPLARITE DU SMICTOM

Actions mises en place sur le périmètre VALCOBREIZH

Différentes actions éco-exemplaires ont été réalisées par les SMICTOM :

- Gestion du papier et des outils bureautiques : diminution du grammage des papiers, utilisation de papier recyclé, systématisation des impressions recto/verso et recours aux cahiers de brouillon, utilisation de fournitures rechargeables
- Gestion des déchets fermentescibles : installations de composteurs au siège du SMICTOM
- Dématérialisation des marchés publics et de la chaîne comptable
- Insertion de clauses éco-responsables dans les marchés de réhabilitation des déchèteries

- Introduction de clauses sur la réduction des déchets dans les marchés passés, notamment pour les travaux

PREVENTION DES DECHETS DES ADMINISTRATIONS

Actions mises en place sur le périmètre VALCOBREIZH

Le SMICTOM a travaillé avec les communes, mais également avec des maisons de retraite, centres de formation etc. présents sur le territoire, à la réduction de leurs déchets.

Des formations et sensibilisations ont été mises en place par le SMICTOM à l'attention des élus du territoire et des agents des communes, Communautés de Communes, et autres structures publiques ou apparentées afin de les sensibiliser sur les thématiques suivantes : réduction des déchets de bureau, gestion de proximité des déchets alimentaires : mise en place de composteurs dans des cantines scolaires, mais également dans une Maison Familiale Rurale (centre de formation) où une formation plus générale à la prévention et la gestion des déchets a été effectuée, gestion différenciée des espaces verts : utilisation des tondeuses mulching, paillage naturel (au lieu des bâches), broyage pour production de paillage, fourniture de composteurs grande capacité et de bacs à structurant...

Afin de les aider concrètement, le personnel du SMICTOM dédié à la prévention a réalisé des accompagnements dans le diagnostic des pratiques et dans la mise en place d'actions.

LA GRANDE COLLECTE DE PAPIERS ET DES JOURNAUX DANS LES ECOLES

Actions mises en place sur le périmètre VALCOBREIZH

Depuis 2016, le SMICTOM d'Ille et Rance et le SMICTOM des Forêts ont lancé une opération de collecte de papiers dans les écoles. Pour chaque tonne de papiers collectée, 40 € sont reversés aux associations de parents d'élèves (APE) conventionnées, pour la mise en place de projets pédagogiques.

En 2020, 65 APE d'écoles primaires, de collèges et de lycées sur 45 communes ont conventionné avec le SMICTOM, soit la quasi-totalité des établissements scolaires du territoire. Cette action est recentrée en 2021 sur les écoles primaires du territoire.

Cette action, bien que n'étant pas une action de prévention, permet un tri séparé du papier et donc un meilleur recyclage. Cela permet également de sensibiliser les enfants.

En 2017, un partenariat avec l'entreprise Cellaouate (29) et Horizons Solidaire (pôle ESS Pays de Saint-Malo) a été développé afin de réaliser des collectes ponctuelles de journaux. Une benne spécifique est mise à disposition dans les communes pour les collecter. Afin d'inciter les écoles à réaliser ce sur-tri, la tonne de journaux collectée est rémunérée 70 € aux APE conventionnées. Les journaux approvisionnent ainsi l'usine de Cellaouate pour la fabrication de ouate de cellulose. Depuis la fin d'année 2019, une expérimentation est en cours afin d'évaluer la possibilité de proposer des colonnes d'apport dédiées aux journaux uniquement, en remplacement des bennes de collectes ponctuelles.

Axe 1 : bilan et perspectives

L'éco-responsabilité du SMICTOM VALCOBREIZH doit encore progresser. Les actions organisées en interne sont peu significatives (ex : gestion des impressions...) ou n'ont pas été réalisées en totalité (ex : création de magasins inversés en lieu et place des déchèteries, espaces de démonstration sur les déchèteries...).

Pour avoir un réel impact et permettre de se positionner en tant qu'acteur éco responsable, de nouvelles actions ambitieuses pourraient être prévues, telles que renforcer et systématiser la prise en compte de la prévention des déchets dans nos politiques d'achats publics.

En ce qui concerne l'action de collecte des papiers et des journaux des écoles, des orientations doivent être prises afin de rationaliser l'action, notamment vis-à-vis de l'expérimentation en cours de colonnes dédiées aux collectes de journaux.

Exemples d'actions proposées par l'ADEME pour cet axe :

- Établir un diagnostic des déchets et pratiques des administrations publiques et de leurs établissements
- Sensibiliser les acteurs des administrations publiques à la prévention des déchets
- Diffuser et implanter les outils et bonnes pratiques au sein des administrations publiques
- Renforcer et systématiser la prise en compte de la prévention des déchets dans les politiques d'achats publics
- Développer et renforcer la politique de consommation éco-responsable de papier bureautique et de dématérialisation des procédures

11.2 Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets

APPEL A PROJET « MA COMMUNE ZERO BIODECHET »

Action mise en place sur le périmètre VALCOBREIZH

En mars 2017, le SMICTOM d'Ille et Rance a lancé l'appel à projet « Ma commune zéro biodéchet » : il s'agit d'un programme d'accompagnement de 18 mois visant à réduire la production des biodéchets à l'échelle de communes pilotes. Une enveloppe de 100 000 € a été mobilisée pour accompagner techniquement et financièrement les communes lauréates.

Quatre communes pilotes ont été sélectionnées et sont lauréates de l'AAP : Guipel, Hédé-Bazouges, La Mézière et Saint-Domineuc (soit 11 000 habitants concernés).

Pendant 18 mois, le SMICTOM a accompagné les communes afin de :

- Mobiliser des bénévoles et les former pour devenir des ambassadeurs du zéro déchet,
- Réaliser un diagnostic de la gestion des espaces verts,
- Enquêter les professionnels producteurs de biodéchets.
- Mettre en place un plan d'actions afin d'atteindre les objectifs.

Les résultats suivants ont été obtenus :

- Augmentation de 5 % des habitants qui compostent (contre 1.6 % sur le reste du territoire) en un an.
- 107 tonnes de biodéchets supplémentaires gérés localement par an (65 tonnes de déchets verts et 42 tonnes de déchets alimentaires).

L'intégralité de l'action a été détaillée dans un guide de retour d'expériences.

SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC

Action mise en place sur le périmètre VALCOBREIZH

Diverses actions ont été réalisées depuis le lancement du PLP :

- Réalisation d'opérations «Consommer malin, pour jeter moins» afin de sensibiliser le grand public aux éco-achats.
- Présentation d'une exposition sur les écogestes, pour proposer des astuces et des conseils pour jeter moins et faire des économies.
- Edition d'un livret sur les essences à croissance lente pour éviter la production de déchets verts
- Fêtes des Écogestes : Organisation de deux Fêtes des Écogestes en septembre 2013 et octobre 2015, précédées d'une « Fête de la Récup » en 2010.

Ces manifestations ont porté sur de nombreuses thématiques : le réemploi, le gaspillage alimentaire, les déchets fermentescibles, les produits d'entretien et les cosmétiques sains, la promotion des produits locaux avec un mini marché des producteurs.

Actions mises en place sur le périmètre VALCOBREIZH

Le service économie circulaire a réalisé une affiche de communication qui a été distribuée à toutes les communes du territoire.

Sur simple demande d'une commune, un agent du SMICTOM réapprovisionne en sacs jaunes, « stop pub », sacs Le Relais et cubes à piles.

Dans cette continuité en 2017, un kit d'accueil des nouveaux habitants a été proposé aux communes afin qu'il soit distribué à chaque nouvel emménagement sur le territoire. Ce kit contenait un sac en draps recyclés « Kenavo le plastique », un sac « Le Relais », un coupon « vente de composteur » qui rappelle les démarches pour la réservation d'un composteur, un stop pub, un livret d'accueil du SMICTOM contenant les consignes de tri et les jours de collecte, des coupons d'accès en déchèterie, un flyer explicatif de « la grande collecte des papiers et journaux dans notre école », un cube à pile.

Le contenu de ce kit d'accueil a évolué en 2020 : il est désormais constitué d'un cube à piles, d'un autocollant stop-pub, d'un guide du tri présentant les services du SMICTOM ainsi que d'un pense-bête rappelant les informations essentielles à connaître sur la commune concernée.



SENSIBILISATION DES ORGANISATEURS DE MANIFESTATIONS A LA REDUCTION DES DECHETS

Action mise en place sur le Smictom d'Ille-et-Rance

Année	2018		2019	
	Particuliers	Associations	Particuliers	Associations
Nombre d'emprunts	20	37	22	24
Nombre de gobelets empruntés	2 760	17 110	2 429	8 780
Total	19 870		11 209	

Depuis 2013, le SMICTOM d'Ille et Rance propose le prêt de gobelets pour tout organisateur d'événement du territoire : les particuliers, les collectivités et les associations. Le prêt s'effectue à titre gratuit moyennant une caution d'un euro par gobelet emprunté. Ce service est apprécié et régulièrement sollicité.

Action mise en place sur le Smictom des Forêts

Dans le cadre du PLP (2010-2015) : fourniture de gobelets réutilisables pour chaque commune ou Communauté de Communes, estampillés au logo de chaque collectivité et du SMICTOM.

Dans le cadre d'un projet multi-partenarial de mise en place d'un kit éco-festival, l'association OCAVI, le SMICTOM des Forêts et la Communauté de communes du Val d'Ille ont acheté 2 000 gobelets réutilisables en mai 2013.

Le SMICTOM a également proposé trois points tri à destination des organisateurs de manifestations. Une signalétique spécifique apposée sur un panneau central et les couvercles des poubelles tri-flux permettait de dissocier trois types de déchets : les ordures ménagères, les déchets d'emballages recyclables (hors verre) et les déchets fermentescibles. Ces outils, dégradés, ne sont plus utilisés désormais.

Axe 2 : bilan et perspectives

Grâce aux actions entreprises dès 2010-2011 dans le cadre des PLP, qui se sont pour certaines reproduites jusqu'à la rédaction de ce Rapport, le SMICTOM VALCOBREIZH peut affirmer avoir participé à sensibiliser les acteurs du territoire et avoir mis en valeur leurs actions.

Le rythme des actions de sensibilisation réalisées par le SMICTOM s'est toutefois retrouvé ralenti, à la fin du programme ZDZG. Elles sont néanmoins soutenues par une communication régulière sur les actions de préventions, les services offerts par le SMICTOM pour réduire les déchets ou encore les écogestes, via les réseaux sociaux notamment. Il pourrait être pertinent de prévoir une communication large sur le nouveau Programme de Prévention du SMICTOM et ses actions phares, lorsque le programme aura été adopté.

Exemples d'actions proposées par l'ADEME pour cet axe :

- Mettre en place des actions de communication en faveur de la prévention des déchets
- Mettre en place des opérations témoins en mettant l'accent sur la diffusion et le suivi
- Organiser des rencontres périodiques sur la prévention des déchets
- Soutenir, ou mener en partenariat, des initiatives de sensibilisation en matière de prévention qualitative

11.3 Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets

MISE EN PLACE DE LA TARIFICATION INCITATIVE

Action mise en place sur le SMICTOM d'Ille et Rance

Le SMICTOM a instauré la redevance incitative en 2005. La redevance varie selon la production de chaque foyer et selon les règles de dotations fixées par le SMICTOM. Ainsi le montant de la redevance est calculé en fonction du volume du bac mis à la disposition des foyers lorsqu'ils sont équipés en bac individuel.

Cette redevance incitative avait néanmoins ses limites puisque pour les foyers les plus exemplaire, le volume du bac ne pouvait pas être réduit au maximum (un foyer de 4 personnes ne pouvait pas demander un bac de moins de 80 litres).

Action mise en place sur le SMICTOM des Forêts

En 2016, Le SMICTOM des Forêts a décidé de remettre en place «la ristourne pour bon geste de tri» afin de récompenser les habitants du territoire pour leurs efforts sur la réduction des déchets. Le système se veut incitatif : la ristourne est calculée par rapport au nombre de présentations du bac de collecte.

Action mise en place sur le SMICTOM VALCOBREIZH

Depuis le 1er janvier 2021, la redevance est harmonisée sur tout le territoire VALCOBREIZH et est calculée en fonction du nombre de personnes du foyer. Ce montant, non corrélé à la quantité de déchets réellement produite, peut se voir amoindri de manière symbolique dans le cas où le bac d'ordures ménagères serait présenté une semaine sur deux ou moins : cette réduction de la quantité de déchets donne lieu à une ristourne incitative de 10€/an/foyer. Cette ristourne incitative représente entre 4 et 9% du montant annuel de la redevance selon les foyers.

Axe 3 : bilan et perspectives

Il apparaît, selon l'ADEME, que le levier de la redevance incitative dans le but de diminuer les OMR ne peut être envisagé que si la redevance est suffisamment incitative.

Ainsi, cet outil pourrait être réévalué dans le futur en fonction des orientations décidées par les élus.

Exemples d'actions proposées par l'ADEME pour cet axe :

- Mettre en place progressivement la tarification incitative
- Mettre en place ou s'appuyer sur la redevance spéciale
- Donner une visibilité aux soutiens financiers d'actions favorisant la prévention des déchets

11.4 Lutter contre le gaspillage alimentaire

APPEL A PROJET « 1000 ECOLES ET COLLEGES CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE »

Action mise en place sur le périmètre VALCOBREIZH

Entre 2013 et 2015, de nombreuses actions de sensibilisation du grand public ont été menées (disco soupes, ciné-débats, ateliers de cuisine de restes...) et ont permis de sensibiliser plus de 500 personnes.

D'autres actions ont été menées depuis 2013 en direction des scolaires : animations dans les écoles, visites du centre de tri, mise à disposition d'outils pédagogiques, création d'une édition spéciale des Incollables sur la prévention des déchets...

En juillet 2016, les SMICTOM d'Ille et Rance et des Forêts ont été lauréats de l'appel à projet (AAP) « 1000 écoles et collèges contre le gaspillage alimentaire » lancé par le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, et porté par l'ADEME. 37 restaurants scolaires sur 50 se sont engagés dans le projet de réduction du gaspillage alimentaire et dans la mise en place de sites de compostage.

Bilan technico économique :

- une équipe de 3 agents du service économie circulaire mobilisée pour un accompagnement d'environ 20 heures par site (soit 700 heures d'accompagnement sur 24 mois),
- un budget global de 20 000 € financé par l'ADEME,
- 10% de réduction global du gaspillage alimentaire (soit 30 000 repas sauvés et une économie globale de 60 000€ par an),
- 25 restaurants scolaires ont diminué le gaspillage alimentaire (meilleur restaurant : réduction de 66%), 5 restaurants scolaires ont légèrement augmenté le gaspillage alimentaire,
- un grammage moyen de restes par assiette passant de 80 grammes à 72 grammes,
- 23 sites de compostage installés (soit 70 tonnes de biodéchets valorisés par an et une économie de 8000 € par an correspondant au coût de traitement pour les SMICTOM),
- 19 représentations du spectacle Lombric fourchu « casse la graine »,
- 10 sessions de formation du personnel de restauration à la réduction du gaspillage alimentaire, regroupant 20 collectivités.

L'intégralité de l'action est détaillée dans un guide de retour d'expériences, qui a été distribué à l'ensemble des communes et des restaurants scolaires du territoire.

Axe 4 : bilan et perspectives

Grâce à l'appel à projets « 1000 écoles et collèges contre le gaspillage alimentaire », cette action a été l'une des plus significatives engagées dans le cadre du programme ZDZG des SMICTOM. Les réalisations doivent cependant être suivies pour assurer leur pérennité.

Exemples d'actions proposées par l'ADEME pour cet axe :

- Sensibiliser les acteurs à la lutte contre le gaspillage alimentaire
- Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective
- Favoriser la mise en place d'un réseau d'acteurs concernés par la lutte contre le gaspillage alimentaire
- Développer l'usage du sac à emporter ou « gourmet bag »

11.5 Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

SCHEMA TERRITORIAL DE GESTION DES DECHETS ORGANIQUES (STGDO) 2016-2020

Action mise en place sur le périmètre VALCOBREIZH

En décembre 2016, les élus des SMICTOM d'Ille et Rance ont validé le STGDO. Il s'agit pour le SMICTOM d'avoir une véritable feuille de route, comprenant 29 actions à mener pour réduire la production de biodéchets sur le territoire. Le schéma a été présenté en janvier 2017 auprès de l'ADEME. Il s'agit du premier STGDO opérationnel en Bretagne. Sur les 29 actions du schéma :

- **10 actions ont été réalisées intégralement** : création d'un guide nouveaux habitants / optimisation de la vente de composteurs / appel à projet « Ma commune zéro biodéchet » / appel à projet « 1000 écoles et collèges contre le gaspillage alimentaire » / mise en place d'aires de tri dans les cimetières / mise en place de poulaillers / déploiement d'une filière papier bureautique / déploiement de la filière papier sur le territoire / collecte sélective des journaux / étude de faisabilité station bioGNV.
- **6 actions ont été réalisées partiellement** : optimisation du compostage domestique / valorisation des pelouses en méthanisation / valorisation matière des déchets ligneux / collecte sélective des bois de classe A et B en déchèterie / conventionnement avec ECOMOBILIER.
- **13 actions non réalisées pour des raisons variées** (pertinence de l'action, temps disponible, partenariats...) : évolution de la tarification incitative / défi famille à alimentation positive et zéro déchet / création d'un réseau d'échange pour éviter le gaspillage alimentaire / opération de broyage de déchets verts pour les usagers dans les déchèteries / mise en balle du carton / collecte sélectives palettes et des caquettes en bois / création d'une plateforme de compostage partagé en andin / création restaurant zéro gâchis / création d'une ferme pédagogique / mise en place d'une collecte sélective des biodéchets / partenariat avec les promoteurs immobiliers pour la mise en place de sites compostage partagé / création de zones de démonstration dans les déchèteries réhabilitées.

PROMOTION DU COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Action mise en place sur le périmètre VALCOBREIZH

Les ventes de composteurs ont débuté dès les années 2000 dans les deux SMICTOM historiques. Avec la mutualisation des services entre les deux SMICTOM, une nouvelle offre commune a été développée.

Depuis mars 2017, les ventes sont réalisées chaque semaine, le samedi matin, de 9h30 à 12h, sur l'une des déchèteries du périmètre VALCOBREIZH. Le SMICTOM prend en charge financièrement l'achat de chaque

composteur à hauteur de 55%. Le SMICTOM VALCOBREIZH propose des composteurs en bois, avec deux tailles adaptées aux familles : 400 litres ou 600 litres.

Cette offre étendue et adaptée aux disponibilités des usagers a permis d'amplifier les ventes de composteurs. Au total, ce sont ainsi 8 953 composteurs qui ont été distribués par nos services sur le territoire de VALCOBREIZH jusque fin 2020, ce qui correspond à un taux d'équipement de 25 %.*

Une enquête de 2008 de l'ADEME** indique que le compostage en tas, c'est-à-dire sans composteur, prédomine (64 %) et le compostage en composteur ne représente que 36 % des foyers qui compostent.

Si ce ratio est encore d'actualité, on peut estimer que le taux d'équipement sur le territoire est de 70%.

* le territoire comprend 35 152 ménages (INSEE 2016)

** ENQUÊTE NATIONALE SUR LA GESTION DOMESTIQUE DES DÉCHETS ORGANIQUES, sept 2008

PROMOTION DU COMPOSTAGE AUTONOME EN ETABLISSEMENT

Action mise en place sur le périmètre VALCOBREIZH

La promotion du compostage autonome en établissement a été initiée durant les PLP des deux SMICTOM, sur des restaurants scolaires mais également dans d'autres types d'établissement (centre de formation aux métiers de la restauration, EHPAD, associations, etc.).

Au total, ce sont 23 établissements qui ont été soutenus dans l'installation de sites de compostages autonomes, soit plus de 70 tonnes de biodéchets détournés annuellement. NB : ces chiffres proviennent du Rapport Gaspillage alimentaire établi à la suite de l'action « 1000 écoles et collèges contre le gaspillage alimentaire ». Ils ne concernent que les restaurants scolaires.

PPROMOTION DU COMPOSTAGE PARTAGE

Action mise en place sur le SMICTOM d'Ille et Rance

Une offre d'accompagnement gratuite de sites de compostage partagé est proposée pour les habitants du territoire.

Plusieurs conditions sont nécessaires avant d'installer un site de compostage partagé :

- une demande réalisée par un habitant « moteur » qui s'engagera à être référent du site
- l'identification de la méthode d'approvisionnement en broyat
- la validation d'un emplacement en lien avec le propriétaire du terrain
- la participation d'au moins 5 foyers

Au 1^{er} octobre 2020, 22 sites ont été installés avec l'aide du SMICTOM et 9 sites sont en cours de préparation. Certains sites existent désormais sur le périmètre de l'ancien SMICTOM des Forêts.

D'autres sites ont de plus été installés sans la participation du SMICTOM. Ainsi, à Melesse dans la ZAC des Fontenelles, 6 sites ont été installés par la SCOP Eisenia.

AIRES DE TRI DANS LES CIMETIÈRES

Action mise en place sur le SMICTOM d'Ille et Rance

En 2017, le service économie circulaire a accompagné la commune de St Briec des Iffs dans le cadre d'un état des lieux de la production des déchets et l'identification de solutions de tri possibles au sein du cimetière communal.

Le SMICTOM d'Ille et Rance a jugé cette action prioritaire puisque les cimetières sont de gros producteurs de terres végétales. C'est pourquoi le SMICTOM a proposé aux communes volontaires un accompagnement gratuit pour la mise en place ou l'amélioration d'aire de tri au sein des cimetières.

8 aires de tri ont ainsi été installées, pour un gisement de déchets évités estimé à 10,4 tonnes par an.

ENCOURAGER LE BROYAGE DES VÉGÉTAUX

Action mise en place sur le SMICTOM d'Ille et Rance

De janvier 2013 à décembre 2018, le SMICTOM a proposé la location de broyeurs thermiques en partenariat avec l'entreprise SNB Location (Combourg), pour les particuliers, les associations, les communes et autres établissements publics du territoire contre une participation financière. Cette opération a été interrompue car l'étude des coûts rapportés au tonnage détourné des déchèteries ne permettait pas de démontrer la pertinence de cette expérience.

Par ailleurs, dans le cadre de l'AAP « ma commune zéro biodéchets », le SMICTOM a acquis 2 broyeurs thermiques. Ces broyeurs ont été prêtés à 25 reprises depuis décembre 2017, pour les collectivités lauréates de l'AAP. Elles ont réalisé des opérations de broyage à destination des habitants et pour leurs déchets verts communaux. En moyenne, le broyeur est utilisé 6h par emprunt pour un évitement de 1,4 tonne de déchets verts. Environ 23 tonnes de déchets verts ont ainsi été évitées depuis l'acquisition de ces broyeurs.

De plus, plusieurs actions de sensibilisation à la pratique du broyage ont été réalisées par le SMICTOM, notamment dans les déchèteries du territoire, afin de promouvoir cette pratique auprès des habitants.

Action mise en place sur le SMICTOM des Forêts

Depuis 2010, le SMICTOM des Forêts met gratuitement des broyeurs à la disposition des associations locales. Les associations intéressées signent une convention avec le SMICTOM et ainsi peuvent proposer à leurs adhérents de broyer gratuitement leurs déchets verts.

Un habitant intéressé doit être désigné par le président d'une association conventionnée par le SMICTOM comme « personne autorisée à venir chercher le broyeur ». Il récupère le matériel sur remorque moyennant la présentation de justificatifs administratifs et le dépôt d'un chèque de caution de 500 €.

Le prêt est accompagné de conseils, le matériel est évalué lors de la restitution, puis vérifié avant d'être à nouveau prêté.

Au 1er janvier 2021, 45 associations sont conventionnées. Les broyeurs ont été empruntés à 136 reprises en 2018 et à 145 reprises en 2019.

En se basant sur une production moyenne de 3m³ de broyat produit par emprunt soit 1,5 tonnes (selon les moyennes de production constatées – source ADEME), l'action a permis de détourner plus de 200 tonnes de déchets verts en 2019.

« DES POULES POUR UNE POUBELLE POIDS PLUME »

Action mise en place sur le périmètre VALCOBREIZH

Dans le cadre du Programme ZDZG, les SMICTOM ont proposé un accompagnement technique et financier à la mise en place de poulaillers à raison d'un poulailler par commune. Le SMICTOM d'Ille et Rance propose une subvention à hauteur de 500 € par poulailler. Le SMICTOM des Forêts propose une subvention à hauteur de 20 € par poule.

Ce partenariat permettra à chaque commune de bénéficier d'un soutien financier et technique pour la mise en place d'un poulailler sous réserve de remplir ces trois critères :

- Un projet participatif mobilisant différents acteurs (construction du poulailler, gestion quotidienne des poules, nourrissage, gestion des œufs, identification des déchets alimentaires),
- Un projet pédagogique et intergénérationnel : faisant le lien avec les écoles locales et les établissements d'accueil de personnes âgées par exemple,
- Un projet « zéro déchet » créé en complémentarité d'un site de compostage.

Ce projet a permis l'installation de 6 composteurs et de 37 poules au total, soit un détournement annuel de 5,5 tonnes de déchets des ordures ménagères.

PROMOTION DU JARDINAGE AU NATUREL

Action mise en place sur le SMICTOM d'Ille et Rance

Le SMICTOM a réalisé plusieurs animations en partenariat avec le Syndicat du Bassin Versant de l'Ille et de l'Illet, dans le cadre de la semaine pour les alternatives aux pesticides. Ainsi, en mars 2012 le SMICTOM avait organisé une réunion d'information sur la commune de Dingé sur le thème de «Comment réduire l'utilisation des pesticides au quotidien par le paillage et le compostage ?» Pour l'édition 2014, le SMICTOM a réalisé une conférence sur le paillage et une démonstration de broyage à destination des agents des services techniques des communes du territoire, à Vignoc. Le SMICTOM a également réalisé une animation lors de la bourse aux plantes d'automne organisée à Guipel par l'association La Ragole. Il s'agissait d'une animation pour les enfants sur le thème du compostage. Une exposition sur le paillage et le compostage était également présentée.

Action mise en place sur le périmètre VALCOBREIZH

En septembre 2020, trois opérations de sensibilisation au jardinage au naturel et à la gestion des déchets verts au jardin ont été réalisées dans des communes du territoire, durant lesquelles une trentaine de foyers ont été sensibilisés.

DEVELOPPER LA METHANISATION SUR LE TERRITOIRE

Action mise en place sur le SMICTOM d'Ille et Rance

De 2012 à 2014, les déchèteries de Montreuil-sur-Ille et Tinténiac ont expérimenté la récupération des tontes de pelouse. Ces dernières étaient transportées au GAEC du Gué à Guipel pour être méthanisées. 120 tonnes de pelouse ont ainsi pu être détournées en 2013. Le gisement n'étant pas suffisant pour les besoins du GAEC, l'expérimentation a été interrompue.

Actions mises en place sur le SMICTOM des Forêts

Valorisation des tontes de pelouse en méthanisation

Depuis 2016, le SMICTOM des Forêts expérimente le tri à la source des tontes de pelouse sur les déchèteries de la Bouëxière et de Liffré. Ces tontes sont stockées en benne et dirigées chaque semaine au GAEC du Champ Fleury à Liffré pour être méthanisées. La reprise par le GAEC est gratuite.

Le GAEC est satisfait de la qualité du gisement (en matière de respect des consignes et de fraîcheur).

Liffré, du biodéchets au bioGNV local

Le GAEC du Champ Fleury à Liffré injecte du biogaz dans le réseau GRDF. Il fournit actuellement 30% des besoins en gaz de la ville de Liffré (7 500 hab.).

En période estivale, il y a une baisse de la consommation engendrant une surproduction du méthaniseur. La capacité de production du méthaniseur peut être doublée à la fois en captant de nouveaux intrants et en identifiant de nouveaux exutoires.

Le rôle du SMICTOM se situe aux deux bouts de la chaîne à la fois en amont et en aval :

- En amont, en fournissant des intrants au méthaniseur, actuellement, des déchets verts en provenance des déchèteries, mais demain en se plaçant comme collecteur de biodéchets chez les gros producteurs (en lien avec l'évolution de la réglementation),
- En aval comme futur consommateur de bioGNV pour ses camions de collecte (renouvellement d'une partie de la flotte).

Pour réaliser ce projet, le GAEC du Champ Fleury projette d'adapter son unité :

- étude de faisabilité en cours sur le dimensionnement de l'hygiéniseur et du déconditionneur,
- dépôt des dossiers ICPE en septembre 2018.

Le SMICTOM VALCOBREIZH pourrait participer financièrement à l'investissement pour ce projet.

Axe 5 : bilan et perspectives

Cet axe a été particulièrement développé par les précédents Programmes de Prévention. En effet, la gestion des biodéchets a toujours été l'une des actions phares préconisées par l'ADEME puisque les déchets compostables représentent 30% des OMR. Une prochaine caractérisation des OMR pourrait permettre de savoir si ce pourcentage a évolué.

Il est à noter que la réglementation prévoit qu'une solution de tri à la source des biodéchets devra être proposée à tous les ménages dès le 1er janvier 2024 (loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi AGEC). Les deux options pour y parvenir sont de proposer à tous les administrés l'accès à un composteur (individuel ou collectif), ou de mettre en place une collecte séparée des biodéchets. Ce sujet sera donc nécessairement intégré au Programme de Prévention 2020-2026 du SMICTOM.

Par ailleurs, la gestion des déchets verts est également un sujet important au regard des tonnages entrant dans les déchèteries. Pour en détourner une partie, et permettre de sensibiliser à la gestion des déchets verts au jardin, une étude a été réalisée afin de déterminer l'opportunité de mettre en place un nouveau service de broyage à destination des administrés. Des pistes de développement sont actuellement à l'étude.

De plus, le SMICTOM réalisera le tri des pelouses sur toutes les nouvelles déchèteries et pourrait jouer prochainement un rôle d'approvisionnement pour des sites de méthanisation. Ce projet sera à étudier en fonction des priorités du nouveau Programme de Prévention.nfin, le projet d'adaptation du GAEC du Champ Fleuri ouvre des perspectives intéressantes et son évolution est à suivre.

• Exemples d'actions proposées par l'ADEME pour cet axe :

- Promouvoir le jardinage au naturel
- Développer la gestion différenciée des espaces verts
- Favoriser la gestion domestique des biodéchets des ménages
- Développer le compostage partagé et le compostage en établissement
- Former les acteurs de la gestion de proximité des biodéchets et leur fournir un appui méthodologique

11.6 Augmenter la durée de vie des produits

SOUTIEN A L'INSTALLATION DE REPAIR CAFES

Action mise en place sur le périmètre VALCOBREIZH

Un « Repair Café » est un atelier participatif consacré à la réparation d'objets et organisé à un niveau local. Selon une étude de l'ADEME réalisée en mars 2020, 85% des français seraient prêts à réparer leurs appareils électriques plutôt que d'en acheter des nouveaux.

Afin de répondre à l'attente des usagers, le SMICTOM des Forêts et le SMICTOM d'Ille et Rance en partenariat avec IVINE (Ille et Vilaine Nature Environnement) ont souhaité développer une offre de Repair Café sur le territoire et ont participé à leur installation dans deux communes : Liffré et Combourg. Des ateliers s'y déroulent ainsi régulièrement depuis 2017.

De nouveaux Repair Cafés émergent : ainsi, à Saint-Domineuc, une association créée en 2020 a commencé la réalisation d'ateliers Repair Café et a pris contact avec le SMICTOM. Les échanges sont en cours pour étudier la manière dont le SMICTOM pourra soutenir cette association.

Actions mises en place sur le SMICTOM d'Ille et Rance

Avec la Communauté d'Emmaüs Hédé :

Un partenariat a existé dès 2008 avec la Communauté Emmaüs, afin de promouvoir le réemploi d'objets. De nombreuses opérations de collectes ponctuelles ont été effectuées par Emmaüs, mais ont été interrompues car l'association reçoit suffisamment de dons directement sur site.

Des ateliers de réparation participatifs avec réemploi de pièces d'anciens vélos ont été animés par Emmaüs lors des Fêtes des Ecogestes.

En 2014, Le SMICTOM a mis en place en partenariat avec Emmaüs un caisson «seconde vie» sur deux déchèteries du territoire, à Tinténiac et à Combourg, afin de collecter les objets réutilisables des usagers. Le partenariat doit être réactualisé afin de clarifier les rôles de chacun et améliorer les collectes.

Actions mises en place sur le SMICTOM des Forêts

Avec la Communauté d'Emmaüs Hédé :

Une convention a été signée avec l'association Emmaüs en 2013 pour la création d'une « zone de réemploi » sur deux déchèteries : les usagers des déchèteries y déposent, sur conseil des agents du SMICTOM, les objets, meubles, électroménagers, etc. pouvant être réparés facilement ou réemployés en l'état.

L'association Emmaüs vient les collecter régulièrement, afin de les injecter dans sa filière de réemploi.

Actions mises en place sur le périmètre VALCOBREIZH

Avec l'association Mobilité Melesse :

Mise en place d'une convention en 2020 pour la récupération de vélos en déchèteries, afin d'encadrer une action démarrée en 2019.

Axe 6 : bilan et perspectives

Les actions liées à la réparation des objets et à l'augmentation de la durée de vie des produits ont été peu développées jusqu'à maintenant. Un travail avec les structures de réemploi présentes sur le territoire a commencé.

De plus, plusieurs associations sollicitent actuellement le SMICTOM afin d'envisager la récupération de matériaux dans les déchèteries. Une stratégie est actuellement à l'étude afin de satisfaire ces demandes. Le nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés doit déterminer les actions à mettre en œuvre, leur mode de réalisation et leur priorisation, afin de les coordonner et de les optimiser.

Exemples d'actions proposées par l'ADEME pour cet axe :

- Soutenir le développement du réemploi et de la réutilisation
- Soutenir le développement de la réparation et favoriser l'accès aux pièces détachées
- Développer la collecte « préservante » des objets réutilisables
- Encourager et promouvoir l'économie de la fonctionnalité
- Encourager les dispositifs de consigne d'emballages pour réemploi

11.7 Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable

PROMOTION DU STOP PUB

Action mise en place sur le périmètre VALCOBREIZH

L'autocollant Stop Pub a fait son apparition en 2004 dans le cadre du Plan national de prévention de la production des déchets. En janvier 2021, ce sont 14 116 boîtes aux lettres du SMICTOM VALCOBREIZH qui sont équipées d'un autocollant Stop Pub sur les 40 607 recensées, soit 35% des foyers du territoire.

Un Stop Pub permet d'éviter en moyenne 40 kg de déchets par boîte aux lettres.

La distribution se fait soit directement par le SMICTOM au niveau de l'accueil, lors de manifestations ou dans le kit distribué aux nouveaux arrivants, ou via les mairies qui les mettent à disposition des usagers. En plus des articles parus dans L'Echo du tri, l'Info SMICTOM à destination des communes et dans les bulletins communaux, des affiches de sensibilisation ont été réalisées.

ENCOURAGER LA MUTUALISATION DES EQUIPEMENTS

Action mise en place sur le SMICTOM d'Ille et Rance

La plateforme MATELO permet la mutualisation des équipements entre collectivités. Le SMICTOM a communiqué sur cette plateforme concernant le prêt de ses gobelets lavables et de ses 3 tri-flux disponibles. Cette plateforme n'existe plus à l'heure actuelle.

ACTION «KENAVO LE PLASTIQUE»

Action mise en place sur le périmètre VALCOBREIZH

En 2016, le SMICTOM a mis en place une opération de production de sacs de courses réutilisables « 100 % breton » en privilégiant l'Economie Sociale et Solidaire.

Les sacs ont été fabriqués à partir de draps recyclés, collectés dans les bornes Le Relais. Ils ont ensuite été lavés et confectionnés dans les ateliers de couture de l'ESAT de Belle Lande à Dol-de-Bretagne et de l'ESAT Catarmor à Saint-Malo. Le SMICTOM s'est ensuite chargé de distribuer les sacs aux commerces de proximité volontaires.

Les sacs ont été sérigraphiés avec deux slogans : « Kenavo le plastique » et « On naît dans de beaux draps ». 10 000 sacs ont été commandés. Cette opération a rempli un triple objectif :

- le respect de la réglementation concernant l'interdiction des sacs de caisses jetables,
- la valorisation de savoir-faire et de ressources locales : des sacs fabriqués dans un rayon de 50 km autour du SMICTOM,
- le soutien à l'emploi et à l'Economie Sociale et Solidaire.

L'ESAT Belle Lande poursuit la fabrication de sacs en draps recyclés, avec des draps fournis par Le Relais Bretagne, lavés, repassés, cousus par les ESAT ADAPEI 35 et sérigraphiés par Start Atelier (Entreprise Adaptée).

Le stock de sacs fabriqués pour le SMICTOM est désormais épuisé :

- 6 305 sacs ont été vendus à 13 entreprises du territoire : épicerie, boulangeries, pharmacies... L'entreprise qui en a commandé le plus est l'épicerie NOUS Anti-Gaspi située à Melesse, avec 3 067 sacs commandés au total.
- 3 695 sacs ont été distribués gratuitement (dons aux mairies en tant que contenants pour des «Kits nouveaux habitants», distribution lors des cérémonies de vœux au SMICTOM, etc.) Il n'est actuellement pas prévu de renouveler cette opération.

ENCOURAGER L'UTILISATION DE CHANGES LAVABLES

Actions mises en place sur le SMICTOM Valcobreizh

Création d'un guide pour sensibiliser à l'utilisation des couches lavables.

Des actions de sensibilisation des crèches et des assistantes maternelles ont été réalisées mais n'ont pas permis d'aboutir à leur adoption dans une structure.

PROMOTION DES PRODUITS LOCAUX

Action mise en place sur le SMICTOM d'Ille et Rance

Dans le cadre du PLP (2011-2015), différentes actions ont été menées concernant la promotion des produits locaux du territoire à partir d'un travail de recensement des producteurs (en partenariat avec les collectivités).

L'achat de produits locaux permet de réduire la consommation d'emballages.

En avril 2015, le SMICTOM a mis en ligne une carte des producteurs locaux sur son site internet. En 2016, un Guide des producteurs locaux regroupant plus de 100 producteurs a été édité et mis en ligne. Ce guide, non actualisé, n'est plus téléchargeable actuellement.

Axe 7 : bilan et perspectives

Ces actions sont des occasions de communiquer les messages de prévention et de sensibiliser tous les publics dans leurs actions quotidiennes. En cela, elles ne sont pas à négliger, et peuvent même avoir un fort impact sur les consommations comme dans le cas de l'utilisation du stop pub.

Ces actions emblématiques sont cependant des messages qui sont désormais assez connus par le grand public.

Exemples d'actions proposées par l'ADEME pour cet axe :

- Encourager l'utilisation de sacs durables, mettre en œuvre l'interdiction des sacs plastiques à usage unique et accompagner les autres acteurs
- Déployer ou renforcer le dispositif « Stop Pub »
- Limiter l'usage de produits fortement générateurs de déchets
- Diffuser les outils et bonnes pratiques en matière de consommation responsable

11.8 Réduire les déchets des entreprises

REDEVANCE SPÉCIALE

Action mise en place sur le périmètre VALCOBREIZH

Le SMICTOM ayant instauré la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM), la redevance spéciale, qui ne s'applique que pour les collectivités ayant instauré la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), ne s'applique donc pas.

Le financement du service rendu aux producteurs non-ménagers par le SMICTOM se fait via une redevance incitative (forfait + prix au litre collecté) à laquelle s'ajoute une tarification de chaque dépôt de déchets en déchèteries.

OPERATION DE SENSIBILISATION DES COMMERÇANTS ET DES ARTISANS

Action mise en place sur le SMICTOM des Forêts

En 2012, un partenariat avec la CRMA a permis la mise en place de l'opération conjointe « Artisans, Commerçants : Osez un nouveau défi, réduisez vos déchets ! ». Cette opération s'est déroulée en plusieurs étapes : dans un premier temps, un questionnaire a été envoyé à tous les commerçants et artisans du territoire concernant les déchets qu'ils produisent et leur gestion. Des visites des entreprises ayant répondu ont été effectuées.

Les entreprises intéressées ont ensuite pu, sur le même principe que les foyers témoins, choisir un certain nombre d'actions de prévention et de réduction de leurs déchets à mettre en place. 12 boulangeries ont ainsi été accompagnées. Elles ont bénéficié pour cela d'un accompagnement du SMICTOM et de la CRMA.

SERVICE DE COLLECTE DE PAPIERS DANS LES ENTREPRISES ET ADMINISTRATIONS

Action mise en place sur le périmètre VALCOBREIZH

Dans le cadre d'un appel à projet CITEO, les SMICTOM ont mis en place en 2018 un service de collecte des papiers bureautiques à destination des entreprises et des administrations du territoire. Le service de collecte des papiers bureautiques n'est pas facturé aux entreprises adhérant déjà à une des prestations du SMICTOM. La collecte est maintenant déployée sur 12 communes avec deux circuits de collecte distincts, pour 125 entreprises en octobre 2020. La fréquence de collecte est tous les deux mois sur chaque circuit.

Il est estimé que la filière est rentable à partir de 2.4 tonnes de papiers par collecte, soit un conventionnement avec 150 entreprises et administrations au total.

Axe 8 : bilan et perspectives

Le service de collecte des papiers bureautiques, qui est non facturé aux entreprises ou administrations adhérant déjà à une des prestations du SMICTOM, est un service qui permet aux entreprises de se conformer à une obligation légale. Cependant, ce service ne concerne pas toutes les communes du SMICTOM. La redevance des non-ménagers sera prochainement harmonisée sur le périmètre de VALCOBREIZH. L'ADEME conseille sa mise en place dans une approche incitative, en tant qu'outil d'incitation à la réduction des déchets. Elle peut être complétée par la mise en place de seuils d'exclusion. (Cf. Rapport Territoires pionniers de la prévention des déchets, août 2020).

Exemples d'actions proposées par l'ADEME pour cet axe :

- Sensibiliser les entreprises à la prévention des déchets, notamment via les coûts complets des déchets
- Impulser et essaimer les bonnes pratiques en entreprise

11.9 Réduire les déchets du BTP

MISE EN PLACE D'UNE FILIERE DE VALORISATION DE GRAVATS

Action mise en place sur le SMICTOM des Forêts

En 2016, la SOTRAV, une société spécialisée dans les travaux publics, a ouvert une nouvelle plateforme de recyclage des gravats inertes, limitrophe de la déchèterie de Liffré. Dans ce cadre, le SMICTOM des Forêts a mis en place un partenariat avec la SOTRAV. L'entreprise récupère ainsi les gravats bétonnés issus de trois déchèteries du SMICTOM des Forêts (Liffré Melesse et Saint-Aubin d'Aubigné). Après concassage et déferraillage, ces matériaux sont ensuite réutilisés sur des chantiers de voirie, de remblaiement des tranchées, de parkings.

En lien avec la réhabilitation des déchèteries de Liffré, Melesse et Saint Aubin d'Aubigné, le tri des gravats en 4 flux sera réalisé : gravats bétonnés, ardoises, terre végétale et autres gravats.

En 2018, 555 tonnes de gravats ont ainsi été valorisés, soit 18% du flux de gravats des déchèteries, pour un coût évité de 66 600 €.

OPERATION DE COLLECTE DES DECHETS DANGEREUX

Action mise en place sur le SMICTOM des Forêts

Le SMICTOM a participé début 2015 à une opération de collecte de déchets dangereux directement dans les entreprises du bâtiment intéressées. Cette opération, mise en place par la CRMA, permet à ces entreprises de bénéficier de tarifs groupés négociés par la CRMA. Le rôle du SMICTOM était principalement de relayer l'information.

Axe 9 : bilan et perspectives

De nombreux déchets du BTP peuvent être réemployés, tels que les gravats. Ce champ n'a pas encore été beaucoup investi par les actions de prévention du SMICTOM et peut être développé. Il est à noter qu'un collectif associatif spécialisé dans le domaine de la déconstruction sélective, nommé Bati Récup', s'est créé en 2016 sur le territoire. Le collectif Bâti Récup' a lancé fin février 2020 une étude de faisabilité pour la création d'une plate-forme logistique inter chantiers visant au réemploi de matériaux de déconstruction. Le SMICTOM suit l'avancement des projets de l'association, et pourra envisager de nouer de nouveaux partenariats le cas échéant. La redevance des non-ménagers sera prochainement harmonisée sur le périmètre de VALCOBREIZH. L'ADEME conseille sa mise en place dans une approche incitative, en tant qu'outil d'incitation à la réduction des déchets. Elle peut être complétée par la mise en place de seuils d'exclusion (Cf. Rapport Territoires pionniers de la prévention des déchets, août 2020).

Exemples d'actions proposées par l'ADEME pour cet axe :

- Sensibiliser les maîtres d'ouvrage et autres acteurs du BTP à la prévention des déchets
- Favoriser le réemploi des matériaux du secteur du BTP

12. LES ACTIONS CONNEXES

12.1 Les Plans Climats Air Energie Territoriaux (PCAET)

Les collectivités adhérentes au SMICTOM VALCOBREIZH se sont dotée d'un Plan Climat Air Energie de territoire (PCAET). Ces programmes sont des feuilles de route pour engager la transition écologique et énergétique des territoires.

Dans ces PCAET figurent des objectifs qui peuvent se rapprocher des actions de Prévention des déchets et pourraient être réalisés en transversalité avec le SMICTOM VALCOBREIZH :

12.1.1 PCAET de Liffré Cormier Communauté

Selon le plan d'actions du PCAET, plusieurs actions sont directement liées aux déchets ou à la prévention :

1.3.1 : Eviter, réduire et (mieux) valoriser les déchets (action n°63) → le SMICTOM est cité en partenaire pour développer cette action (horizon 2022)

1.3.4 : Encourager la consommation responsable (action n°71)

1.3.5 : Favoriser le partage, la réparation, la réutilisation et le réemploi des biens de consommation (action n°73) → le SMICTOM est cité en partenaire pour développer cette action (création groupe de travail en 2020, diagnostic 2021, etc.)

2.1.4 : Développer la méthanisation et le bio GNV / Intégrer le biogaz à la ville et aux villages de demain (action n°109) → le SMICTOM est cité en partenaire pour développer cette action

2.1.6 : Développer la filière bois (énergie et construction) (action n°115)

2.1.7 : Créer / favoriser la création de boucles locales énergétiques → le SMICTOM est cité en partenaire pour

développer cette action

2.2.3 : Favoriser les circuits-courts et l'offre locale (action n°130)

2.2.5 : Favoriser les synergies / échanges de flux entre entreprises (économie circulaire) (action n°136) → le SMICTOM est cité en partenaire pour développer cette action

2.2.6 : Développer un réseau de répar'acteurs (action n°138)

2.3.3 : Accompagner la sensibilisation des entreprises aux enjeux du changement climatique (action n°146)

12.1.2 PCAET de la Communauté de Communes du Val d'Ille Aubigné

1.1.4 : Susciter et accompagner des initiatives innovantes (dont l'achat groupé pour des écomatériaux, des vélos à assistance électrique, etc.)

2.4 : Accompagner le développement du biogaz : 3 unités collectives et 9 unités à la ferme d'ici 2030. Le SMICTOM est cité en partenaire potentiel pour développement d'une unité de méthanisation territoriale.

5.1.5 : Promouvoir le 0 phyto et le bio sur le territoire (organisation de la Semaine des alternatives aux pesticides, en partenariat avec les Syndicats de Bassin versant et le SMICTOM.)

6.5 : Commande Publique Durable (Renforcer l'inscription de critères environnementaux dans l'analyse des offres pour la commande publique communautaire et communale)

12.1.3 PCAET de la Communauté de Communes de Bretagne Romantique

1.1.3 : Rapprocher producteurs et consommateurs

2.3.5 : Installer des équipements de production de méthanisation

4.1.1 : Encourager une alimentation locale de saison

4.1.2 : Encourager le réemploi et le recyclage

4.3.2 : Appliquer une politique d'achats responsables au sein de la CCBR

4.3.3 : Maîtriser l'usage du numérique et de la bureautique

12.2 Le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Ille et de l'Illet

Jusqu'en 2018, le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Ille et de l'Illet a organisé en partenariat avec le SMICTOM d'Ille et Rance la semaine internationale pour les alternatives aux pesticides. Durant ces semaines d'animations, les associations, des collectivités, des citoyens et des entreprises étaient invitées à se mobiliser et à organiser des actions de sensibilisation, de formation et d'information (projections de films, débats, ateliers de formation, visites de site, marches symboliques, repas bio...) pour montrer que l'on peut et que l'on doit se passer des pesticides de synthèse.

12.3 L'association BRUDED (Bretagne Rurale et Urbaine pour un développement durable)

L'association BRUDED est un réseau de partage d'expériences pour les élus des collectivités bretonnes qui s'engagent dans des réalisations concrètes de développement durable et solidaire : éco-lotissement, éco-construction, agenda 21, AEU, économie d'énergie, production d'énergie.

Les communes du territoire adhérentes du réseau en date du diagnostic sont : Guipel, Hédé-Bazouges, Iro-douër, La Baussaine, Langouet, Montreuil-le-Gast, Québriac, Romazy, Saint-Domineuc, Saint-Thual, Tinténiac, Trévérien. La communauté de commune du Val-d'Ille-Aubigné est également adhérente (voir PCAET présenté plus haut).

Dans le domaine des déchets, le réseau présente un large choix d'actions : critères d'éco-conditionnalité dans les marchés, actions de prévention, choix de matériaux recyclables pour la construction et les aménagements urbains. Les collectivités peuvent également accompagner les initiatives locales qui proposent des changements de pratiques, devenir actrice et partenaire de démarches d'économie circulaire...



13. LES POINTS FORTS ET LES POINTS FAIBLES : MATRICE AFOM

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">- Travail sur la Prévention engagé depuis les années 2000 : des connaissances, compétences et nombreux retours d'expérience déjà acquis par le SMICTOM.- Un mandat politique qui permet d'envisager des actions de long terme.- Une Commission en charge de la Prévention engagée et motrice.- Des actions encore en cours : liens étroits avec de nombreux relais potentiels (APE, entreprises, associations, etc).- Bonne connaissance de nos ratios de déchets et coûts (redevance incitative).	<ul style="list-style-type: none">- Des territoires distincts qui viennent de fusionner : harmonisation nécessaire des services proposés et indicateurs de référence en 2020 différents selon les deux territoires.- Peu de liens et peu de connaissance des acteurs non-partenaires à ce jour.- Une tendance à l'augmentation des ratios de déchets en déchèteries.- Taux d'OMr déjà plus faible que la moyenne nationale : difficulté à réduire encore ce ratio.- Importante communication 2021 sur le tri sélectif et la redevance : moins de place pour la Prévention.- La mise en place de la collecte des sacs jaunes en bacs pourrait faire chuter le ratio de collecte.- La communication du SMICTOM pourrait être améliorée afin que les usagers comprennent mieux les raisons des changements et y adhèrent plus facilement : il conviendrait de détailler davantage les intentions précises recherchées derrière chaque changement opéré.
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none">- Typologie d'habitat favorable pour la gestion des déchets verts au jardin (forte proportion de propriétaires de maisons individuelles).- Des citoyens déjà intéressés par la Prévention : taux d'OMr déjà plus faible que la moyenne nationale.- Augmentation de la TGAP : levier financier important pour mobiliser sur les sujets Prévention.- Nombreux acteurs relais sur le territoire, diversité de ces acteurs.- Population surtout familiale : sensibiliser les enfants permettrait de toucher 44% des ménages du territoire.- Une réglementation nationale et régionale motrice, affichant des objectifs de réduction des déchets ambitieux.- Possibilités d'Appels à projets incitant à l'action.- Des nouvelles REP à venir : meilleur tri et financement de ces filières.- Circuits courts et achats en vrac en plein développement : réduction des emballages.	<ul style="list-style-type: none">- Contexte sanitaire 2020-2021 qui freine les projets.

ANNEXES : LISTE DES ACRONYMES

- AAP** : appel à projet
ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
APE : Associations de Parents d'Élèves
BRUDED : Bretagne Rurale et Urbaine pour un développement durable
BTP : Bâtiments travaux publics
CCI : Chambre du Commerce et de l'Industrie
CRMA : Chambre Régionale des métiers et de l'artisanat
CS : collecte sélective
CSP : Catégories Socioprofessionnelles
CSR : combustible solide de récupération
DAE : Déchets des Activités Économiques
DASRI : déchets d'activités de soins à risques infectieux
DDS : déchets diffus spécifiques
DEA : Déchets d'éléments d'ameublement
DEEE : déchets d'équipements électriques et électroniques
DMA : Déchets Ménagers et Assimilés
DNDNI : déchets non dangereux non inertes
DV : déchets verts
EBC : Espaces Boisés Classés, à Créer ou à Conserver
ECT : extension des consignes de tri
EHPAD : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
ESAT : établissement et service d'aide par le travail
ESS : Économie Sociale et Solidaire
INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques
LTECV : loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte
OGM : organisme génétiquement modifié
OMA : ordures ménagères et assimilés
OMR : ordures ménagères résiduelles
PAM : petits appareils en mélanges
PCAET : Plan Climat Air Energie de territoire
PLP : plan local de prévention
PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PNPD : Plan National de prévention des déchets
PRPGD : Plans Régionaux de Prévention et Gestion des Déchets
RA : rapport annuel
REOM : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères
REP : responsabilité élargie des producteurs
SIR : SMICTOM d'Ille et Rance
SF : SMICTOM des Forêts
SMICTOM C-O : SMICTOM Centre Ouest
SMPRB : Syndicat Mixte de Traitement des Déchets du Pays de Rance et de la Baie
STGDO : Schéma territorial de gestion des déchets organiques
TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes
TLC : textiles linges chaussures
VM : valorisation matière
VO : valorisation organique
ZDZG : zéro déchet zéro gaspillage

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

SMICTOM VALCOBREIZH



SMICTOM VALCOBREIZH

1 La Lande - CS50005 - 35190 TINTENIAC
02 99 68 03 15 / contact@valcobreizh.fr

► www.valcobreizh.fr  [@valcobreizh](https://twitter.com/valcobreizh)

 [Smictom Valcobreizh](https://www.facebook.com/SmictomValcobreizh)  [Smictom Valcobreizh](https://www.youtube.com/SmictomValcobreizh)